

# **Ville de Saint-Pierre-des-Corps**

## **(Indre-et-Loire)**



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 27 mars 2024**

**Procès-verbal**

-----

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

-----  
Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal  
-----

Séance du mercredi 27 mars 2024

L'An deux mille-vingt-quatre, le mercredi vingt-sept mars à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et vice-président de la Métropole, en charge de la Politique de la Ville et de la Rénovation urbaine.

*Convocations adressées le 21 mars 2024*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33*

*Nombre de conseillers présents : 22*

*Nombre de conseillers votants : 30*

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Mickaël CHAPEAU, Marion PERSIANI, Amin BRIMOU, Alain GARCIA, Jeanine MÉTAIS, Alain DELANCHY, Laurence LEFÈVRE, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Annick VOLATIANA, Gilles FRÉMONT, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANÇOIS
Romain DANGER	procuration à Olivier CONTE
Gamzé AK	procuration à Mukerrem AK
Christian BONNARD	procuration à Laurence LEFÈVRE
Samira MOKADEM	procuration à Amin BRIMOU (à partir de 18h25)
Christophe DE AMORIM	procuration à Alain GARCIA (à partir de 19h05)
Annick VOLATIANA	procuration à Stéphane AUDUSSEAU (à partir de 19h)
Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD	procuration à Sylvie LENOBLE (jusqu'à 19h)
Anis GUELMAMI	procuration à Cyrille JEANNEAU (jusqu'à 19h)
Catherine BONNEAU	procuration à Cédric ROSMORDUC (jusqu'à 19h55)
Mohamed BENBEDRA	procuration à Michel SOULAS

ABSENTS : Pascaline DAUMAIN, Samira MOKADEM (absente jusqu'à 18h25), Christophe DE AMORIN (absent jusqu'à 19h05)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier CONTE

## ORDRE DU JOUR

<b>PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14 ET 20 FÉVRIER 2024 : .....</b>	<b>7</b>
2024 03 27 - 01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2024.....	7
2024 03 27 – 02 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2024.....	8
<b>VŒUX : .....</b>	<b>9</b>
2024 03 27 – 03 VŒU DU GROUPE D’OPPOSITION <i>LFI</i> – DEMANDE QUE SOIT PUBLIE UN ARTICLE (VOIRE UN DOSSIER) DANS LE PROCHAIN CLARTE SUR LA LOI CONSTITUTIONNELLE DU 8 MARS 2024 RELATIVE A LA LIBERTE DE RECOURIR A L’INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE, SON CARACTERE UNIQUE MONDIALEMENT ET CE QU’ELLE VA APPORTER AUX FEMMES DE NOTRE PAYS ET RAPPELANT QUE VOTRE VILLE PAR LE VOTE DE NOTRE VŒU LE 3 OCTOBRE 2022 EN A DEMANDE SA CONCRETISATION .....	9
2024 03 27 – 04 VŒU COMMUN PRESENTE PAR LES GROUPES D’OPPOSITION <i>J’AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS, A GAUCHES TOUTE ! ET AGIR ENSEMBLE</i> – DEMANDE L’ETUDE UN SOIR PAR SEMAINE POUR LES CLASSES DE NIVEAU CP DANS TOUTES LES ECOLES ELEMENTAIRES DE LA VILLE – DEMANDE UNE REFLEXION POUR UNE EXTENSION PROGRESSIVE DE L’OFFRE D’ETUDE DU SOIR AFIN DE PARVENIR A 4 SOIRS PAR SEMAINE.....	11
<b>COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION : .....</b>	<b>17</b>
2024 03 27 – 05 COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.2122-22 ALINEAS 4 ET 6 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.) .....	17
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE : .....</b>	<b>22</b>
2024 03 27 – 06 MODIFICATION CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES.....	22
<b>ESPACES PUBLICS : .....</b>	<b>22</b>
2024 03 27 – 07 TRANSFERT DE PROPRIETE NON CADASTREE A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DES BIENS ET DROITS A CARACTERE MOBILIER ET IMMOBILIER RELATIFS A LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L’ESPACE PUBLIC » (ESPACE CLASSE DANS LE DOMAINE PUBLIC NON CADASTRE) .....	22
2024 03 27 – 08 TRANSFERT DE PROPRIETE A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DES BIENS ET DROITS A CARACTERE MOBILIER ET IMMOBILIER RELATIFS A LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L’ESPACE PUBLIC » (PARCELLES CADASTREES) .....	23
2024 03 27 – 07 TRANSFERT DE PROPRIETE NON CADASTREE A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DES BIENS ET DROITS A CARACTERE MOBILIER ET IMMOBILIER RELATIFS A LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L’ESPACE PUBLIC » (ESPACE CLASSE DANS LE DOMAINE PUBLIC NON CADASTRE) .....	26
2024 03 27 – 08 TRANSFERT DE PROPRIETE A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE DES BIENS ET DROITS A CARACTERE MOBILIER ET IMMOBILIER RELATIFS A LA COMPETENCE « AMENAGEMENT DE L’ESPACE PUBLIC » (PARCELLES CADASTREES) .....	28
2024 03 27 – 09 DENOMINATION DES RUES PIECE DE LA PIERRE ET ALICE MILLIAT – PROGRAMME D’AMENAGEMENT « LES JARDINS DES EPINES FORTES » .....	30
<b>FINANCES : .....</b>	<b>32</b>
2024 03 27 – 10 ADOPTION COMPTE DE GESTION 2023 .....	32
2024 03 27 – 11 ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	34
2024 03 27 – 12 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF DE L’EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE .	38
2024 03 27 – 13 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL .....	46
2024 03 27 – 14 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE RABATERIE .....	66
2024 03 27 – 15 AVANCE REMBOURSABLE AU BUDGET ANNEXE DE LA RABATERIE .....	68
2024 03 27 – 16 FIXATION DES TAUX DE FISCALITE POUR L’ANNEE 2024.....	69
2024 03 27 – 17 CREATION D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L’ECOLE MATERNELLE VIALA-STALINGRAD .....	70
2024 03 27 – 18 ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE .....	71
2024 03 27 – 19 ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS POUR LE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE .....	76
2024 03 27 – 20 CONSTITUTION D’UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES 2024.....	78
2024 03 27 – 21 DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS VERT METROPOLITAIN .....	79

2024 03 27 – 22 DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS A TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE – FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE – EX CREDITS CRST .....	81
<b>JURIDIQUE :</b> .....	<b>83</b>
2024 03 27 – 23 PRESTATIONS DE POMPAGE/HYDROCURAGE DES RESEAUX ET DE COLLECTE ET TRANSPORT DES DECHETS COMMUNAUX – LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ .....	83
<b>POLITIQUE DE LA VILLE :</b> .....	<b>84</b>
2024 03 27 – 24 PROGRAMMATION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE L'AGGLOMERATION TOURANGELLE, PROLONGE JUSQU'EN 2024.....	84
2024 03 27 – 25 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT « CENTRE SOCIAL LES ATELIERS DES POSSIBLES » .....	88
<b>RESSOURCES HUMAINES :</b> .....	<b>90</b>
2024 03 27 – 26 MODIFICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL, AVEC LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL .....	90
2024 03 27 – 27 TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER 2024 .....	92
2024 03 27 – 28 CYCLES DE TRAVAIL AU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2024 .....	97
2024 03 27 – 29 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET LE CCAS DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS.....	99
2024 03 27 – 30 MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS .....	100
<b>SCOLAIRE :</b> .....	<b>101</b>
2024 03 27 – 31 PROJET DE SUBVENTION DE 17 €/ ENFANT PAR ECOLE .....	101
<b>SPORTS :</b> .....	<b>107</b>
2024 03 27 – 32 ATTRIBUTION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 USSP CYCLISME .....	107
2024 03 27 – 33 ATTRIBUTION SUBVENTION MUNICIPALE AVEC AVANCE REMBOURSABLE 2024 PAR L'USSP RUGBY .....	108
<b>URBANISME :</b> .....	<b>109</b>
2024 03 27 – 34 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2023 .....	109
2024 03 27 – 35 DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES .....	110
<b>VIE ASSOCIATIVE :</b> .....	<b>112</b>
2024 03 27 – 36 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2024 AUX ASSOCIATIONS – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE.....	112
2024 03 27 – 37 ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « O CŒUR DU PORTUGAL » AU TITRE DE L'ANNEE 2024 .....	114
<b>QUESTIONS ORALES :</b> .....	<b>115</b>
1. LE GROUPE D'OPPOSITION <i>LFI</i> DEMANDE À M. LE MAIRE QUE LA QUESTION DE LA RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX ASSOCIATIONS MUSULMANES SOIT ÉVOQUÉE AINSI QUE LA PROPOSITION QUE MONSIEUR LE MAIRE A FAITE D'ACCUEILLIR UN CIMETIÈRE MÉTROPOLITAIN SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS, SOIT MISE À L'ORDRE DU JOUR ET SOUMISE AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE .....	115
2. LE GROUPE D'OPPOSITION <i>J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS</i> POSE LA QUESTION AU SUJET DES TRAVAUX EN COURS RUE MOLIÈRE. SACHANT QUE LE CHANTIER VA DURER ENCORE PLUSIEURS MOIS, QU'AVEZ-VOUS PRÉVU DE METTRE EN ŒUVRE, MONSIEUR LE MAIRE, POUR QUE L'ACTION MUNICIPALE SOIT D'UNE PLUS GRANDE EFFICACITÉ ET METTE FIN À CES IRRÉGULARITÉS DANS LES MEILLEURS DÉLAIS ? .....	117

*La séance est ouverte à 18 heures.*

**M. FRANÇOIS** : Bonsoir à tous, merci d'être présents pour ce Conseil municipal du 27 mars 2024, sur la Ville de Saint-Pierre-des-Corps. Pour le rappel des règles sur les troubles à l'ordre public, vous l'avez déjà tous entendu, je ne vais pas y revenir. Le quorum est atteint, on va énumérer les pouvoirs :

- Madame Annick Marichal donne pouvoir à moi-même, le Maire Emmanuel François ;
- Monsieur Romain Danger donne pouvoir à Monsieur Olivier Conte ;
- Madame Gamzé Ak donne pouvoir à Monsieur Mukerrem Ak ;
- Monsieur Christian Bonnard donne pouvoir à Madame Laurence Lefèvre ;
- Monsieur Anis Guelmami donne pouvoir à Monsieur Cyrille Jeanneau jusqu'à son arrivée, prévue aux alentours de 19 heures ou 20 heures ? De toute façon, ce n'est pas un problème...
- Madame Laëtitia Allyasbgran-Quintard donne pouvoir à Madame Sylvie Lenoble jusqu'à son arrivée, prévue vers 19 heures ou 19 h 15 ;
- Monsieur Mohamed Benbedra donne pouvoir à Monsieur Michel Soulas ;
- Madame Catherine Bonneau donne pouvoir à Monsieur Cédric Rosmorduc jusqu'à son arrivée.

Nous n'avons rien oublié ? Il nous faut nommer un secrétaire de séance, qui est obligatoirement le premier adjoint, Monsieur Olivier Conte.

***Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Olivier CONTE.***

**M. FRANÇOIS** : Et nous attaquons l'ordre du jour. Ah, une demande de prise de parole ? On vous écoute, Monsieur Benzaït.

**M. BENZAÏT** : Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Alors, c'est un simple propos liminaire, Monsieur le Maire. Aujourd'hui, vous ne les avez pas dites dans leur globalité, mais d'habitude lors de chaque Conseil, vous nous rappelez au début nos obligations liées au règlement intérieur. Mais vous ne les appliquez pas dans leur totalité, cela fait de nombreux mois que nous vous sollicitons sur les quartiers relevant de la Politique de la Ville : par email à plusieurs reprises et aussi par téléphone. Je vous ai appelé et vous m'aviez indiqué être en vacances. Nous vous avons indiqué que nous ferions peut-être une saisine de la CADA, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs.

Nos demandes portent sur le quartier de La Rabâterie, sur les documents attestant du refus de Tours Métropole Val de Loire ou de l'État des aménagements permettant l'accès à la Loire. Pour La Galboisière, nos demandes portent sur le dossier de candidature ou de projet envisagé, sur les modalités d'intégration dans la programmation du contrat, et de celles concernant ce quartier : comme nous l'avons indiqué dans notre tribune parue dans *Clarté* de mars-avril 2024. La « brève de métro » dans ce dernier *Clarté* n'est pas une réponse à nos questions.

Donc pour qu'une démocratie soit vivante, avant d'avoir des devoirs il faut avoir des droits qui le permettent. Donc vraiment Monsieur le Maire, je me permets d'intervenir, car en ce qui concerne l'accès à la Loire pour La Rabâterie, et plus généralement sur toutes nos demandes de règlement intérieur, je rappelle que l'article 6 du règlement intérieur prévoit que « *chaque membre du Conseil municipal peut adresser au Maire des questions écrites pour toute affaire ou tout problème concernant la ville et l'action municipale. Le texte des questions écrites adressées au Maire fera l'objet de sa part d'un accusé de réception. Le Maire répond aux questions écrites posées par les conseillers municipaux dans un délai maximal de 15 jours. Toutefois en cas contraire, le délai sera repoussé à un mois, après en avoir avisé au préalable les conseillers municipaux.* »

Or aujourd'hui, ce n'est pas le cas. On vous envoie des emails, vous n'en accusez pas réception. Vous me dites que « vous verrez », pourtant nous mettons nombre de personnes en copie sur ces emails, et vous n'y répondez pas dans le délai de 15 jours. Qu'en est-il ?

**M. FRANÇOIS** : Vous avez tout à fait raison, Monsieur Benzait. Je vous y répondrai demain sans faute.

**M. BENZAÏT** : Vous vous y engagez ?

**M. FRANÇOIS** : Oui, demain sans faute. Promis.

**M. BENZAÏT** : Merci. Et Monsieur le Maire, à l'avenir concernant nos demandes formulées par email, faudra-t-il encore attendre ?

**M. FRANÇOIS** : Non, mais vous avez tout à fait raison, c'est long. C'est trop long.

**M. BENZAÏT** : D'accord.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Oui, bonjour à toutes et tous. C'est simplement pour faire remarquer encore une fois que ce Conseil municipal, pourtant important puisque nous allons y voter le budget primitif de la Ville pour l'année 2024, se tient uniquement parce que l'opposition est présente et décide de rester. Parce que si on compte bien, vous n'êtes que 15 présents au sein de la majorité, alors que le quorum pour que le Conseil municipal puisse siéger est de 17.

Cela fait plusieurs fois que ça arrive, donc c'est un peu dommage, mais c'est important de le souligner. J'espère que cela figurera au procès-verbal du prochain Conseil. Merci.

**M. FRANÇOIS** : De toute façon, ce sera noté Monsieur Soulas.

**M. SOULAS** : Oui ! Mais on reste.

**M. FRANÇOIS** : C'est très gentil à vous !

**M. SOULAS** : On a des choses à vous dire !

**M. FRANÇOIS** : Ah bah c'est très gentil, on les attend avec impatience, croyez-nous !

Avez-vous des questions sur les vœux qui ont été adoptés ? Il n'y aura rien de particulier puisque nous avons vu l'Inspecteur académique après le vœu qui a été adopté au dernier Conseil municipal. Il n'y a pas de remarque particulière sur le suivi des vœux ? Oui, je vous écoute.

**M. SOULAS** : Ça fait un an et trois jours que le Conseil municipal a voté un vœu à l'unanimité pour un deuxième médecin au CMS. Donc où en êtes-vous dans votre recherche et dans le recrutement d'un deuxième médecin ? Merci pour votre réponse.

**M. FRANÇOIS** : Eh bien je vais vous répondre très rapidement : c'est-à-dire que nous sommes en train de recruter non pas un médecin, mais peut-être deux. Pour tout savoir, nous sommes en discussion avec la Région, pour voir si cela pourrait être des médecins régionaux, salariés par la Région. Voilà, pas d'autres questionnements sur le déroulé des vœux ? Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU** : Oui, « Monsieur Chapeau est parti, Monsieur Jeanneau est là... » J'ai une petite interrogation... [inaudible – 7 min 25 s à 7 min 54 s] Donc oui, lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons acté en délibération une location pour une structure permettant

l'accompagnement des médecins dans leur installation. Et vous nous aviez dit que vous aviez travaillé avec eux : donc est-ce que c'est le cas ou pas du tout concernant ces deux médecins ?

**M. FRANÇOIS** : Je suis désolé, je n'ai pas compris votre question en fait.

**M. JEANNEAU** : La fatigue se fait-elle sentir ? Donc je répète : nous avons passé une délibération sur la location de l'ancienne Poste à une prestataire de service, concernant l'accompagnement des médecins. Et dans les différentes discussions que nous avons pu avoir en Conseil municipal, vous aviez indiqué que cette structure pourrait certainement nous accompagner quant à l'intégration de médecins sur Saint-Pierre-des-Corps. Donc, qu'en est-il ? Puisque là vous nous parlez de la Région, etc. Et sachant que cette prestataire de service bénéficie d'un loyer, disons intéressant pour elle, et donc certainement aussi intéressant pour la Mairie...

**M. CONTE** : Alors effectivement, nous n'avons pas vraiment eu le temps de travailler avec la société de Madame Dias qui s'était installée, car celle-ci est partie depuis le mois d'octobre. Donc elle n'est pas restée longtemps.

**M. FRANÇOIS** : Il faut dire que nos conditions d'accueil n'étaient pas « top » : nous n'avons pas réalisé de travaux et cette location s'était faite un peu dans l'urgence. Voilà, pas d'autres remarques ?

## **PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 14 ET 20 FÉVRIER 2024 :**

### **2024 03 27 - 01 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 février 2024**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.*

*Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.*

*Énumération des remarques notifiées : néant*

*Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer.*

**M. FRANÇOIS** : Allez, nous passons à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 février. Y a-t-il des remarques là-dessus ? Non ? Merci.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :**

- **approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 14 février 2024, prenant en compte les modifications demandées en séance.**
- **autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 14 février 2024**

## **2024 03 27 – 02 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 20 février 2024**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 février 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.*

*Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.*

*Énumération des remarques notifiées : néant*

*Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer.*

**M. FRANÇOIS** : Je vous propose aussi d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 20 février 2024. Y a-t-il des questionnements ? Oui, Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Alors ce n'est pas vraiment un questionnement, plutôt une petite remarque. En page 7 du compte-rendu du 20 février, Monsieur Chapeau m'interpellait sur le fait que nous pouvions jeter un peu d'huile sur le feu, par rapport au nombre de pages du discours que vous aviez commencé à lire dans le cadre du débat de politique générale...

Sauf qu'à la lecture du procès-verbal qui vient d'être d'approuvé, donc celui du 14 février, il est retranscrit : « il me reste encore 60 pages », c'étaient vos propos. Et ce « il me reste encore 60 pages » arrive après une lecture de 35 minutes de discours de votre part... Donc on ne va pas chronométrer la vitesse à laquelle vous lisez, mais je pense qu'en évoquant un discours de 80 pages, nous étions un petit peu dans le vrai à en croire vos propos.

Donc voilà, pour ce qui est de savoir qui jette de l'huile sur le feu ou qui vient polémiquer sur les sujets, etc. Eh bien je trouve que les propos que nous avons pu tenir étaient finalement plus que corrects et très loin d'être outranciers. Voilà, merci.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, c'est noté. Y a-t-il d'autres remarques ? Je vous propose d'approuver ce procès-verbal.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal, à l'unanimité (30 voix pour) :***

- ***approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 20 février 2024, prenant en compte les modifications demandées en séance.***
- ***autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 20 février 2024***

## VŒUX :

**2024 03 27 – 03 Vœu du groupe d'opposition LFI – Demande que soit publié un article (voire un dossier) dans le prochain Clarté sur la loi constitutionnelle du 8 mars 2024 relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, son caractère unique mondialement et ce qu'elle va apporter aux femmes de notre pays et rappelant que votre ville par le vote de notre vœu le 3 octobre 2022 en a demandé sa concrétisation**

Rapporteur : M. Nabil BENZAÏT

*Loi constitutionnelle du 8 mars 2024 relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse.*

*« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse [IVG] » : c'est la formulation qui est désormais inscrite à l'article 34 de la Constitution.*

*Cette inscription dans la Constitution française, une première mondiale qui nous l'espérons sera introduite dans la constitution d'autres pays, permet de réaffirmer le caractère fondamental de cette liberté en France. Le droit d'avorter est aujourd'hui en régression dans plusieurs pays étrangers, comme aux États-Unis ou même en Europe.*

*Au Conseil municipal du 3 octobre 2022, notre groupe a présenté un vœu en soutien à la demande d'inscription dans la Constitution française du droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), qui a donné lieu (suite à demande de la majorité) à un vote à bulletin secret qui a recueilli un vote à la majorité (25 voix pour, 6 abstentions et un vote non exprimé).*

*Pour son adoption, il convient de rappeler que les plus réticents ont été longtemps nos représentants au Sénat qui, rappelons-le, élus au second degré par la Représentation Nationale, ont été sensibles aux évolutions des mentalités de la société française, mais sûrement aussi aux sollicitations de leurs électeurs et électrices.*

*Nous pensons que notre vœu, dont nous devons être fiers, tout en restant modestes, a contribué à l'évolution de la position des Sénatrices et Sénateurs.*

*Nous demandons par ce vœu que soit publié un article (voire un dossier) dans le prochain Clarté sur la Loi constitutionnelle du 8 mars 2024, relative à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, son caractère unique mondialement et ce qu'elle va apporter aux femmes de notre pays et rappelant que notre ville, par le vote de notre vœu le 3 octobre 2022, en a demandé sa concrétisation. Merci.*

**M. FRANÇOIS :** Merci pour la présentation de votre vœu, Monsieur Benzaït. Nous y sommes sensibles, mais sachez quand même que l'information a été très largement divulguée par les médias nationaux. Et lorsque j'ai fait un discours de politique générale, vous m'avez reproché de me prendre pour le Premier ministre ou d'être le Premier ministre : on l'a entendu parfaitement. Mais je vous répondrai que la *Clarté* n'est pas le journal *Le Monde*, et donc nous refuserons très clairement de voter ce vœu. C'est tout ce que j'ai à vous apporter comme réponse.

**M. ROSMORDUC :** Alors juste pour vos arguments, si vous pouviez ne pas tout mélanger, ce serait assez heureux. On vous a déjà dit qu'un vœu en Conseil municipal pouvait aborder des questions de sujets internationaux, dès lors qu'ils avaient un impact sur le quotidien ici.

**M. FRANÇOIS :** Mais ça n'était pas là mon propos, Monsieur Rosmorduc.

**M. ROSMORDUC** : Oui, mais là, ce que je suis en train de dire, c'est le mien, Monsieur le Maire ! Donc ce que je vous dis, c'est que les vœux peuvent dépasser le cadre local. Et on ne vous a pas dit que vous vous preniez pour le Premier ministre : parce que vous faites référence à des propos que j'ai tenus, et je crois m'en souvenir. Je vous ai dit que vous confondiez gouvernement et conseil municipal.

Et puis je vous le redis si ce n'est pas assez clair, mais un discours de politique générale, c'est ce qu'on fait à l'Assemblée. En revanche un débat, c'est ce qu'on fait ici en Conseil municipal. Donc voilà votre refus, vous pourriez l'assumer sur la base d'autres propos que ce que nous avons pu vous dire dans le cadre d'une discussion qui n'avait absolument aucun rapport avec l'IVG.

**M. FRANÇOIS** : C'était juste un comparatif.

**M. ROSMORDUC** : Maladroit, alors.

**M. FRANÇOIS** : Si vous voulez. D'autres remarques ? Oui, Monsieur Benzaït.

**M. BENZAÏT** : Je ne comprends pas votre posture, mais en même temps elle va dans le sens de la position que vous aviez eue au moment du vote de ce vœu, relatif à l'inscription de l'IVG dans la Constitution. Car déjà lorsque vous avez demandé un vote à bulletin secret, nous avons senti un malaise à ce moment-là.

Là nous demandions simplement un article dans la *Clarté* : quand même je ne sais pas, c'est quelque chose qui touche toutes les femmes de notre ville ! Même si la question est nationale ou même internationale, c'est une question aussi territoriale : donc je ne comprends pas du tout votre position.

Alors je vais reprendre un peu ce qu'a dit Cédric Rosmorduc, sur l'idée de vous prendre pour un ministre : il ne faut pas confondre le fond et la forme. La dernière fois lors de la lecture de votre texte de 80 pages, c'était la forme qui n'était pas la bonne. Et là, ce n'est pas une question de sujet national ou étatique [16 min 20 s] : vous nous aviez déjà donné cet argument la dernière fois, et je vous avais répondu que lorsque nous avons voté pour la demande de cessez-le-feu en Ukraine, cette question sortait elle aussi du cadre des frontières de notre ville.

Donc finalement, je comprends la posture que vous prenez parce qu'elle va dans le sens de la posture que vous avez déjà prise vis-à-vis de l'IVG : celle-ci semble encore à ce jour, donc au mercredi 27 mars, une question assez gênante pour votre majorité. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Alors je me permets de répondre si vous voulez bien. Monsieur Benzaït, quand vous nous dites que nous avons fait un vote à bulletin secret parce que nous serions peut-être gênés ou pas très à l'aise sur ce vœu... Eh bien non, je pense que lors du vote de ce vœu, il était nécessaire de respecter les ressentiments éthiques de chaque membre du Conseil municipal. Et c'est pour ça que nous l'avons fait : ce n'est pas parce que nous avons peur de quoi que ce soit, mais c'est pour respecter les personnes et avoir une démarche plutôt humaine.

Et je vous répète encore une fois que la *Clarté*, c'est un bulletin d'information municipale, ce n'est pas un bulletin d'information nationale. Et je ne crois pas que nous soyons passés à côté d'un événement aussi majeur que d'inscrire l'interruption volontaire de grossesse dans une Constitution, ce qui est une première mondiale, comme vous l'avez ajouté. Voilà, je n'ai pas d'autre réponse à vous donner.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Écoutez, je vous propose de voter ce vœu.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 19 voix contre et 11 voix pour (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), rejette le vœu à la majorité.**

**M. FRANÇOIS :** Je laisse la parole ensuite aux groupes *J'aime Saint-Pierre, Agir ensemble* et *A GaucheS Toute !*, pour leur vœu.

**2024 03 27 – 04 Vœu commun présenté par les groupes d'opposition J'aime Saint-Pierre-des-Corps, A GaucheS Toute ! et Agir Ensemble – Demande l'étude un soir par semaine pour les classes de niveau CP dans toutes les écoles élémentaires de la ville – Demande une réflexion pour une extension progressive de l'offre d'étude du soir afin de parvenir à 4 soirs par semaine**

*Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU*

*Depuis 2 ans, la municipalité propose, dans les 6 écoles élémentaires de la ville, une étude du soir pour l'aide aux devoirs. Ce temps, encadré par des animateurs, est mis en place un soir par semaine pour les niveaux de classes CE1, CE2, CM1 et CM2.*

*Si depuis la circulaire fondatrice de 1956 interdisant les devoirs écrits, les différents textes de loi restent peu précis, on constate que le plus souvent, les enfants de l'école élémentaire ont des devoirs quotidiens, y compris en classe de CP.*

*Les groupes d'opposition questionnent aujourd'hui la majorité sur les motivations de l'absence d'étude du soir pour les classes de CP alors même qu'à ce stade, les apprentissages des fondamentaux sont essentiels (lecture, écriture et calcul). Les devoirs se font à l'oral, à savoir, lire des syllabes, des sons, des mots, réviser des poésies ou faire de petites recherches de vocabulaire. En mathématiques, c'est la construction de la numération.*

*D'après une étude, certes assez ancienne, les enseignants du CP justifient ces demandes de travaux par :*

- *la nécessité d'assurer, de renforcer et de consolider les acquis du jour, en se référant au travail de la classe,*
- *l'intérêt d'un entraînement dans un autre cadre que celui de la classe,*
- *la nécessité d'habituer les élèves à un travail personnel pour développer leur autonomie,*
- *le souci d'impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant.*

*Tous ces arguments ont pour seul intérêt l'épanouissement et la réussite de l'enfant à un moment important de ses apprentissages. Et c'est aussi à ce stade que se confirment les inégalités des chances.*

*Certes, à Saint-Pierre-des-Corps, le classement en ZEP+ du quartier de La Rabâterie a permis depuis 2017 la mise en place des dédoublements de classes des Grandes Sections Maternelles, des CP et des CE1, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage. Pour autant, ça ne règle pas l'ensemble des difficultés des enfants dont les parents sont dans l'incapacité de les accompagner scolairement (parents illettrés ou allophones par exemple). Les études montrent que dès le plus jeune âge, les résultats des enfants sont liés en partie au milieu social de leurs parents.*

*On peut ajouter à cela, le périmètre restrictif du quartier classé ZEP. En effet, il y a dans notre ville nombre d'enfants et de familles en grandes difficultés, qui résident dans des quartiers non prioritaires*

*et dont les enfants ne sont pas dans les programmes de Réussite Éducative. Pour ceux-là, pas de classes dédoublées, pas d'accompagnement global et pas d'étude du soir.*

*Les groupes d'opposition, porteurs du présent vœu, demandent au Conseil Municipal :*

- *la mise en place d'une étude, au moins un soir par semaine pour les classes de CP, dès la rentrée 2024, à l'instar de celles proposées pour les autres niveaux de l'école élémentaire,*
- *une réflexion pour une extension progressive de l'offre d'étude du soir afin de parvenir à 4 soirs par semaine.*

**M. JEANNEAU** : Et il s'agit de quatre soirs par semaine pour toutes les classes, bien sûr. Monsieur le Maire, s'il vous plaît ! Écouter, ça peut être aussi une forme de respect, merci. Ah ben vos divergences entre vous, vous les réglez en Bureau municipal, pas en Conseil.

**M. FRANÇOIS** : Merci beaucoup pour ce vœu commun. Je vais laisser à Monsieur Amin Brimou, adjoint à l'Enfance, le soin de vous répondre.

**M. BRIMOU** : Merci, Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je vous remercie effectivement de présenter ce vœu, qui montre finalement l'intérêt de la collectivité à lutter contre la fracture sociale et contre les différentes inégalités qui peuvent graviter autour de la vie de l'enfant, en particulier sur le temps scolaire. J'aimerais quand même rappeler quelques éléments complémentaires à ce que vous avez indiqué au début de vos propos.

Ce temps d'études mis en place effectivement en 2022 est un temps qui se veut éducatif, puisqu'il est mis en place grâce au partenariat des enseignants. Donc nous avons effectivement des agents municipaux qui encadrent ce temps d'études du soir, mais aussi des enseignants volontaires et rémunérés sur la grille de l'Éducation Nationale. Donc je le répète, c'est un dispositif qui vit en particulier grâce à ces enseignants. Il y a une volonté de le généraliser et cela a été le cas puisque toutes les écoles élémentaires en bénéficient.

Alors un petit correctif : sur nos 6 écoles élémentaires, il n'y en a qu'une qui teste depuis maintenant quelques semaines l'expérimentation du temps d'étude auprès des élèves de CP. C'est l'école Joliot-Curie. Pourquoi cette école ? Cela est dû à la particularité de cet établissement qui accueille les enfants du voyage, et aussi à la manière dont sont configurées les classes, avec un regroupement de plusieurs niveaux. Ainsi les enseignants, de concert avec l'Inspectrice de circonscription et le service Éducation de la Mairie, ont jugé opportun d'expérimenter effectivement ce dispositif d'études du soir à Joliot-Curie, pour les CP.

Cependant, pour les autres écoles, ce dispositif n'a pas été mis en place. Et ce pour la simple et bonne raison qu'au moment de la réécriture du Projet Éducatif de Territoire en 2021-2022, l'ensemble de la communauté éducative, pour ne pas dire 100 % des enseignants et des directrices qui étaient présents, a émis un avis défavorable à la mise en place de l'étude du soir pour les CP.

Pourquoi ? Je rappelle qu'en France le temps scolaire chez l'enfant est de 24 heures par semaine. Nous sommes le champion d'Europe en matière de temps scolaire, qui est trop élevé, et la transition entre la grande section de maternelle et le CP n'est pas chose aisée. Donc forcément, en 2021-2022, la communauté éducative n'avait pas retenu l'étude du soir parce que cela générerait de la fatigue et pour le coup, cela pouvait justement avoir un effet contre-productif : à savoir pourquoi pas de l'absentéisme, et un mauvais apprentissage des acquis et des fondamentaux. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les professionnels.

Donc c'est pour cela qu'unaniment, lors de cette réécriture du PEDT, le dernier Comité de pilotage notamment indiquait que l'étude du soir pour les CP ne serait pas maintenue, malgré la proposition faite en ce sens par la majorité municipale. Toutefois il avait été proposé aussi le dispositif « Cartable

ouvert », qui est généralisé sur le temps périscolaire : celui-ci permet aussi d'une certaine manière d'accompagner en matière d'apprentissage et d'encadrement des devoirs, notamment chez les plus petits, sur le temps périscolaire. Même si certes, tout le monde ne va pas au périscolaire.

Mais ce que nous souhaitons apporter aussi comme nouveauté pour la rentrée, c'est d'augmenter le nombre de jours par niveau scolaire : ça c'est une nécessité. Mais pour ce faire, je le dis très ouvertement, nous avons besoin de la communauté éducative. Je pense qu'ils ont entendu notre appel. Ces derniers montent aussi des projets en commun avec les équipes, avec les agents municipaux. Et donc aujourd'hui, vous avez des enseignants qui encadrent leur classe ou même d'autres classes, en binôme ou pas avec des animateurs. Mais c'est la raison pour laquelle en ce qui nous concerne au niveau de la majorité, pour suivre le schéma qui nous a été porté par la communauté éducative, nous émettons un avis défavorable pour ce vœu.

Toutefois, je me tiens ouvert au débat en Commission, ouvert au travail et c'est un sujet que je serais ravi de remettre aussi sur la table. Vu que nous sommes en train de réécrire le Projet Éducatif de Territoire, je serai ravi de le remettre sur la table, parce que peut-être que les choses ont aussi évolué.

Par ailleurs en ce qui concerne la circulaire de 1956 qui interdit l'aide aux devoirs, là aussi il y a eu très peu d'évolutions à ce sujet. Toutefois nous nous donnons la possibilité en Commission d'échanger et de permettre d'enrichir ce nouveau Projet Éducatif de Territoire, s'il y a besoin de l'ouvrir. Je vous remercie.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Benzaït a demandé la parole : on vous écoute.

**M. BENZAÏT** : Merci. Nous allons donner l'explication de vote de notre groupe. Nous donnerons notre vote à la fin, mais nous allons donner d'abord notre explication qui va nous mener à notre vote. Alors tout d'abord un satisfecit : un seul vœu pour le même sujet, ça nous change. Ces derniers temps, on avait l'habitude de voir des vœux qui se recoupaient.

Pour autant, nous nous abstiendrons sur ce vœu que nous avons découvert : nous nous abstiendrons pour ne pas nous tromper de cible, bien que l'envie de voter contre soit très présente parmi nous, pour au moins deux raisons.

La première, c'est qu'en cette deuxième partie de mandat, il nous semble que la priorité est de proposer une alternative de gauche à la majorité municipale. Et pas de proposer une alternance, c'est-à-dire faire différemment sauf que cela revient à la même chose sur le fond. Il faut rappeler que cette action, initialement, devait être encadrée par les enseignants. Donc il ne s'agit pas de mettre les enseignants en concurrence avec les personnels d'animation, mais il aurait plutôt été intéressant de connaître l'avis des équipes enseignantes. Cela aurait été un minimum intéressant, du moins d'avoir leur retour sur expérience...

Car l'exposé de ce vœu ne fait nullement état d'une demande émanant de parents ou d'organisations de parents d'élèves. Et Fatiha Kendri, membre suppléante du Conseil des écoles de la République [28 min 40 s], n'a pas connaissance d'une telle demande. Or généraliser ce temps d'étude aux CP et l'ouvrir tous les jours sans avoir préalablement vérifié son efficacité, sans l'évaluation de l'existant, voire sans l'évaluation des dispositifs existants d'accompagnement à la scolarité, cela risque de nous engager pour l'avenir et en l'état de nos connaissances, ce serait plutôt gênant.

J'en viens à la seconde raison qui est plus liée à l'actualité nationale qu'à celle de notre ville. Si nous disons que cette proposition n'est vraiment pas aboutie, elle a aussi un coût qui ici, n'est même pas évalué. En cette période de fin de mois difficile, il nous semble que nous devrions prioriser la réussite scolaire au moyen de la proposition portée par le Parti Communiste Français de Saint-Pierre-des-Corps, d'une restauration scolaire à 1 euro et de rechercher son financement, quand bien même nous

portons le projet de la *NUPES* de tendre vers la gratuité : gratuité qui a reçu un écho positif de 1 000 signataires.

Nous portons l'idée que l'avenir doit se construire à partir de l'expression des besoins de la population, et pas de réflexions d'une élite hors sol. Nous ne croyons pas à l'idée que porte une certaine gauche du Conseil municipal : l'idée que faire de la politique se ferait ici en salle, et non avec les habitants. Donc nous sommes tout à fait satisfaits d'avoir été écartés de la proposition qui est faite aujourd'hui en Conseil municipal. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Avant tout propos liminaire, je souhaite qu'il n'y ait pas d'altercation sur ce qui vient d'être dit, ni de remarques particulières. Je l'entends, nous avons entendu donc on n'a pas besoin de réagir ou surréagir, s'il vous plaît. Monsieur Jeanneau, vous avez la parole.

**M. JEANNEAU** : Il n'était prévu aucune altercation ou quoi que ce soit... En fait, nous laissons les gens réfléchir sur ce qui relève d'un vœu commun ou pas.

Mais plus sérieusement, parce que par rapport à d'autres personnes, je pense que le débat doit quand même avoir une certaine hauteur : c'est quand même assez étonnant d'avoir eu cette réponse de votre part, au niveau de la majorité. Parce que les élèves de CP ont des devoirs qui sont donnés par les Comités éducatifs. Donc à partir de là, la réponse politique qui est la vôtre ne correspond pas à la réalité de ce qui est donné aux enfants. Et on s'aperçoit, plus particulièrement pour les publics allophones, qu'il y a quand même de gros soucis d'intégration.

Or cette intégration ne se fait pas parce qu'à la maison, concrètement, d'après les retours que nous avons des associations des parents d'élèves, et des parents aussi, quoi qu'il puisse en être dit par ailleurs... eh bien l'intégration ne se fait pas parce qu'elle fait face à un mur. Et comment fait-on pour détruire ce mur ? Eh bien la seule possibilité, c'est de faire des choix politiques pour faire avancer ce qu'on appelle l'émancipation de chaque individu. Et c'est au collectif aussi de réagir par rapport à ça. Mais il serait dommage de refuser concrètement cette avancée qui, je vous rassure, sera débattue dans le cadre d'un amendement budgétaire, sachant que nous avons les moyens de pouvoir trouver le financement : on a une solution par rapport à cela. Cela permettra enfin que chaque enfant, d'où qu'il vienne, qu'il soit en ZEP ou qu'il ne soit pas en ZEP, qu'il soit allophone ou pas allophone, ait le même niveau de chance pour s'inscrire dans cette émancipation que nous voulons tous.

J'exprime donc l'incompréhension de notre part à l'idée que vous puissiez voter contre. Je rajouterai aussi ceci sur le PEDT : en effet, il a été fait en 2021-2022, mais il y a eu une demande de la part des élus des parents d'élèves, pour que ce PEDT soit retravaillé. Or vous n'avez pas réagi par rapport à cela lorsque ça a été demandé. Et aujourd'hui, il y a une demande des écoles, enfin du moins des parents d'élèves « école » [33 min] pour que tout un chacun, que tous les parents d'élèves soient intégrés dans cette démarche, au lieu de continuer sur votre méthode d'un référent par école. Cela va dans une logique de démocratie participative, de manière qu'on puisse débattre du devenir de nos enfants et des écoles.

Donc vous donnez des réponses qui ne sont pas satisfaisantes pour ce qui est annoncé, et qui ne correspondent pas à la réalité. Donc il serait quand même intéressant de changer votre vote pour qu'on puisse réellement donner cette chance aux enfants.

**M. FRANÇOIS** : C'était bien essayé, Monsieur Jeanneau, mais nous ne changerons pas notre vote. J'ai l'impression que vous... Laissez-moi parler, je vous ai laissé parler ! J'ai l'impression parfois que vous annoncez des choses qui en réalité, n'ont pas eu lieu. Les parents d'élèves ont toujours participé au PEDT ! Franchement, il n'y a jamais eu autant de concertation pour l'établissement du PEDT. Je ne pense pas me tromper ! Ou pas ?

Et je vous rappelle que l'établissement du PEDT n'a pas eu lieu en 2022, mais en 2021 : je m'en souviens parce qu'on l'a travaillé avec l'ensemble de l'équipe... Je termine. Donc dire des choses comme ça en Conseil municipal, sincèrement je trouve que ce n'est pas sérieux. Alors je ne vais pas vous traiter de menteur, parce que vous n'allez pas aimer. Mais en tous les cas, vous n'avez pas annoncé des vérités. Qui voulait la parole ? Monsieur Brimou ?

**M. BRIMOU** : Merci, Monsieur le Maire. Je pense qu'il y a un quiproquo. Parce que le message de ce vœu se veut très positif, et bien évidemment nous y sommes très sensibles. Je rappelle que c'est aussi cette majorité qui a rétabli l'étude du soir, malgré la suppression des crédits de l'État. C'est cette majorité qui l'a mise en place, donc cela montre bien déjà notre préoccupation à ce sujet.

En matière de retour d'expérience, j'entends beaucoup de choses. Déjà, on est en pleine évaluation sur l'année 2023 par rapport au PEDT 2024 : donc les éléments ont besoin d'être consolidés. Toutefois, que nous disent déjà ces chiffres sur l'année 2022 ? Eh bien ils nous disent que ce dispositif fonctionne. Il fonctionne et c'est la raison pour laquelle il y a une volonté au sein de cette équipe, pour les niveaux de CE1 jusqu'au CM2, d'augmenter le nombre de jours d'études du soir.

Je précise que ce temps-là, c'est important, il est fait avec les moyens dont dispose la municipalité, mais pas seulement : il est fait aussi avec l'appui des enseignants. Et si je veux avoir davantage de jours par niveau, et donc lutter contre cette inégalité grandissante par un dispositif de vraie justice sociale... Et encore une fois, je ne pense pas faire partie de ces élites... Est-ce qu'on m'écoute ? Ah ben, j'ai perdu mon propos !

Alors oui les chiffres sont positifs, donc voilà pourquoi nous souhaitons renforcer ce dispositif. Mais pour que ça se fasse, il nous faut des enseignants. C'est le message que nous adressons systématiquement : que ce soit en Conseil d'école, lors des Comités de Pilotage (COPIL) REP et REP+, ou au sein d'autres instances puisqu'on y rencontre les enseignants et les directions aussi. On les rencontre aussi parfois de manière non officielle ou en Mairie pour des réunions de travail. Donc on le rappelle systématiquement, premièrement le message est « engagez-vous » ! Mais je ne peux pas forcer un enseignant à s'engager.

Ensuite c'est un service qui est gratuit à la population, je le précise et c'est important. Donc en matière d'accessibilité et d'ouverture, on ne peut pas faire mieux. Pour le public allophone, je rappelle qu'il existe aussi des dispositifs ciblés spécifiques qui leur sont destinés, que ce soit avec le « dispositif Classe » [36 min 20 s] sur le secteur Henri-Wallon et à Paul-Louis-Courier aussi. Et nous comptons sur l'équipe enseignante pour remonter les problématiques des familles, pour pouvoir apporter des solutions à ces enfants...

Et excusez-moi de me faire juste le porte-parole de la communauté éducative de Saint-Pierre-des-Corps ! Ce n'est peut-être pas le cas à Tours ou chez Pierre, Paul ou Jacques, mais à Saint-Pierre-des-Corps, les enseignants sont unanimes à déconseiller l'ouverture de l'étude du soir aux CP. Car pour information, oui les élèves de CP ont des devoirs, mais beaucoup moins que dans les autres niveaux, c'est beaucoup plus léger. Et encore une fois, il ne s'agit pas de créer de la fatigue pour qu'à la fin, on obtienne des effets inverses de ceux escomptés et que l'enfant soit perdant dans tout ça.

Donc moi je me fais juste le porte-parole de la commune éducative : quand j'ai vu votre vœu, je les ai de nouveau interrogées, et qu'est-ce qu'elles m'ont dit ? Je dis « elles » parce que ce sont des femmes principalement... Elles m'ont dit : « Monsieur Brimou, mais ça ne va pas du tout, vous allez nous épuiser l'enfant à ce rythme-là ! » Donc c'est pour cela que nous ne donnons pas suite.

Toutefois je suis ouvert à la discussion, j'accepte qu'on échange en Commission. Je rappelle que dans les Comités de Pilotage (COPIL) relatifs au PEDT en 2021-2022, nous avons eu plus de

40 participants à chaque COPIL et ça ne cessait d'augmenter. Donc les parents d'élèves ont été au rendez-vous, les associations de la ville ont été au rendez-vous, les services de l'État ont été au rendez-vous, les élus municipaux de ce Conseil ont été au rendez-vous : donc concernant la réécriture de ce nouveau PEDT, eh bien j'ai envie de vous dire que nous rencontrons une participation assez dynamique, croisée aussi. Les parents sont conviés, et il y a un mode de fonctionnement qui a été établi dès le début, en 2021 : donc je ne vais pas revenir, à chaque élection de parents d'élèves, sur un fonctionnement qui aujourd'hui a fait ses preuves. Sinon dans ce cas-là on n'en finit pas : c'est un cadre qui est établi et qui a été défini avec l'ensemble des partenaires.

Par ailleurs je le dis, je n'ai pas de grand changement au niveau des parents d'élèves élus, sauf sur certaines écoles, mais pas sur toutes. Donc la grande majorité a validé également la méthode qui a été celle-ci, et on la décline, point barre. Donc oui aujourd'hui, nous votons contre ce vœu, mais pas parce que nous serions contre et nous favoriserions les inégalités ou autres... Pas du tout, et bien au contraire, je pense que toutes les mesures que nous avons apportées depuis le début prouvent l'inverse. Je dis juste que je me fais le porte-parole de cette communauté éducative, qui nous dit qu'il est défavorable d'instaurer l'étude du soir pour les CP. Je vous remercie.

**M. FRANÇOIS** : Merci, Monsieur Brimou, de nous avoir éclairé de vos compétences et nous avoir rappelé l'action de cette équipe municipale depuis le début du mandat, sur le registre de l'enfance. Merci d'avoir fait en sorte que les fausses vérités s'éteignent ou soient mises à jour devant le public qui est là ce soir, et j'en suis très heureux. Y a-t-il quelqu'un d'autre qui veut prendre la parole ? Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU** : Oui, un petit aparté. Je ne comprends pas votre discours qui en fait dit au début qu'il ne faut pas invectiver, et puis finalement vous me traitez de menteur directement... Donc pourquoi faites-vous chaque fois l'inverse de ce que vous dites ? C'est juste ça, fin de parenthèse.

Sinon il serait intéressant de revoir les parents d'élèves, de revoir le PEDT parce que je ne suis pas sûr que le fonctionnement actuel reflète la réalité de ce qui est demandé par les parents d'élèves... Mais dont acte : nous verrons cela au prochain Conseil municipal et je pense qu'il y aura certainement d'autres questions qui sont posées. En tout cas on a votre parole, elle est écrite, elle sera transmise aux parents et on aura leur retour. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Madame Lenoble, vous souhaitez vous exprimer ?

**Mme LENOBLE** : Oui, je pense qu'effectivement, ce débat à propos des devoirs du soir est très important, il m'a occupé pendant de nombreuses années et on ne peut pas le tenir ici. Et c'est vrai qu'on ne peut pas parler à la place des enseignants.

Moi je prends acte de ce que nous a dit Amin Brimou, qui est ouvert à ce qu'on en débattenne en Commission, et j'espère aussi avec des représentants des enseignants... Je ne sais pas sous quelle forme, mais j'espère sous une forme ouverte en tout cas, qui nous permette effectivement de creuser un peu le sujet, parce qu'il y aurait beaucoup de choses à dire. J'en aurais beaucoup à dire, mais je pense que ce n'est ni le lieu ni le moment.

**M. FRANÇOIS** : Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Alors je vous informe que nous avons un pouvoir supplémentaire qui est arrivé : Madame Samira Mokadem, qui pensait venir, a une indisponibilité et donne pouvoir à Monsieur Amin Brimou. Je voulais en faire part au Conseil, merci.

**Une procuration de Mme Samira MOKADEM en faveur de M. Amin BRIMOU est arrivée en cours de séance à 18 h 25. Cette procuration porte à 31 le nombre de votants. Le nombre d'élus présents reste inchangé à 22.**

**M. FRANÇOIS** : Je vous propose donc de voter ce vœu.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, par 20 voix contre, 7 voix pour (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON, Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD) et 4 abstentions (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA) rejette le vœu à la majorité.**

## **COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :**

### **2024 03 27 – 05 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article I. 2122-22 alinéas 4 et 6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et d'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurances.*

*Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :*

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
15/01/2024	GS LINE PORCHER : inspection télévisée WC + débouchage	OSIS (37 300)	645,00 €
16/01/2024	Commande de 50 badges	INEO (37 160)	843,02 €
16/01/2024	Achat des roues de chariots de cuisine	CRM (37 700)	777.89 €
17/01/2024	GS PIERRE SEMARD : achat de lampes LED	ROY (37 100)	720,00 €

17/01/2024	Passage aux mines - balayeuse	RENAULT TRUCKS (37 000)	1 911,19 €
17/01/2024	Maintenance + hébergement OPEN GST	NAUTILUX (44 000)	1 403,76 €
19/01/2024	GS PAUL LOUIS COURRIER : rédaction d'un rapport de vérification réglementaire après travaux	QUALICONSULT (37 000)	720,00 €
22/01/2024	CTM : travaux entretien toit terrasse	SOCIÉTÉ TOURAINÉ ÉTANCHÉITÉ (37 100)	2 285,88 €
22/01/2024	CRÈCHE PATAPLOUM : recherche de fuites	SOCIÉTÉ TOURAINÉ ÉTANCHÉITÉ (37 100)	1 044,34 €
23/01/2024	Achat pièces balayeuse	SOVB (79 500)	649,28 €
23/01/2024	Achat de pneus	BEST DRIVE (37 700)	814.62 €
24/01/2024	GS HENRI WALLON : volet roulant	SODICLAIR (37 530)	1 149,61 €
29/01/2024	RESTAURANT LES SABLONS : travaux de plomberie sur réseau eau chaude et eau froide	BONSENS (37 510)	1 460,40 €
30/01/2024	GYMNASE DESPOUY : pose d'un vidéophone	HCONSULTING (37 540)	1 920,00 €

30/01/2024	GS HENRI WALLON : tableau école « Lignes »	ERAL TRIBUNE (37 700)	804,00 €
31/01/2024	GYMNASE DESPOUY : globes lumière pour la casquette	ROY (37 100)	612,73 €
31/01/2024	Bâtiments sportifs : dératisation semestrielle	SF3D (37 000)	1 312,45 €
31/01/2024	Réfection du TGBT de la piscine municipale	ROY (37 100)	6 857,45 €
01/02/2024	Pièces détachées pour la tondeuse du stade	JAMIN MOTOCULTURE (37 170)	735,70 €
01/02/2024	Contrat d'abonnement annuel - assistance juridique dans le domaine du droit administratif	MAÎTRE VEAUUVY (37 000)	3 240,00 €
05/02/2024	GS RÉPUBLIQUE : remplacement de l'interphone	INEO (37 160)	2 672,34 €
06/02/2024	CENTRE SOCIO CULTUREL : Mise en place d'un chargeur carte – contrôle d'accès	INEO (37 160)	876,24 €
06/02/2024	GS SRALINGRAD, RÉPUBLIQUE, PL COURRIER, P. SEMARD : Fourniture et pose de vitrages cassés	APPLICATION MODERNE DU VERRE (37 170)	5 019,00 €
06/02/2024	Quittance indemnité suite aux émeutes (indemnité immédiate due avant travaux)	GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE (45 166)	527 424,90 €

07/02/2024	Ravalement façade bâtiment administratif du CTM	ROBIN PEINTURE (37 400)	21 581,23 €
07/02/2024	GS MARCEAU : changement de l'éclairage au RDC	ROY (37 100)	5 748,91 €
08/02/2024	GS J.CURIE : protection poteaux préau	GARALABOSSE (71 240)	2 337,60 €
08/02/2024	Pièces détachées pour la CLIO AE 415 EN	MARCEUL (37 700)	860,50 €
13/02/2024	Achat de matériel électrique pour le gymnase DESPOUY	ROY (37 100)	657,74 €
13/02/2024	Éclairage extérieur pour le gymnase DESPOUY	EC CRESPIEN (37 190)	12 660,26 €
13/02/2024	Travaux de faux plafond au gymnase du VAL FLEURI	DORDOIGNE (37 270)	1 584,00 €
14/02/2024	Radiateurs pour les serres municipales	ROY (37 100)	1 003,45 €
14/02/2024	GS PIERRE SEMARD : éclairage préau	ROY (37 100)	923,52 €
14/02/2024	Pièces détachées pour balayeuse FV 597 YN	MATHIEU FAYAT GROUP (54 202)	1 446,63 €
15/02/2024	Batterie pour nacelle GENIE GS 1930	VITAMOTOR (37 700)	1 585,21 €

20/02/2024	MATERNELLE PREVERT : hydrocurage et inspection visuelle avant travaux	OSIS (37 300)	1 305,60 €
21/02/2024	GS PIERRE SEMARD : débouchage	OSIS (37 300)	602,25 €
21/02/2024	Équipement outillage régie bâtiments	LEGALLAIS (37 700)	1 364,71 €
21/02/2024	GS STALINGRAD – mise en sécurité porte sanitaire	PEYON (37 530)	3 920,51 €
21/02/2024	Cylindre double vip + outillage portatif pour la régie bâtiments	LEGALLAIS (37 700)	820,57 €

**M. FRANÇOIS** : Nous allons maintenant passer aux délibérations et d'abord prendre acte des dépenses qui ont été effectuées dans le dernier mois. Y a-t-il des remarques particulières ? Oui, Madame Grosléron ?

**Mme GROSLÉRON** : Concernant la quittance de l'indemnité payée par Groupama à la suite des émeutes, le montant mentionné est de 527 424 euros, mais il est indiqué que c'est le solde. Donc peut-on connaître le montant total reçu et le pourcentage des dommages couverts ? Car j'ai vu, en page 7 du Budget Prévisionnel (BP) 2024, que le préjudice lié à ces émeutes correspondait à 800 000 euros... Alors éclairez-nous sur ce point : les 527 424 euros, c'est le solde. Mais Groupama a dû verser autre chose, non ?

**M. FRANÇOIS** : Alors merci pour cette question. En fait il y a une coquille, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un solde, mais c'est une « indemnité immédiate ». C'est-à-dire que quand vous avez un sinistre et que vous avez besoin de réparer rapidement, puisque vous savez que certains bâtiments étaient à ciel ouvert, eh bien, dans ce cas, il y a une indemnité immédiate qui est versée par les assurances. Donc c'est cette indemnité immédiate qui correspond aux 527 424 euros. Et après travaux, après la finition des travaux, nous aurons une indemnité et un solde d'indemnité.

J'en suis désolé, c'était une coquille, mais je vous remercie de l'avoir remarqué. On corrigera sur le procès-verbal. Y a-t-il d'autres remarques ? Écoutez, nous prenons donc acte de ce compte-rendu.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application des alinéas 4 et 6 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

### **2024 03 27 – 06 Modification conseillers municipaux délégués**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Vu la délibération en date du 24 septembre 2020, création de six postes de conseillers municipaux délégués,*

*Vu la délibération en date du 3 octobre 2022, désignant Régis DUROUCHOUX, Samira MOKADEM et Gilles FREMONT en qualité de conseillers délégués,*

*Vu la délibération en date du 8 février 2023, désignant Stéphane AUDUSSEAU en qualité de conseiller délégué.*

*Vu en bureau municipal du 30 janvier 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,*

*Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau conseiller municipal délégué dont la fonction est d'accompagner certains adjoints pour une partie de leur délégation.*

*Il est proposé :*

- *Madame Laurence LEFEVRE, Conseillère municipale déléguée à la Transition Écologique, sous la coordination de Monsieur CONTE, Premier Adjoint,*
  
- *Pour les autres conseillers délégués, leurs délégations restent inchangées.*

**M. FRANÇOIS :** Je vous propose d'accueillir une nouvelle Conseillère municipale déléguée à la Transition Écologique, en la personne de Madame Laurence Lefèvre. Y a-t-il des remarques particulières ? Nous en avons déjà discuté. Je vous demande de passer au vote.

*À l'unanimité, le Conseil municipal a décidé de voter à main levée.*

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, par 20 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide de désigner Madame Laurence LEFÈVRE Conseillère municipale déléguée à la Transition Écologique, sous la coordination de Monsieur CONTE, Premier Adjoint.***

## **ESPACES PUBLICS :**

### **2024 03 27 – 07 Transfert de propriété non cadastrée à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier et immobilier relatifs à la compétence « aménagement de l'espace public » (espace classé dans le domaine public non cadastré)**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie,*

*Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 septembre 2018, portant transfert de l'actif et du passif, de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées,*

*Vu l'avis de la Commission « Tranquillité Publique – Sécurité – Prévention - Voirie et Marchés » en date du 20 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*La Métropole Tours Métropole Val de Loire, créée par décret n° 2017-352 du 20 mars 2017 exerce, conformément à l'article 2-I-2°, la compétence « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires ».*

*Le périmètre de cette compétence a été précisé par la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie adoptée par délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016.*

*En application de l'article L. 5217-5 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 7 des statuts de la Métropole, les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier mis à disposition sont transférés en pleine propriété dans le patrimoine de la Métropole au plus tard un an après la date de la première réunion du conseil de la métropole. Les transferts sont réalisés à titre gratuit et ne donnent lieu au paiement d'aucune indemnité ou taxe ni d'aucun droit, salaire ou honoraires.*

*Pour les biens du Domaine Public non cadastré, des délibérations concordantes de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et de Tours métropole Val de Loire valident le périmètre transféré.*

*Aussi il est proposé d'opérer ce transfert en pleine propriété, sur la base de l'inventaire du patrimoine rattaché à la compétence métropolitaine.*

*Pour les biens en cours d'incorporation au domaine public non cadastré, le transfert de propriété interviendra à la date de publication par le service de la publicité foncière du procès-verbal d'incorporation.*

*Pour les parcelles restant cadastrées ou devant faire l'objet d'une régularisation, le transfert de propriété interviendra par acte authentique notarié. Les frais d'acte seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire. La liste de ces parcelles sera présentée dans une autre délibération.*

**M. FRANÇOIS** : Cette délibération concerne des mises en conformité et des transferts de propriété à la Métropole sur les espaces publics. Dans un premier temps, il s'agit ici des espaces publics non cadastrés.

**2024 03 27 – 08 Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier et immobilier relatifs à la compétence « aménagement de l'espace public » (parcelles cadastrées)**

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-10,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2016 portant approbation des chartes de gouvernance dont la charte de gouvernance de l'espace public et de la voirie,*

*Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 septembre 2018, portant transfert de l'actif et du passif, de l'inventaire communal vers Tours Métropole Val de Loire au titre des compétences transférées,*

*Vu l'avis de la Commission « Tranquillité Publique – Sécurité – Prévention - Voirie et Marchés » en date du 20 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal.*

*Il est proposé, suite au transfert du domaine non cadastré affecté à la compétence « aménagement de l'espace public », de transférer également des parcelles cadastrées et appartenant à la Commune si elles sont affectées à cette même compétence d'aménagement de l'espace public.*

*Pour ces parcelles cadastrées, le transfert de propriété interviendra par acte authentique notarié. Les frais d'acte seront pris en charge par Tours Métropole Val de Loire.*

**M. FRANÇOIS** : Voilà, et dans un deuxième temps, nous allons parler aussi des espaces publics cadastrés. Je vous propose de voter ces deux délibérations en même temps. Nous en avons parlé déjà en Commission. Y a-t-il des remarques particulières ? Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Alors peut-être est-ce parce que j'ai loupé la Commission générale sur le sujet, mais du coup je pose quand même la question. C'est vrai que l'édition du plan est un peu petite, mais je ne vois pas sur le plan les rottes de manière claire : ni dans le listing ni dans le document graphique... Du coup je souhaite aborder la question des cheminements piétons qui peuvent traverser aussi, par exemple, les parcs et jardins : je pense aux cheminements piétons qu'on a sur le parc Gambetta. Est-ce que c'est possible de nous les lister ? Ou du coup de recevoir les cartographies dans un mode bien consultable, pour vérifier si on voit ces éléments ?

**M. FRANÇOIS** : OK, je laisse la parole à Monsieur Garcia, mais il me semble que concernant les rottes, tout cela avait déjà été pris en compte.

**M. GARCIA** : Oui, les rottes, et en fait, tout est compris dedans. Ce n'est qu'une régularisation juridique, tout simplement.

**M. FRANÇOIS** : Oui, un transfert.

**M. GARCIA** : Donc tout est compris dedans : les rottes, les chemins, etc.

**M. FRANÇOIS** : Oui, mais il faudra en avoir la certitude, on ne le voit pas suffisamment sur les plans.

**M. GARCIA** : Tout est compris dedans.

**M. ROSMORDUC** : C'est l'objectif de la délibération : de mettre tout ce qui relève de la voirie et qui est bien défini, etc. Mais sur les plans et dans le listing des éléments qui sont transmis, je ne sais pas à quoi elles correspondent. Peut-on avoir un fléchage pour vérifier ça ? Y compris encore une fois les cheminements des parcs et jardins, par exemple, qui peuvent être compris dans la voirie... ou pas.

**M. FRANÇOIS** : J'ai une question Monsieur Rosmorduc : est-ce que ça pourrait remettre en cause votre vote si ces rottes et ces cheminements piétons n'étaient pas transférés, en termes de propriété, à la Métropole ? Ou pas ?

**M. ROSMORDUC** : Non.

**M. FRANÇOIS** : Alors peut-on différer cette information ?

**M. ROSMORDUC** : Oui, oui. On reviendra dessus après, il n'y a pas de soucis. J'en viens à ma deuxième question, qui est un petit peu en lien et qui tient lieu aussi de suivi des vœux : on voit quelques éléments des Randonnières. Et vous savez que ça fait maintenant pas mal de temps qu'on doit avoir une réponse à ce sujet, donc je voulais savoir où en était la discussion avec la Métropole. La dernière fois que j'avais posé la question, vous aviez dit « c'est en cours ». Donc savez-vous dans quel cours c'est, et pouvez-vous du coup vous renseigner ? Parce qu'en fait, cela remonte à trois ou quatre ans... Enfin si je ne compte pas les dernières années du mandat précédent, où les questions étaient posées aussi. C'est un sujet sur lequel on ne sait pas où on en est depuis cinq ou six ans, donc il va falloir savoir !

**M. FRANÇOIS** : OK c'est noté. On fera le nécessaire parce que pour ma part, je ne sais pas. Ça ne dépend pas de moi puisque la réponse, ce n'est pas moi qui vous la donne, c'est la Métropole. Donc je ne peux pas m'engager sur une date alors que c'est un tiers qui va répondre à ma place.

**M. ROSMORDUC** : Mais ce que vous pouvez me donner, c'est peut-être une date à laquelle vous aurez une réponse, et savoir déjà où en est le dossier ! Parce que faire un point sur le dossier, ça, j'imagine que vous pouvez vous engager à un mois, par exemple ? Ça me paraît raisonnable pour parler à un vice-président de la Métropole, que vous devez voir assez régulièrement...

**M. FRANÇOIS** : Je viens de demander à notre Directeur Général des Services que cette régularisation soit faite dans l'année une bonne fois pour toutes. Et je ne préfère pas donner de délai, encore une fois Monsieur Rosmorduc, parce que la réponse ne dépend pas de moi. Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Je vais décevoir Monsieur Rosmorduc parce que je siège avec Monsieur Garcia dans cette fameuse Commission Voirie, Mobilité, Espaces... Et ça n'a jamais été évoqué encore.

**M. FRANÇOIS** : Oui.

**M. SOULAS** : Et cela fait maintenant trois ans, je crois, que nous avons déposé ce vœu !

**M. FRANÇOIS** : Très bien.

**M. SOULAS** : Ou deux ans et demi, je ne sais plus... Mais en tout cas, ce sujet n'est jamais venu sur la table de la Commission.

**M. FRANÇOIS** : Très bien. L'administration va se mettre en ordre de marche pour effectivement questionner les services de la Métropole, pour que ça puisse avancer.

**M. SOULAS** : Merci.

**M. FRANÇOIS** : Et pour que ça puisse être opposé en Commission. D'accord ? Oui, Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Nous aurions dû nous faire une réunion avec Michel Soulas un peu avant ! Mais du coup c'est bien parce que là, on en discute. Donc j'entends que vous demandez aux services de se mettre en marche. Mais moi je vous pose juste la question : qu'a fait le politique que vous êtes ?

Parce que si vous demandez ce soir à l'administration de se renseigner, et qu'il n'y a pas de discussions dans les instances métropolitaines dédiées que vous n'avez pas saisies... Ben depuis le temps où vous avez pris des engagements auprès du collectif citoyen des Randonnières et tout ça, enfin, c'est plus qu'odieux hein ! Enfin je vous le dis comme je le pense, si vous n'avez absolument rien fait à la date d'aujourd'hui ! Donc voilà, expliquez-vous.

**M. FRANÇOIS** : Alors Monsieur Rosmorduc, ça a été fait. Mais quand le politique ne répond pas, c'est bien aussi de passer par les services. Voilà ce que je suis en train de vous dire. Et vous le savez.

**M. ROSMORDUC** : Pourrait-on avoir une copie de la saisine que vous avez faite de la Métropole ? Je commence à avoir des doutes sur ce qui est dit.

**M. FRANÇOIS** : Cela a été uniquement oral.

**M. ROSMORDUC** : Alors vous savez ce qu'on dit sur les écrits, hein ? Donc pouvez-vous jouer sérieusement votre rôle de Maire, s'il vous plaît ? Est-ce que vous pouvez jouer votre rôle sérieux de Maire ? C'est-à-dire que quand vous prenez un engagement public, auprès des citoyens, de saisir la Métropole pour avancer sur un sujet, eh bien vous ne devez pas attendre qu'on vous pose des questions en Conseil municipal, six ou sept mois après, pour le faire ! C'est vraiment irrespectueux, Monsieur le Maire !

**M. FRANÇOIS** : Merci pour cette remarque, Monsieur Rosmorduc. Y a-t-il d'autres demandes de remarques ? Je vous propose donc de voter ces deux délibérations ensemble.

**2024 03 27 – 07 Transfert de propriété non cadastrée à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier et immobilier relatifs à la compétence « aménagement de l'espace public » (espace classé dans le domaine public non cadastré)**

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour) :**

- ***approuve le transfert de propriété, à titre gratuit, à Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine public non cadastré (biens et droits à caractère mobilier et immobilier) rattaché à la compétence métropolitaine « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;***

***Rue André Anguille  
Rond-point Arc en ciel  
Rue des Ateliers  
Rond-point des Atlantes  
Ancienne rue des ateliers  
Rue de l'Aubrière  
Rue Martin Audenet  
Impasse du 49 Martin  
Audenet  
Rue Honoré de Balzac  
Rue Joseph Bara \*  
Rue Henri Barbusse  
Rue des Bastes  
Rue Maurice Beaufils  
Rue Bel Air  
Passage Bel Air  
Passage Berthelot  
Rue Blanqui  
Impasse Blanqui  
Passage Boileau  
Impasse Boisdenier***

***Allée Francisco Ferrer  
Rue de la Feuillarde  
Rue André Foussier  
Rue Anatole France  
Rue de la Galboisière \*  
Rue Gambetta \*  
Passage Gambetta  
Rue Marcel Gardères  
Impasse Jean Gitton  
Rue de la Grand' Cour  
Chemin des Grands Arbres  
Rue Eugénie Grandet  
Allée du Grand Mail \*  
le Grand Mail  
Le Petit Mail (Chemin vert)  
Rue des Grands Mortiers  
Rue de la Grande Planche  
Rue de la Grange Quillet  
Rue des Grillonnières  
Chemin des Grillonnières  
Rue Julian Grimaud***

***Rue de la Morinerie  
Rue de la Motte  
Rue Jean Moulin  
Pont Jean Moulin  
Place Jean Moulin  
Impasse de La Noue  
Avenue du 11 Novembre  
Rue des Ouches  
Rue Pasteur  
Rue Marcel Paul  
Rue Gabriel Péri  
Rue du petit pressoir  
Allée Gérard Philippe  
Rue de la Pichotière  
Rue Line Porcher  
Rue Eugène Pottier  
Rue de la Poudrerie  
Rue Francis Poulenc  
Impasse du 1er Mai  
Passage du quatre  
septembre***

*Rue Boizard  
Avenue Jean Bonnin  
Rue Maxime Bourdon  
Rue Madeleine Boutard  
Rue Pierre Brossolette  
Rue Marcel Cachin  
Rue Danielle Casanova  
Rue Jean Cathelas  
Rue Pierre Choisme  
Passage Christophe Colomb  
Rue du Colombier  
Place de la Commune de  
Paris  
Rue André Cottard  
Rue Paul-Louis Courier  
Impasse Paul-Louis Courier  
Rue Ambroise Croizat  
Impasse Ambroise Croizat  
Rue Pierre Curie  
Rue Audenet Damas  
Boulevard des Déportés  
Rue Descartes  
Passage Descartes  
Rue Camille Desmoulins \*  
Rue Robert Desnos  
Rue Paul Desormeaux  
Rue René Despouy  
Rue Léon Dubresson  
Avenue Jacques Duclos  
Rue de l'Égalité  
Impasse de l'Égalité  
Place de l'Église  
Rue des Épinés Fortes  
Pont des Épinés Fortes  
Rue de l'Éridence  
Rue Honoré d'Estienne  
d'Orves  
Avenue Yves Farge*

*Rue Jules Guesde  
Rue Robespierre Hénault  
Rue Hoche  
Impasse Hoche  
Rue Victor Hugo  
Passage Jacquart  
Rue Jacquard  
Place Jardin d'Alencay  
Boulevard Jean Jaurès  
Rue Jean Jaurès  
Place Jéricho  
Rue des Justices  
Allée des Justices  
Rue Jeanne Labourbe  
Rue Charles Lachivert  
Rue Fabienne Landy  
Boulevard Paul Langevin  
Avenue Lénine  
Impasse Lepetit  
Rue Guy Leroux  
Rue des Levées  
Impasse des Levées  
Rue de la Liberté  
Quai de la Loire  
Rue des Magasins Généraux  
Rue Edouard Manet  
Impasse Marat  
Rue Marceau  
Rue André Marteau  
Rue Mirabeau  
Rue Molière  
Rue Hippolyte Monteil  
Impasse Montesquieu  
Rue Guy Môquet  
Impasse Guy Môquet*

*Rue de la Rabaterie  
Impasse Raspail  
Avenue de la République  
Rue Robespierre  
Rue Romain Rolland  
Rue Rosenberg  
Impasse Jean-Jacques  
Rousseau  
Rue André Sabatier  
Rue des Sablons  
Rue Sacco et Vanzetti  
Rue Jean Sarête  
Rue Pierre Sémard  
Rue Jules Simon  
Avenue Stalingrad  
Place Maurice Thorez  
Rue de la Tonnelle  
Passage Trouseau  
Chemin de La T.S.F.  
Rue Paul Vaillant-  
Couturier  
Rue Louise de la Vallière  
Avenue Vatel  
Impasse Vergeat  
Boulevard Viala  
Chemin de la Vicairerie  
Rue du 23 février 1950  
Rue des Yvaudières  
Rue Émile Zola*

*\*pour partie domaine public non cadastré et pour partie, parcelles cadastrées*

- *précise que le transfert de propriété des biens en cours d'incorporation au domaine public non cadastré interviendra à la date de publication par le Service de la Publicité Foncière du Procès-Verbal d'incorporation ;*
- *autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer les actes authentiques à intervenir.*

**2024 03 27 – 08 Transfert de propriété à Tours Métropole Val de Loire des biens et droits à caractère mobilier et immobilier relatifs à la compétence « aménagement de l'espace public » (parcelles cadastrées)**

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour) :**

- **approuve le transfert de propriété, à titre gratuit, à Tours Métropole Val de Loire, sur la base de l'inventaire du patrimoine inscrit dans le domaine cadastré Ville (biens et droits à caractère mobilier et immobilier) rattaché à la compétence métropolitaine « Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires » ;**

<b>Section</b>	<b>Numéro cadastral</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commentaire</b>
AB	1140 - 1145 - 1144 - 1148 - 773 - 1188 - 1150	Avenue Jean Bonnin au nord	voirie
AB	1186 - 1154 - 1152	Parking Avenue Jean Bonnin	parking
AB	899 - 941 - 1156 - 1159 - 892 - 747 - 1162 - 1166 - 1168 - 1170 - 873 - 875 - 893 - 1343	Avenue Jean Bonnin au nord	Espaces Verts (EV)
AB	300	Passage Déchiron (rotte)	Cheminement piétons
AB	1007 - 1008 - 1097	Rue des Bastes	élargissement voie
AB	474	Parking au 65 rue Ambroise Croizat	parking
AB	1146 - 1149 - 1161 - 1165 - 1092 - 1158 - 1176 - 1173 - 1174 - 1179 - 1128 - 898 - 933	EV début Avenue Jean Bonnin	EV
AB	877	Parking angle Grand Cour - Paul Vaillant Couturier	parking
AB	1292 - 1293	parking au 8 rue Gambetta	parking
AC	559	100 rue PV Couturier - trottoir	voirie
AC	557	88 rue PV Couturier - trottoir	
AC	630 et 693	Impasse Blanqui	Voirie et EV
AC	466-638-639-640-641-642	Place des cosmonautes et chaufferie et château eau	
AZ	686	Rotte du 113 rue PV Couturier	Cheminement piétons
AZ	540-575-531	Passage Paulette et René Mignot	
AZ	446-449-456-758	Élargissement rue de la Grand Cour	
AZ	548 - 549 - 756	Rotte du 95 rue PV Couturier	Cheminement piétons
AC	673 - 666 - 662	Rues Vigier, Fraternité, Mandela	voirie
AC	492	trottoir rue Blanqui	voirie

AD	140 - 181	cheminement de Rue Marcel Paul à la rue Marcel Cachin (long cimetièrè)	Cheminement piétons
AD	141 - 223	Espace vert devant l'Allée de l'arche de Noé	EV
AH	212 - 213 - 216 - 221 - 232	Rue André Marteau	voirie
AI	345 - 348	Rue du 23 février 1950 devant collège	voirie
AI	269 - 271 - 270 - 273 - 252 - 254 - 256 - 251 - 259 - 261 - 262 - 264 - 246 - 248 - 266	Rue de la Morinerie	trottoir devant parking studio de musique, serre...
AL	312 - 314	Impasse des levées	voirie
AL	290	26 rue des levées	voirie
AM	193	Élargissement rue des Épinés Fortes	EV
AN	13	Av Yves Farge	Une partie AN13 cycle eau et l'autre partie forêt urbaine
AM	440	angle Morinerie / 23 février 1950	voirie
AR	226	Rue du Bois de Plante	voirie
AR	227	Rue Louise de la Vallière	voirie
AV	136	trottoir avenue Yves Farge	voirie
AV	179	rue de la Pichotière, le long d'IMATEQ	voirie
AY	228 - 142 - AX 151	rue de la grange Quillet	élargissement voie, piste cyclable
AY	223	parking Gare courte durée	parking
AY	229 - 230 - 117 - 202	accès Tours St Pierre	voirie
ZS	21 - 22 - 35 - 36	devant la Gare	voirie
AZ	352	Chemin vert / Petit Mail	EV
AZ	463 - 468	Angle Curie - Barbusse	voirie
AZ	546 - 739	Rue Line Porcher	voirie
AZ	570 - 572	parking prolongement de la Médaille	parking
BC	672 - 1142 - 1134	Rue des Randonnières et C Desmoulins (+parking)	
BC	1318	Passage des jardins	Cheminement piétons
BC	1325	Poche de stationnement impasse de l'Égalité	parking
BC	3 - 4 - 64 - 920	Rue des Ateliers	voirie
BC	149	parking Sépard / Audenet	parking
BC	429 - 855	parking au 90 rue G Péri	parking
BC	772	angle Pompidou / Tonnelle	voirie
BC	837 - 838	parking angle Péri / Grand Cour	parking
BC	1448	Passage Bel Air	voirie

<b>BD</b>	24 - 25 - 125 - 474 - 450 - 476 - 467 - 469 - 42 - 43 - 47 - 48 - 444 - 442 - 117 - 455 - 448 - 110 - 452 - 103 - 102 - 472 - 446 - 480 -477 - 453 - 89 - 137 - 457 - 465 - 486	<b>Rue des Épines Fortes</b>	<b>élargissement voie</b>
<b>BD</b>	204	<b>rue des Grillonnières</b>	<b>élargissement voie</b>
<b>BD</b>	2 - 206	<b>pont des Épines Fortes talus nord</b>	<b>parking</b>
<b>ZW</b>	151 et 153	<b>Rue Robespierre</b>	<b>voirie</b>
<b>ZW</b>	86	<b>Parking angle Curie / République</b>	<b>parking</b>

- **autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, à signer les actes authentiques à venir.**

**M. FRANÇOIS :** La parole est à Monsieur Garcia pour la dénomination de deux rues dans un programme situé sur La Morinerie.

**2024 03 27 – 09 Dénomination des rues Pièce de la Pierre et Alice Milliat – Programme d'aménagement « Les jardins des Épines Fortes »**

*Rapporteur : M. Alain GARCIA*

*Vu les articles L. 2121-29 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission « Tranquillité Publique – Sécurité – Prévention - Voirie et Marchés » en date du 20 mars 2024,  
Vu l'avis du bureau municipal en date du 5 mars 2024,  
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.*

*Considérant le projet d'aménagement du programme « Les Jardins des épines fortes », réalisé par PIERREVAL et situé entre la rue de la Morinerie au nord, la Rue des Épines Fortes au sud, la rue du 23 février 1950 à l'est et prévoyant deux nouvelles voiries,*

*Monsieur GARCIA, informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la dénomination des deux voies de ce programme. Ainsi, il est proposé, pour la rue située entre la Rue des Épines Fortes et la rue du 23 février 1950, le nom suivant : Rue Alice Milliat.*

*Et pour la rue entre la rue des Épines Fortes et la rue Alice Milliat, le nom de : Rue Pièce de la Pierre.*

**M. GARCIA :** Donc voilà, c'est pour la dénomination de deux rues dans le futur lotissement à La Morinerie. Les noms des rues seraient la rue Pièce de la Pierre : il s'agit du lieu-dit qui s'appelait comme ça. Et la deuxième rue sera la rue Alice Milliat : c'est la femme à l'origine du sport féminin aux Jeux olympiques.

**M. FRANÇOIS :** Oui, Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU :** Oui, pour notre part, nous voterons contre ces dénominations de rue. Alors bien sûr, non pas parce que nous serions contre Alice Milliat et la rue Pièce de la Pierre. Mais parce que

pour nous, ce projet de La Morinerie constitue une inconstance environnementale. Et d'ailleurs, preuve en est : j'ai reçu des photos des chemins justement, donc des futures rues Pièce de la Pierre et Alice Milliat. Et ces chemins étaient en eau, avant bien sûr la pluie.

Et cela pose vraiment de grosses questions concernant la capillarité de ces rues : d'où la question de savoir si les futures maisons ne seront pas en eau lorsqu'elles seront hors d'eau. Voilà.

**M. FRANÇOIS** : Très bien.

**M. JEANNEAU** : Et un autre point aussi : il me semble que dans le cadre de la dénomination des rues, sujet abordé dans une Commission menée par Amin Brimou, il y avait une logique de démocratie participative. Autrement dit, il s'agissait de laisser aussi à la population le soin de donner des noms pour les prochaines rues. Donc où en est-on ?

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Brimou, vous avez la parole pour répondre.

**M. BRIMOU** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, ce qui avait été présenté en Commission avait pour objectif de féminiser davantage les espaces publics en vue de mettre en avant des personnalités féminines qui ont marqué notre histoire. C'était une manière de leur rendre hommage parce que nous sommes dans une société, dans une ville où...

Ah, je crois qu'il y a un malaise ! **[52 min 16 s]**

Donc cette idée de féminisation de l'espace public, comme pour les futurs équipements et autres, se veut effectivement en lien avec les habitants. Et il avait été présenté aussi en Commission le fait que ce sujet serait d'abord travaillé dans le cadre scolaire.

Donc voilà, un cadre a été posé, mais vu que vous étiez absent à la Commission, vous ne pouviez pas le savoir et je m'en excuse, hein ? Mais donc il y a bien un cadre qui est posé. Toutefois en ce qui concerne ce projet-là, il est indépendant de tout cela.

**M. JEANNEAU** : Je n'étais pas absent à la Commission puisque je n'en fais pas partie, donc attention ! Voilà.

**M. BRIMOU** : Alors disons que votre groupe n'était pas représenté à la Commission.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Alors j'ajoute une précision quand même pour le public : Alice Milliat est une femme française qui a fait en sorte que les femmes puissent avoir accès aux compétitions des Jeux olympiques. Et pour votre parfaite information, son nom a failli être celui de la nouvelle promo de l'ENA en 2024, qui s'appelle finalement Paul-Émile Victor. Voilà, je vous demande de voter.

**Mme GOUNOT** : Je précise juste que Monsieur Guelmami est arrivé et que Madame Annick Volatiana est partie : elle donne pouvoir à Monsieur Stéphane Audusseau.

**Départ de Mme Annick VOLATIANA à 19 heures. Mme VOLATIANA donne procuration à M. Stéphane AUDUSSEAU.**

**Arrivées de Mme Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD et de M. Anis GUELMAMI à 19 heures.**

**Le nombre d'élus présents passe à 23. Le nombre de votants reste inchangé à 31.**

**M. FRANÇOIS** : D'accord. Merci à Monsieur Guelmami. Madame Allyasbgran-Quintard est arrivée aussi : merci d'être là. Madame Volatiana a dû partir pour des raisons de santé : je vous propose

peut-être une suspension de séance de deux minutes juste après, pour que j'aie m'enquérir de sa santé. Madame Volatiana donne donc pouvoir à Monsieur Audusseau, nous votons cette délibération.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 28 voix pour, 2 voix contre (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI) et 1 abstention (Béatrice GROSLÉRON) :**

- **approuve les limites des rues,**
- **décide de donner aux voies précitées les noms : rue Alice Milliat et rue Pièce de la Pierre**

**M. FRANÇOIS :** Je vous demande une suspension de séance de deux minutes, s'il vous plaît.

*La séance du Conseil municipal est suspendue.*

*Reprise de la séance à 18 h 53 [58 min 30 s]*

**M. FRANÇOIS :** Allez, la séance est réouverte, nous reprenons. S'il vous plaît, un peu de silence. Je laisse donc la parole à Monsieur Olivier Conte pour vous présenter le compte de gestion. Merci.

## **FINANCES :**

### **2024 03 27 – 10 Adoption Compte de Gestion 2023**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;*

*Vu l'avis de la commission Finances en date du 19 mars 2024 ;*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal ;*

*Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.*

*Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.*

*Considérant la présentation du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal n'appelle ni observation ni réserve ;*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :*

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>Transfert de résultat par opération non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture 2023</i>
<i>Investissement</i>	-3 295 965,30		-250 751,96	- 205 715,22	- 3752 432,48
<i>Fonctionnement</i>	5 131 320,38	3 861 360,75	2 802 948,92		4 072 908,55
<b>TOTAL</b>	<b>1 835 355,08</b>	<b>3 861 360,75</b>	<b>2 552 196,96</b>	- 205 715,22	<b>320 476,07</b>

**M. CONTE** : Bonsoir à toutes et à tous. Donc concernant le compte de gestion, les documents vous ont été fournis et nous en avons parlé en Commission des Finances. Donc je vous demande d'approuver le compte de gestion, avec un résultat de clôture 2023 excédentaire de 320 476,07 euros. Et à cela, il faut rajouter les « restes à réaliser » en dépenses de 906 752,32 euros, et en recettes de 1 711 117,22 euros.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Ah, mais ne l'avais-je pas dit au tout début, que Monsieur Garcia avait reçu procuration ? Je ne l'avais pas lu tout à l'heure ? Ah bon, alors je le dis : Monsieur Alain Garcia a reçu le pouvoir de Monsieur Christophe De Amorim. Voilà, à 19 h 05.

**Une procuration de M. Christophe DE AMORIM en faveur de M. Alain GARCIA est arrivée en cours de séance à 19 h 05. Cette procuration porte à 32 le nombre de votants. Le nombre d'élus présents reste inchangé à 23.**

**M. FRANÇOIS** : Je vous propose donc de voter.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 31 voix pour et 1 abstention (Béatrice GROSLÉRON), décide d'approuver le compte de gestion du Comptable public du budget principal pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :**

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022</i>	<i>Part affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>Transfert de résultat par opération non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture 2023</i>
<i>Investissement</i>	-3 295 965,30		-250 751,96	- 205 715,22	- 3752 432,48
<i>Fonctionnement</i>	5 131 320,38	3 861 360,75	2 802 948,92		4 072 908,55
<b>TOTAL</b>	<b>1 835 355,08</b>	<b>3 861 360,75</b>	<b>2 552 196,96</b>	- 205 715,22	<b>320 476,07</b>

**M. FRANÇOIS** : Prochaine intervention, toujours Monsieur Conte sur l'adoption du compte administratif qui est le bilan de fin d'année.

### **2024 03 27 – 11 Adoption Compte Administratif 2023**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023 du budget principal. Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.*

*Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2024 ;*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.*

*Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de compte administratif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2023 sont conformes à ceux figurant au compte de gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants :*

	<i>Inscriptions</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<i>12 829 954,82</i>	<i>7 097 436,24</i>	<i>-250 751,96</i>
<i>Recettes d'investissement</i>	<i>12 829 954,82</i>	<i>6 846 684,28</i>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<i>31 154 108,67</i>	<i>27 223 395,60</i>	<i>2 802 948,92</i>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<i>31 154 108,27</i>	<i>30 026 344,52</i>	

*Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :*

*Dépenses d'investissement : 906 752,32 €*

*Recettes d'investissement : 1 711 117,22 €*

**M. CONTE** : Nous passons donc à l'adoption du compte administratif : c'est ce qu'on vous diffuse actuellement. C'est donc la première fois que nous allons pouvoir approuver le compte administratif avant le vote du budget primitif. Donc sur le budget principal du compte administratif que nous vous proposons, vous retrouvez les chiffres que je viens de vous annoncer, à savoir le résultat de clôture, donc hors reste à réaliser, qui est de 320 476,07 euros. Et vous retrouvez aussi les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes : ce qui fait un résultat de clôture, restes à réaliser compris, de 1 124 840,97 euros.

Alors je ne vais pas rentrer dans le détail de tous les chiffres, nous les avons abordés lors de la Commission des Finances. On va passer direct aux camemberts, s'il vous plaît ?

Voilà, donc pour l'information du public, vous avez ici les recettes réelles de fonctionnement : 66 % de nos recettes sont les impôts et taxes. Après nous retrouvons aussi les produits des services, les atténuations de charges, les reprises de provisions, et les produits exceptionnels. Voilà, donc nous avons une augmentation des recettes réelles de fonctionnement de + 1,4 million d'euros, comparé à 2022.

Sur les produits des services, vous retrouvez ici un petit peu le détail de nos recettes : les plus importantes sont les crèches, portages, etc., qui représentent plus d'un million d'euros. Après on retrouve aussi la restauration, les concessions, les redevances sportives, culturelles et autres... Donc tout ça, nous l'avons abordé en Commission Finances...

**M. FRANÇOIS** : Et nous avons donc les recettes de la restauration qui ont diminué de 38 000 euros ?  
**[difficilement audible – 1 h 03 min 10 s]**

**M. CONTE** : On pourra certainement l'aborder peut-être lors des questions, mais effectivement la diminution des recettes de restauration est liée à l'adoption du tarif social à 1 euro.

**M. FRANÇOIS** : Donc 38 000 euros, hein ?

**M. CONTE** : Voilà.

J'en viens à la fiscalité directe et indirecte, qui correspond quand même au plus gros des revenus de notre commune. Donc pour 2023, nous sommes à 19 931 967 euros, pour 52 % de nos recettes. Et nous avons ensuite l'attribution de compensation pour 40 %. Après vous avez les détails, sur les éléments de fiscalité directe.

Concernant les dotations et participations, donc sur les dotations globales de fonctionnement : nous avons la DGF qui représente 34 %, les compensations d'exonérations fiscales à 32 %... Et après dans de moindres mesures, vous retrouvez tous les autres éléments : FCTVA, Région, Département, etc.

Ainsi sur 2023, nous avons une dotation forfaitaire de 622 000 euros, une Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de 1 210 000 euros, et une DGF totale notifiée de 1 833 000,126 euros [1 h 04 min 48 s]. Sur les autres recettes réelles de fonctionnement, on retrouve au chapitre 75 tout ce qui relève des loyers, baux, locations de salle, etc., pour 734 000 euros.

Le chapitre 77 porte sur les produits exceptionnels, il s'agit surtout de sessions de terrain : donc toutes les ventes qui ont eu lieu l'année dernière, qui ont fait l'objet d'une délibération, ainsi que les remboursements de sinistres. Donc nous avons notamment dans ce chapitre les 300 000 euros d'indemnités que nous avons reçus à la suite des émeutes.

Voilà, donc là vous avez vu les reprises de provisions et atténuations de produits. J'en viens aux dépenses de fonctionnement. Donc sur nos dépenses de fonctionnement, nous avons un taux de réalisation 2023 de 97 %, et un total sur le compte administratif de 27 223 000 euros. Et vous retrouvez... Ah ! Alors attendez parce qu'il y a peut-être une modification ? Ah oui, j'ai une coquille en fait...

Donc oui effectivement, je n'ai pas dû avoir la réactualisation du document. Mais il y a une réactualisation, notamment sur le compte administratif sur les charges à caractère général. Parce que là, je n'ai pas le même montant !

**M. FRANÇOIS** : Je peux les énumérer si tu veux ?

**M. CONTE** : Non, ce n'est pas ça, mais je regarde parce que moi sur mon document j'ai un taux de réalisation de 97 %, alors qu'en réalité, il est à 89 %. Donc voilà, mais vous avez les bons chiffres sur les documents pour le Conseil.

**M. FRANÇOIS** : Oui, ce sont les diapos visibles sur l'écran qui sont les bonnes. Bon c'est bien pour le public parce qu'au moins, ça ne vous met pas en erreur.

**M. CONTE** : Donc sur nos principales dépenses de fonctionnement, nous avons d'abord le chapitre 011 : là c'est tout ce qui est énergie, chauffage, carburant, alimentation, fournitures, l'entretien et la réparation des bâtiments, la maintenance, l'informatique, etc. Donc là, nous subissons quand même un impact à la suite de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie, mais cela reste relativement maîtrisé par rapport aux autres communes.

Ensuite là vous avez le chapitre 012, pour les charges de personnel. Donc sur ce chapitre, la clôture de ce compte administratif 2023 s'élève à 16 961 343 euros. Ce sont dans les services Enfance et Jeunesse que nous avons le plus gros de nos agents, animateurs et autres, afin d'encadrer les enfants.

Voilà, après, nous avons un comparatif avec les années précédentes. Donc l'évolution des dépenses entre 2022 et 2023 est de + 7,22 %. Cette augmentation est liée notamment à l'augmentation du SMIC, aux augmentations de points d'indice de 3,5 points en année pleine. Et à partir de juillet 2023, nous avons eu 1,5 point supplémentaire. Après vous retrouvez aussi les mutuelles, l'augmentation FCE [1 h 08 min 20 s], les créations de postes... Et nous avons aussi les dépenses pour les cinq bornes installées à l'état civil pour aider la préfecture. Donc voilà.

**M. FRANÇOIS** : Oui, c'est parce que c'était une nécessité.

**M. CONTE** : Oui, c'était une nécessité : nous avons eu une demande de la préfecture et nous avons répondu présents pour les aider.

Après on retrouve les charges de gestion courante et les charges exceptionnelles. Il y a les indemnités des élus, la contribution pour le SDIS, les subventions aux associations... Alors sur les indemnités des élus, celles-ci ont représenté 177 000 euros en 2022 pour 232 000 euros en 2023 : à savoir que l'État a décidé une augmentation du point d'indice, qui est arrivée en cours d'année. Voilà pourquoi nous avons cette augmentation, mais celle-ci est uniquement due à la hausse des points d'indice de l'État.

Vous retrouvez aussi la subvention au CCAS : vous voyez qu'entre 2022 et 2023 nous sommes passés de 578 000 à 978 000 euros, notamment pour soulager la structure en ce qui concerne le personnel, et aussi pour les services apportés. Et nous avons la subvention Caisse des écoles qui apparaît, à hauteur de 15 000 euros.

Voilà, donc concernant l'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement, on note que nous avons évité l'effet ciseaux, même si on voit quand même un impact et une augmentation significatifs, dus au contexte inflationniste.

Concernant l'évolution des épargnes, le taux d'épargne net 2022 est de 9,64 %, et pour 2023, il est de 9,04 % : les chiffres ont été évoqués en Commission des Finances.

Nous passons aux investissements : donc sur les recettes d'investissement, nous avons un taux de réalisation de 53,40 %. Vous avez toutes les « dotations fonds divers » : sur le compte administratif 2023, nous en sommes à 6 846 000 euros. Concernant les recettes d'équipement, il s'agit des subventions 2023 que nous avons regroupées, à savoir donc les subventions de l'État pour 294 000 euros, le Département pour 102 000 euros, la Région pour 109 000 euros, la CAF pour

160 000 euros, Tours Métropole Val de Loire (TMVL) pour 61 000 euros et enfin l'Agence de l'Eau pour 53 000 euros : ça c'est pour les cours d'école. Donc vous retrouvez là les équipements qui ont bénéficié de ces subventions.

Sur les dépenses d'investissement, les réalisations sont classées par chapitre : nous sommes à un taux de réalisation de 80,07 % pour un résultat de 7 097 000 euros. Et enfin, nous reprenons sur ce visuel toutes les dépenses d'équipements réalisées.

Alors je ne vais pas toutes les lister, mais sachez qu'il y a l'extension d'Henri-Wallon pour 680 000 euros, les travaux sur les cours d'école... Des travaux sur les crèches et les haltes-garderies, comme l'extension de la crèche Pataploum... Sur le domaine sportif, nous avons les travaux du gymnase Despouy, le *relamping*, il y a aussi la création de la salle de boxe à La Morinerie et on retrouve des travaux sur la piscine.

Concernant les travaux de sécurisation, le gros a porté sur le CTM et la vidéoprotection. Nous avons aussi les travaux d'améliorations des conditions de travail avec l'aménagement des bureaux RH : les travaux ont commencé en 2023 et ont été finalisés cette année en 2024. Nous avons aussi des travaux pour le local de la Police municipale en chauffage, des acquisitions de véhicules... Pour les Espaces Verts, il y a des travaux divers : plantations, cimetières, etc.

En matière de culture, nous avons les Micro-Folies et le matériel de l'École de musique. Pour la santé, des travaux ont été réalisés au CMS. Les « travaux de cabinet médical » concernent le Centre Régional de Santé, dont l'accès et le parking ont été refaits.

Et j'en viens donc à la dette : au 31 décembre 2023, on a un encours total de 13 116 644,56 euros. Avec une capacité d'endettement de 2,77 ans.

**M. FRANÇOIS** : Et on peut rappeler peut-être de combien était la dette en 2020 ?

**M. CONTE** : En 2020, c'étaient 19 millions d'euros. Alors, avez-vous des questions ?

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Guelmami. Allons-y !

**M. GUELMAMI** : Ma question va porter sur les loyers commerciaux. On voulait savoir si vous aviez le détail de ces loyers, étant donné qu'on a souvent évoqué le bâti municipal et le fait que vous ne souhaitiez pas être bailleur. Donc ce serait bien d'avoir un petit peu le détail parce que ces recettes sont quand même non négligeables : on lit 190 000 euros de loyers, donc si on pouvait avoir le détail de ces loyers commerciaux ?

**M. FRANÇOIS** : Alors Madame Genest, pourrez-vous les transmettre ? Sans souci ? Dans quel délai ? Parce que je sais que les délais peuvent être importants. La semaine prochaine ? Pas de souci, donc ce sera pour la semaine prochaine à Monsieur Guelmami. Toute la majorité et tous les membres du Conseil souhaitent la même chose ? Très bien donc ce sera aux membres du Conseil.

Donc voilà, y a-t-il d'autres questions ? Alors écoutez, je vais vous proposer de passer au vote, mais je vais laisser la main à Monsieur Olivier Conte, parce que je n'ai pas le droit de voter moi-même le compte administratif. Donc je m'en vais.

*Départ momentané du Maire à 19 h 10. [1 h 15 min 36 s]*

*En l'absence du Maire, M. Olivier CONTE, Premier Adjoint, préside la séance.*

**M. CONTE** : Nous passons donc au vote.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil municipal, par 29 voix pour et 1 abstention (Béatrice GROSLÉRON), décide d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023, qui donne les résultats suivants :**

	<i>Inscriptions</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>
<i>Dépenses d'investissement</i>	<b>12 829 954,82</b>	<b>7 097 436,24</b>	<b>-250 751,96</b>
<i>Recettes d'investissement</i>	<b>12 829 954,82</b>	<b>6 846 684,28</b>	
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	<b>31 154 108,67</b>	<b>27 223 395,60</b>	<b>2 802 948,92</b>
<i>Recettes de fonctionnement</i>	<b>31 154 108,27</b>	<b>30 026 344,52</b>	

**Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :**

**Dépenses d'investissement : 906 752,32 €**

**Recettes d'investissement : 1 711 117,22 €**

Monsieur le Maire est sorti de la salle au moment du vote et n'y a pas pris part. Le pouvoir que lui a confié Madame Annick MARICHAL n'est donc pas pris en compte.

Retour du Maire en séance à 19 h 11. [1 h 16 min 12 s]

**2024 03 27 – 12 Affectation des résultats 2023 au budget primitif de l'exercice 2024 – Budget principal de la commune**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Considérant que conformément aux instructions M14 et M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2023 à la suite de l'adoption du compte administratif en conformité avec le compte de gestion ;

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2023 s'établissent comme suit :

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022</i>	<i>Part affectée à l'investissement 2023</i>	<i>Résultat de l'exercice 2023</i>	<i>Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire</i>	<i>Résultat de clôture de l'exercice 2023</i>
<i>Investissement</i>	- 3 295 965,30		- 250 751,96	- 205 715,22	- 3 752 432,48
<i>Fonctionnement</i>	5 131 320,38	3 861 360,75	2 802 948,92		4 072 908,55
<b>TOTAL</b>	1 835 355,08	3 861 360,75	2 552 196,96	- 205 715,22	320 476,07

*Restes à réaliser en dépense d'investissement : 906 752,32 €*

*Restes à réaliser en recette d'investissement : 1 711 117,22 €*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'affecter les résultats de clôture 2023 du budget principal.*

**M. CONTE** : Donc là je vais vous demander de voter l'affectation des résultats du compte administratif 2023 au budget primitif de l'exercice 2024.

**M. SOULAS** : Excusez-nous, là nous sommes bien sur la délibération concernant l'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024 ?

**M. FRANÇOIS** : Oui, c'est cela.

**M. SOULAS** : D'accord donc si vous nous le permettez, nous avons une prise de parole.

**M. FRANÇOIS** : Allez-y, je vous en prie.

**M. SOULAS** : Alors nous vous avons envoyé en fin d'après-midi un projet d'amendement, et nous allons donner quelques éléments de contexte pour expliquer pourquoi nous avons fait ce projet d'amendement.

**M. FRANÇOIS** : Alors je vais vous arrêter tout de suite sur les amendements, car d'après le règlement intérieur, ils doivent être déposés 72 heures avant la séance. Vous aviez tout le temps de présenter des amendements en Commission Finances, ce que vous n'avez pas fait : nous avons ressenti cela comme une manœuvre politique, on vous le dit. Le règlement intérieur nous autorise à vous dire, Monsieur, que nous refuserons votre amendement parce qu'il n'a pas été présenté avant les 72 heures. Et c'est ce que nous allons faire.

**M. SOULAS** : Mais ça ne m'empêchera pas de prendre la parole...

**M. FRANÇOIS** : Si vous voulez, mais...

**M. SOULAS** : Et de vous expliquer quel aurait été l'objet de l'amendement.

**M. FRANÇOIS** : Mais pas sur une question d'amendement, Monsieur Soulas !

**M. SOULAS** : On ne parlera pas du mot. Je ne prononcerai pas le mot « amendement », mais je vais vous expliquer...

**M. FRANÇOIS** : Non, mais attendez, je n'ai pas fini parce que quand même, souvent, vous nous dites que nous ne sommes pas sérieux, « c'est quoi cette équipe municipale ? », etc. Mais là, nous avons reçu un amendement une heure avant un Conseil municipal ! Vous trouvez que c'est vraiment sérieux ? Vous aviez largement le temps de discuter des propositions que vous allez faire en Commission, et il y en a eu plusieurs ! Donc vous trouvez que c'est sérieux, vraiment ? Eh bien, je trouve que je suis assez déçu par cette façon d'agir.

**M. SOULAS** : Vous avez fini ? J'avais la parole. Donc on ne prononce pas le mot amendement, mais nous allons vous expliquer pourquoi cette affectation des résultats ne nous convient pas. Et comment, dans un budget municipal contraint, on peut quand même dégager des marges de manœuvre financières pour un volet social important et digne de ce nom !

Alors je vais donner quand même quelques éléments de contexte. L'État se désengage de plus en plus vis-à-vis des communes : les dotations d'État sont en baisse constante depuis des années, les finances locales sont de plus en plus contraintes, la course aux subventions est ouverte... Mais c'est une course aux subventions fléchée par le gouvernement, ce qui signifie que les communes n'ont plus ou quasiment plus d'autonomie, si elles ne rentrent pas dans le fléchage.

Par ailleurs, les perspectives de croissance sont revues à la baisse. Le contexte économique et budgétaire au niveau national s'aggrave, car dans le même temps, les récentes déclarations du gouvernement indiquent une réduction chaque année des dépenses de l'État de 10 milliards d'euros jusqu'en 2027. Et la Cour des comptes parle de son côté d'un montant d'économies à réaliser de 50 milliards. C'est donc l'ensemble des politiques publiques qui est fortement impacté. Dans ce contexte national, les familles payent le prix fort : inflation, vie chère, fiscalité, coût de l'énergie, etc. Et c'est dans ce contexte que vous nous présentez donc un projet de budget 2024, avec une délibération préliminaire concernant l'affectation des résultats.

Alors quel est le fil conducteur de ce budget ? Il nous semble que tout est dit dans la page 2 de la présentation du projet de budget 2024, car vous écrivez, j'ouvre les guillemets : « un budget volontaire grâce à une gestion attentive des dépenses et à la recherche de subventions. » Je ferme les guillemets. Alors nous pourrions partager avec vous le principe d'une gestion rigoureuse des dépenses, à condition de porter un projet municipal ambitieux pour la Ville et sa population. Mais depuis quatre ans, vous n'avez qu'un objectif : faire des économies et rechercher des subventions. Mais quand cet objectif devient un dogme, c'est toute une ville qui s'interroge. Et c'est toute la limite d'une communication réussie, car on sait que vous êtes très forts sur la communication, mais lorsque cette communication se trouve confrontée à la réalité... Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît ! Mais confrontée à la réalité, cette communication se fragilise.

Donc il est possible de faire d'autres choix, en responsabilité, et j'insiste sur le « en responsabilité ». Et investir de manière ambitieuse pour l'avenir, on en reparlera tout à l'heure lorsqu'on va examiner les investissements, n'est pas incompatible avec l'objectif social que méritent les habitants de notre ville, au travers d'un budget municipal. Alors pour les personnes qui nous écoutent ou qui contrôlent l'audio, sachez qu'à travers ce projet d'amendement qui ne sera pas examiné, nous avons démontré que sans fragiliser les investissements, on pouvait dégager un peu plus de 500 000 euros dans le budget 2024.

Alors il s'agit de choix politiques, effectivement. Et je sais qu'on ne partage pas ces choix politiques. Mais en tout cas sans fragiliser les investissements, on peut dégager à peu près 500 000 euros. Enfin non, ce n'est pas « à peu près », c'est même plus de 500 000 euros dans ce budget.

Et donc je vais vous dire ce que nous proposons, ou plutôt ce que nous aurions proposé à travers cet amendement : alors vous avez peut-être une logique derrière cette affectation de résultats, mais avant de faire cette affectation mécanique, en tout cas *a minima* au regard du contexte national, du contexte local, au regard de ce que vivent les populations de Saint-Pierre-des-Corps, il nous semblait que l'affectation de ces résultats pouvait se faire à l'aune de cette réflexion sociale. Et ce sans fragiliser aucunement les investissements, car effectivement, nous avons pris le chiffre de l'emprunt qui est de 535 747 euros.... Enfin, peu importe, on va dire 500 000 euros. Or ce niveau d'emprunt représente seulement 5 % du niveau d'investissement et des recettes d'investissement.

Donc voici le pari que nous, nous faisons : c'est de réaffecter ces 535 747 euros dans l'affectation en fonctionnement, pour avoir une réflexion sur un volet social. Et puis dans un deuxième temps il s'agirait de doubler la part d'emprunt pour la monter à un million d'euros et quelques : cela ne représenterait que 10 % dans les investissements. Parce que le procès que certains pourraient nous faire, ce serait que « la gauche veut raser gratis ». Or tout à l'heure, j'ai parlé de responsabilité. Et lorsqu'on est sérieux, on peut en responsabilité investir même dans un budget contraint. Et là, on peut partager avec vous toutes les contraintes : j'ai moi-même évoqué les dotations d'État qui s'amenuisent d'année en année.

Donc là-dessus, on ne va pas contester le travail que vous faites. En revanche le fait que dans ce contexte national, dans ce contexte local vous ne preniez pas le temps d'une réflexion pour vous dire que « oui on peut investir »... Je vais terminer ! Donc oui, on peut investir et on peut quand même engager une réflexion pour voir si dans ce budget contraint, on ne peut pas dégager des marges de manœuvre. En tout cas c'est ce qu'on vous a prouvé dans ce projet d'amendement même si de toute façon, nous n'avions guère d'illusions sur le résultat. Mais en tout cas le fait d'aborder cette question-là ce soir nous paraît extrêmement important.

Parce que sinon nous sommes dans une logique de « faire des économies pour faire des économies ». Bien sûr, bien sûr nous partageons avec vous la nécessité d'avoir une gestion rigoureuse des deniers publics. Mais ce souci de l'économie ne doit pas empêcher d'engager ces réflexions, sans pour autant fragiliser les investissements.

Donc voilà le propos. Et bon de toute façon en ce qui concerne l'amendement en tant que tel, ce n'est pas très grave. Mais ce qui est important, c'est que dans ce Conseil municipal, dans la population de Saint-Pierre, à travers l'audio et les différents outils de communication, la population sache que dans le contexte économique dans lequel nous sommes, nous pouvions et nous pouvons encore engager cette réflexion, pour dégager des marges sociales dans le budget municipal. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Alors je vous remercie de votre intervention qui est extrêmement intéressante, et à laquelle nous sommes extrêmement sensibles dans cette équipe municipale. Il ne vous a pas échappé, et Amin Brimou le disait encore tout à l'heure, que nous avons une action sociale vers nos habitants qui a été extrêmement importante. Nous avons fait énormément de choses. On ne va pas toutes les citer, mais dans mon discours de politique générale, elles y étaient : il y en avait certaines donc je pourrais vous repasser le discours de politique générale et vous verrez toutes les mesures qui ont été prises...

Bon, petite blague à part, la gestion des finances, c'est extrêmement important. Là, nous venons de voter un compte administratif. Et pour le public et pour tous ceux qui ne savent pas, mais je crois que l'équipe le sait bien, un compte administratif, c'est un bilan de fin d'année. Et vous vous rappelez quand nous sommes arrivés, Monsieur Soulas, en 2019 nous avons eu un déficit, il me semble de 500 000 euros. C'est-à-dire que la Ville ne pouvait pas payer. Donc nous avons été obligés de réagir. Nous avons mis en place des lignes de trésorerie qui existaient et qui nous coûtaient des sous extrêmement importants. Je ne sais pas comment on pouvait fonctionner comme ça. Même Monsieur Diop, qui fonctionnait comme ça habituellement, s'est dit « oui franchement, pourquoi va-t-on encore

donner des sous ? » Parce qu'on ouvrait des lignes de trésorerie à la Banque postale... Enfin, il n'y avait pas de gestion relativement cohérente des finances publiques : dont acte. Je ne vise personne évidemment, mais dont acte.

Il a donc fallu quand même qu'à un moment donné, on se pose la question de ce que coûtaient les intérêts que la commune avait à payer aux banques, ce qui revient finalement à enrichir des capitalistes : vous conviendrez que les banques sont souvent des capitalistes bien aguerris ! Et donc nous nous sommes dit que vraiment, faire supporter les intérêts de la dette et des intérêts aussi importants à notre population, ce n'était pas vraiment une bonne idée. Alors qu'avons-nous fait ? Nous avons fait en sorte effectivement de renégocier notre emprunt, comme nous l'avons fait il n'y a pas si longtemps. Surtout, nous n'avons pas réemprunté et nous nous sommes dit que nous avions un patrimoine communal : d'ailleurs merci aux équipes précédentes. Donc nous avons un patrimoine communal extrêmement important sauf que ce patrimoine communal, nous étions incapables de l'entretenir. Eh si, Madame Lenoble !

Nous étions tellement incapables de l'entretenir... Ou alors peut-être que nous pouvions l'entretenir, mais ce patrimoine nous coûtait tellement cher que là aussi, ça nous grevait. Donc finalement quand on emprunte, ça nous coûte. Quand on conserve du patrimoine, ça nous coûte aussi énormément d'argent. Donc à un moment, vous l'avez dit : gérer les finances, gérer la politique, c'est faire des choix, et nous avons fait le choix de nous séparer de choses qui nous coûtaient cher en fonctionnement, dont une partie du patrimoine immobilier de la Ville. Voilà ce que je voulais vous dire, parce que c'est extrêmement important. Et quant à l'action sociale, je vous assure que nous n'en avons pas manqué dans le mandat et nous continuerons d'en faire.

**M. CONTE :** Je voudrais, si vous me permettez, rajouter quelque chose. En fait vous nous « reprochez » de rechercher des subventions... Enfin, je ne sais pas si c'est un reproche, mais disons de rechercher les subventions. Sauf que quand nous sommes arrivés, nous n'étions pas en mesure d'obtenir des subventions parce que nous n'étions pas en capacité de payer les 20 % requis pour utiliser ces subventions. Donc c'est vrai oui, nous avons fait des économies, nous avons retravaillé sur les finances pour justement aller chercher ces subventions. Et nous en avons besoin pour pouvoir faire des investissements, et essayer de rénover comme on peut cette ville qui en a vraiment besoin.

Je vous rappelle que notre patrimoine immobilier, qu'il s'agisse du patrimoine public, de nos administrations, de nos équipements sportifs et autres, est dans un état qui est quand même assez vétuste. Donc nous avons de gros investissements à faire et il faut bien qu'on ait des subventions pour le faire. Et je suis tout à fait d'accord avec vous, l'État actuellement baisse les dotations : encore pas plus tard qu'hier à l'Assemblée nationale, Monsieur Attal a bien dit que les collectivités allaient devoir mettre la main à la poche. Ils vont nous baisser les dotations donc oui, nous sommes bien conscients de tout cela.

Maintenant, je vous rappelle que dans le budget primitif, puisqu'on a déjà commencé à déborder de sujet, nous mettons 400 000 euros de plus sur le CCAS. Voilà, donc on en reparlera, mais le CCAS, c'est quand même du social ! Donc nous travaillons sur le social. Bon et maintenant, ce qui est dommage et je finirai par cela : pourquoi n'a-t-on pas eu ce débat lors de la Commission des Finances ? Pourquoi n'avez-vous pas lancé ces propositions ?

Car les documents, vous les avez depuis une semaine avant la Commission des Finances. Et nous avons déjà débattu dans le cadre du DOB : sachant que 95 % du budget primitif figurait déjà dans le ROB que nous vous avons présenté. Donc pour ainsi dire c'est le ROB, il n'y a pas eu de modification.

Voilà, donc c'est dommage, parce que vous nous reprochez des choses, mais là vous privez aussi la population de bénéficier d'un travail qui aurait pu être fait en amont en Commission : et peut-être alors qu'à ce moment-là, nous aurions pu accéder à certaines de vos demandes. C'est justement en cela

que consiste le travail de la Commission. D'ailleurs quand parfois nous vous posons des questions en Commission, votre réponse est « on se réserve pour le Conseil municipal », et c'est bien dommage ! Vous nous avez envoyé votre amendement une heure avant : comment voulez-vous étudier une heure avant des propositions d'amendements d'affectation aux comptes, ou de modification du budget primitif ? Ce n'est juste pas sérieux ! Comment voulez-vous que la Directrice financière puisse travailler aussi dessus ? Donc voilà, je voulais finir par ça. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Oui, effectivement, ce n'est pas une attitude responsable, c'est ce que je disais tout bas. Ah, ben écoutez, vous nous en avez mis tellement pendant quatre ans que vous avez le droit d'en prendre aussi un peu quand même, hein ? Monsieur Benzaït, vous avez demandé la parole.

**M. BENZAÏT** : Merci. Alors, simplement, concernant notre groupe *LFI*, même si vous l'avez rejetée, nous soutenons la demande d'amendement d'*A GaucheS Toute !* Et votre posture, Monsieur le Maire, n'est qu'une réplique de ce que vous aviez fait en 2021, quand nous avons présenté un amendement que vous aviez également rejeté : un amendement dans lequel nous proposons de mettre le budget en équilibre, pour éviter d'être épinglé par la Chambre Régionale des Comptes. Un budget que vous aviez présenté et qui a été qualifié par la suite « d'insincère ». Merci.

**M. CONTE** : Bon alors, pour en finir avec cette histoire d'amendement, moi je vous propose de le travailler en Commission Finances. Là ce soir ça arrive trop tard, mais pourquoi ne pourrait-on pas le travailler en Commission Finances ?

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Rosmorduc, vous avez la parole.

**M. ROSMORDUC** : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Alors comme vous êtes d'une humeur taquine, je vais juste relever aussi que ça fait plusieurs fois qu'avec votre équipe, vous regrettez le fait qu'on puisse débattre en Conseil municipal. Alors je pense qu'on a vraiment un problème sémantique et d'institution : c'est-à-dire qu'un Conseil municipal, il est là pour délibérer. Or délibérer, c'est débattre et débattre, c'est donc faire évoluer des propositions. D'ailleurs sur table, nous avons des projets de délibération, nous n'avons pas des délibérations déjà ficelées.

Ensuite Monsieur le Maire, quand vous évoquez le règlement intérieur, pourriez-vous quand même vérifier avec vos services si effectivement, un règlement intérieur est réellement apte à interdire toute évolution d'un projet de délibération au sein d'une séance du Conseil municipal ? Je doute que votre réponse soit vraiment très favorable, mais faites ce petit travail avant de nous dire qu'on ne fera pas évoluer en Conseil des projets de délibération. Rien ne doit pouvoir interdire qu'après un débat, on fasse évoluer le projet qui est sur table.

Sinon je suis assez content de la dernière remarque de votre premier adjoint. Car effectivement, d'un côté vous nous dites que « ce n'est pas sérieux » et du coup, vous rejetez et avez tendance à balayer d'un revers de main la proposition qui est faite. Or un Maire soucieux de représenter un peu la population... Si si, mais je vais finir, Monsieur le Maire !

**M. FRANÇOIS** : Vous ne pouvez pas dire ça ! [inaudible – 1 h 33 min 9 s]

**M. ROSMORDUC** : Ben je le dis quand même : j'ai l'impression que vous balayez notre proposition d'un revers de main en nous disant... Eh bien je vous le redis, s'il y a besoin de le redire : j'ai l'impression, et mes impressions me regardent, que vous prenez le droit de balayer d'un revers de la main une proposition, en disant que l'amendement n'a pas lieu d'être et qu'il ne sera même pas étudié. C'est bien comme ça que vous avez répondu à Monsieur Soulas ! C'est comme ça que je l'ai entendu.

Donc je disais qu'un Maire soucieux de représenter toutes les sensibilités qui sont autour de la table, et qui composent aussi la commune, eh bien plutôt que de parler de sérieux en dénigrant des élus, il

pourrait proposer d'inscrire cette demande dans le cadre d'une décision modificative : décision qui peut tout à fait arriver un mois après le Conseil municipal, ou un mois et demi après.

Et donc vous pourriez parler avec sérieux, en tant que Maire de la commune, en disant « écoutez, nous n'avons pas eu le temps, vous avez présenté ça un petit peu tard et on va étudier ça dans un mois et demi après une Commission municipale »... Mais oui, c'est ce que dit Monsieur Conte, c'est pour cela que je dis que je suis satisfait de la proposition de Monsieur Conte, mais pas de votre première réponse que vous nous avez donnée au micro.

Bon, en tout état de cause, venir nous dire « vous n'êtes pas sérieux » et nous reprocher de ne pas avoir pu travailler plus tôt cette proposition d'amendement, alors que, pour rappel, nous avons pas mal d'élus qui sont salariés, ou ont beaucoup d'occupations professionnelles, associatives ou autres... Eh bien quand on n'arrive pas à tenir une réunion en 5 jours pour étudier les 170 pages du budget, je trouve ça déplacé de nous reprocher de manquer de sérieux. Je trouve cela déplacé. Nous n'avons pas du temps libre indemnisé pour pouvoir travailler sur nos temps de travail. Quand on fait des semaines de 50 heures et qu'on nous fait des reproches publiquement, alors que nous avons des journées très longues, des semaines qui sont explosives... Je trouve cela très déplacé, en Conseil municipal, de nous entendre dire que nous ne sommes pas sérieux parce que nous n'avons pas pris le temps de travailler sur une semaine. Voilà, je vous remercie.

**M. FRANÇOIS** : Alors, je vais vous répondre quand même, quand vous dites que je balaye d'un revers de main... Alors oui, on va avancer, mais je ne peux pas vous laisser dire ça ! Vous l'avez dit trois fois ? Très bien. Je vais vous répéter trois fois que non, nous n'avons pas balayé d'un revers de main votre proposition d'amendement. Je vous ai simplement, on a simplement dit qu'en l'état actuel du règlement intérieur, ce n'est pas acceptable, point. Donc ça, c'est la première chose : dont acte.

La deuxième chose, c'est que nous vous avons proposé des Commissions en amont de la tenue de ce Conseil municipal, et là on vous propose même, avec toute la bonhomie qu'on peut avoir pour vous, on vous propose même d'en faire une en aval ! C'est-à-dire que nous pouvons discuter des propositions que vous avez faites, lors d'une Commission générale par exemple. Et ce sont exactement les propos qu'a tenus Monsieur Conte, exactement !

Donc tout est en cohérence Monsieur ! Pourquoi êtes-vous revenu dessus ? Je ne sais pas, moi ? Parce que vous l'aviez bien compris ? Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Alors nous remercions Monsieur Conte et également Monsieur le Maire : donc si j'ai bien compris, nous aurons l'occasion très prochainement de rediscuter de l'amendement que nous avons proposé sur le volet social. Mais je reviens quand même sur la question des Commissions parce que je ne voudrais pas quand même que vous laissiez croire que nous nous amuserions à vous tendre des pièges : je veux dire que, ne serait-ce que pour simplement rédiger le document que nous avons mis sur table ce soir, cela nous a pris une journée et demie.

Nous n'avons pas les services avec nous, et donc je pense que je vais compléter l'intervention de Cédric Rosmorduc : il ne s'agit pas pour nous de nous amuser à jouer les cachotiers parce qu'effectivement, lorsque nous avons fait la Commission des Finances et la Commission RH, nous avons travaillé avec les documents sur table.

Et d'ailleurs tout à l'heure vous allez voir que dans le cadre de l'examen du budget, nous allons reprendre des arguments qu'on a échangés. Donc là-dessus, il n'y a pas photo, mais quand même, je ne peux pas laisser passer cette idée que nous jouerions avec la règle pour essayer de vous piéger. C'est ce que j'avais entendu, c'est ce que j'avais cru comprendre de votre part. Parce que vous avez bien parlé de « manœuvre politique » !

**M. FRANÇOIS** : Alors je voulais répondre à Monsieur Rosmorduc et effectivement, il y a de gros efforts à faire de la part de l'État sur le statut de l'élu. Nous sommes bien d'accord, c'est une question que vous soulevez et je pense qu'en effet, il faudrait un jour qu'on ait peut-être une réunion de travail : pas forcément une Commission générale, mais une réunion de travail avec ceux qui le souhaitent, pour étudier ce qui est en train de se passer en ce moment. Car le Sénat, qui a pris un peu la place de l'Assemblée nationale, donc le Sénat est en train d'étudier en Commission des Lois le statut de l'élu de manière assez fine. Nous avons eu d'ailleurs un mot du sénateur Pierre-Alain Roiron, que vous avez dû avoir aussi... Mais je n'ai rien contre la gauche moi, Monsieur Soulas ! Peut-être avez-vous quelque chose contre la droite ? Moi je n'ai rien contre la gauche ni contre la droite : j'ai toujours été comme ça. Monsieur Chapeau ?

**M. CHAPEAU** : Oui, merci beaucoup Monsieur le Maire. Bonsoir ! J'ai écouté attentivement l'intervention de Monsieur Soulas, et c'est sans malice, mais j'aimerais lui poser une question, lui demander une précision quant à ses termes. Parce que vous avez commencé votre propos, Monsieur Soulas, en évoquant notre volonté de « réduire les dépenses et de rechercher des subventions ». C'est bien ce que vous avez dit ? Voilà, et en fait, j'aimerais savoir si pour vous, rechercher des subventions est quelque chose de négatif. Parce qu'aujourd'hui, moi je demande à l'intégralité des services de rechercher toutes les subventions qu'on peut trouver : parce que voilà, il y a des communes qui le font, mais nous, à Saint-Pierre-des-Corps, malheureusement, on ne le faisait pas systématiquement.

Et aujourd'hui, vous savez ce qu'il en est pour le pacte : c'est-à-dire que tous les ans on nous réduit et on nous divise par 2 le pacte, donc voilà. Pourtant on se bat tous les jours avec les services. Nous montons des dossiers énormes, parfois pour des subventions de pacotille. Or la façon dont vous nous avez présenté cela, j'avais l'impression que vous nous en faisiez le reproche : donc j'aimerais savoir si c'est un reproche ou s'il s'agit au contraire seulement de quelque chose que nous pouvons partager ensemble, c'est-à-dire cette recherche de subventions.

**M. FRANÇOIS** : Je crois qu'on attend la réponse de Monsieur Soulas, mais on la connaît, je pense. Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Non, mais il n'y a pas d'ambiguïté, il n'y avait pas de malice, effectivement.

Après pour ce qui nous concerne, nous en reparlerons lorsqu'on va examiner tout à l'heure le budget et la section d'investissement, mais là pour le coup, ce débat renvoie aux échanges que nous avons eus en Commission des Finances. Aujourd'hui, au regard du contexte national, on ne va pas reparler des 10 milliards d'économies tous les ans : on sait très bien qu'aujourd'hui dans les politiques publiques qui vont être impactées, il y a le Fonds Vert, il y a tout un tas de subventions... Et dans la mesure où aujourd'hui le gouvernement flèche les subventions, cela veut dire que la marge d'autonomie des communes est limitée. Et ce qui va arriver un jour, c'est qu'il ne sera même plus la peine de faire des programmes pour les municipales : puisque de toute façon nous aurons des dépenses et des budgets contraints. Et aussi des demandes de subventions qui seront tellement fléchées que de toute façon, on ne pourra pas aller ailleurs.

Donc le fait que vous alliez chercher des subventions là où il y a de l'argent à prendre, évidemment que nous n'allons pas vous le reprocher, évidemment ! Mais nous, voici ce qui nous semblait important dans mon propos : c'est de dire que certes, c'est bien de faire des économies, c'est bien d'aller chercher des subventions. Mais il n'empêche que tout cela fait qu'à un moment donné, on peut aussi s'interroger sur ce qu'on fait de tout ça : voilà, c'était mon propos.

Alors il est vrai par ailleurs que depuis plusieurs Conseils municipaux, il y a eu plusieurs interventions en matière sociale donc on ne vous fait pas le reproche de ne rien faire sur le sujet. Mais en tout cas aujourd'hui, il nous semble que dans ce budget 2024, on voit bien que si on change un petit peu la

focale, on se rend compte qu'on peut faire les choses différemment, et ce tout en faisant des économies, tout en allant chercher des subventions ! Mais dans un budget d'investissements, dire qu'on va élever le niveau d'emprunt à seulement 5 % de l'ensemble des recettes, cela nous paraît... [1 h 41 min 10 s]. Alors nous vous l'avons dit déjà plusieurs fois, ce n'est pas la première fois qu'on a ce débat-là sur le niveau des emprunts. Donc pas d'inquiétude, hein ? Il n'y a pas du tout de piège ou de sous-entendu dans mon propos. Mais en tout cas voilà, lorsqu'on sera sur le budget tout à l'heure, nous aurons l'occasion d'en rediscuter. Mais continuez à demander des subventions, il n'y a pas de soucis !

**M. FRANÇOIS** : Madame Grosliéron ?

**Mme GROSLÉRON** : Pour l'information de la population, il n'y a pas qu'AGT qui avait proposé un amendement, puisque trois groupes d'opposition en ont proposé. Donc j'aimerais que vous me redissiez l'article du règlement intérieur qui oblige à déposer les amendements 72 heures avant ?

**M. CONTE** : Alors là nous étions sur une demande d'amendement relative à l'affectation des résultats. Donc votre amendement, nous en parlerons après sur le budget : parce que vous, c'est bien sur le budget que vous avez fait une demande d'amendement ?

**Mme GROSLÉRON** : Ben oui, mais c'est la même règle ?

**M. CONTE** : Oui, mais on va vous ressortir l'article du règlement intérieur.

**M. FRANÇOIS** : Voilà, allez, je vous propose de voter.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 21 voix pour et 11 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide d'affecter les résultats de clôture 2023 du budget principal comme suit :**

- **Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 4 072 908,55 €**

**Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « excédent de fonctionnement » de 1 124 840,97 € et au compte 1068 de la section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé » de 2 948 067,58 €**

- **Le résultat de clôture d'investissement (déficit) de 3 752 432,48 € est repris en dépenses, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».**

**M. CONTE** : Et vous avez l'article 20 du règlement intérieur du Conseil qui est affiché à l'écran.

**M. FRANÇOIS** : Je remercie notre Directeur Général des Services Monsieur Gérard, pour sa réactivité.

### **2024 03 27 – 13 Adoption du budget primitif 2024 – Budget Principal**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu la délibération N° 2024 02 20 – 06 du 20 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,*

*Vu l'envoi des projets de budget le 14 mars 2024,*

*Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal.*

*Le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes*

- *une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement. Pour mémoire :*
  - *les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.*
  - *les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*
  - *l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.*

*Considérant le projet de budget communal présenté par Monsieur Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'adopter le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Saint-Pierre-des-Corps qui s'équilibre à 40 816 018,87 €, dont :*
  - *30 615 568,97 € en section de fonctionnement et,*
  - *10 200 449,90 € en dépenses de la section d'investissement.*

*Et présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :*

<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions 2024</b>
Chapitre 011 Charges à caractère général	6 875 549 €
Chapitre 012 Charges de personnel	17 500 000 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	15 768 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 998 447 €
Chapitre 66 Charges financières	312 501 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	5 000 €
Chapitre 68 Dotation aux provisions	15 221 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>27 722 586 €</i>

Chapitre 023 Virement à la section Investissement	1 796 590,97 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	1 096 392 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>30 615 568,97 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Propositions 2024</b>
Chapitre 013 atténuations de charges	434 000 €
Chapitre 70 Ventes Produits	2 237 628 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	8 031 914 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	11 481 024 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	5 490 925 €
Chapitre 75 Autres produits	1 252 862 €
Chapitre 76 Produits financiers	385 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	68 265 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>28 997 003 €</i>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	493 725 €
Résultat reporté 002	1 124 840,97 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>30 615 568,97 €</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2024</b>
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	1 214 €
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	1 434 167 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	625 979,08 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	950 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	935 197,61 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2 627 099,63 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	85 000 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>6 653 657,32 €</i>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	493 725 €

Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000 €
Résultat négatif reporté	2 948 067,58 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 200 449,90 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2024</b>
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	400 231 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 948 067,58 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	3 232 088,22 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	574 747,13 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	2 333 €
Chapitre 024 Produits des cessions	50 000 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>4 259 399,35 €</i>
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert	1 096 392 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 796 590,97 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 200 449,90 €</b>

- *de préciser que le Maire est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.*

**M. FRANÇOIS** : Alors avant de laisser Monsieur Conte présenter ce budget, je voulais prendre la parole. Bon, ce n'est pas un discours !

Chers élus, mes chers concitoyens,

Vous savez que la préparation d'un budget municipal représente une tâche importante, qui est faite avec beaucoup de rigueur. Tant par l'administration, qui a beaucoup œuvré pour vous présenter à la fois le compte administratif et juste derrière le budget primitif dans le même Conseil municipal... Donc là je pense qu'on peut s'en réjouir, Monsieur Rosmorduc ! Et aussi avec la responsabilité des élus. Je tiens d'ailleurs à remercier notre Directrice des affaires financières et tous les élus qui ont participé à l'élaboration de ce budget.

Préparer un budget, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure : c'est faire des choix. Nous avons donc placé trois axes forts au cœur de ce budget dans nos préoccupations : la prudence, le volontarisme et la résilience. Tout d'abord, un budget prudent : nous en avons débattu un peu déjà, en abordant la question du report, tout d'abord un budget prudent : nous avons conscience des incertitudes qui planent sur l'économie française. J'aimerais quand même faire un aparté, si vous me permettez : au

moment où ont été votés les critères d'encadrement des finances publiques des pays européens, c'est-à-dire dans les années 90, la France devait avoir 2,80 % de déficit, et un endettement aux alentours de 60 % du PIB. Et l'Europe s'est mise d'accord de façon que notre déficit ne dépasse pas les 3 % ni 60 points nets du PIB.

Sauf que c'était dans les années 90 ! Et on ne peut pas se contraindre actuellement : j'en ai discuté et c'est pour cela que je vous en parle, parce que c'est important. J'en ai discuté avec un économiste averti et on ne peut pas se contraindre : au jour d'aujourd'hui, avec un monde qui a évolué, on ne peut pas s'infliger les critères de l'économie qui étaient en vigueur dans les années 90. Donc ça, c'est un aparté. On peut d'autant moins se contraindre que sur les 15 000 milliards d'euros des PIB des pays européens, on prévoit une augmentation en gros de 8 à 10 points du PIB pour alimenter la Transition Écologique, et je crois que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de cette action. Donc voilà ce que je voulais vous dire en préambule.

Sur ces trois axes forts, donc concernant la prudence, je le disais : dans le contexte de l'économie française, nous pensons très sincèrement que gérer une commune doit se faire avec rigueur et discernement. Nous avons pris des mesures pour assurer, je vous le disais, la stabilité financière de la Ville tout en préservant la qualité des services que nous offrons à nos citoyens.

Ensuite, on parle de budget volontaire, car nous sommes déterminés à répondre aux besoins et aux attentes de la population : nous investirons dans des projets qui amélioreront la vie quotidienne de tous, qu'il s'agisse encore et toujours de l'éducation, mais aussi de la culture et de l'aménagement urbain. Et vous savez que nous sommes attendus sur le volet de l'ANRU.

Enfin nous parlons d'un budget résilient, car face à l'urgence climatique, notre Ville se doit d'agir rapidement et efficacement. Nous avons décidé d'accélérer la mise en place des mesures nécessaires à la Transition Écologique. Nous avons mis en place un SDIE, rappelez-vous : un Schéma Directeur sur l'Énergie. Donc des mesures, des initiatives seront faites pour réduire notre empreinte carbone, améliorer la performance énergétique de nos équipements publics et préserver nos ressources. C'est désormais indispensable puisque nous avons une échéance à 2030, puis à 2040, puis à 2050 !

Ainsi, nos marges de manœuvre et de décision, vous l'avez dit Monsieur Soulas et nous le savons, sont étroites. Nous sommes enserrés entre des dépenses obligatoires, des charges nouvelles et des dotations de l'État en baisse depuis de nombreuses années. Nous ne sommes pour autant pas fatalistes sur l'effet-ciseaux que cela peut engendrer. Au-delà des dépenses imposées par la réglementation, par l'évolution des normes et par la vétusté de notre patrimoine comme je vous en parlais tout à l'heure, le budget exprime en chiffres la stratégie de l'équipe municipale, et se doit de refléter les valeurs auxquelles nous sommes attachés.

Il s'élève à hauteur de 40 816 000 euros, qui sont ventilés pour 30 615 000 euros en section de fonctionnement et pour 10 200 000 euros en section d'investissements. Dans ce contexte, nous faisons également le choix de ne pas augmenter les impôts et de maîtriser entièrement la dette, pour ne pas obérer l'avenir : c'est important. C'est donc un budget responsable, qui met les priorités aux bonnes places, que nous vous présentons aujourd'hui. Et pour la présentation de ce budget primitif, je laisse la parole à notre premier adjoint aux finances, Monsieur Conte.

**M. CONTE** : Merci, Monsieur le Maire. Donc pour le public, nous allons vous présenter le budget primitif 2024. Alors la première slide que vous voyez, c'est l'affectation des résultats que nous venons de voter, donc je ne vais pas revenir dessus. Comme le rappelait Monsieur le Maire, c'est un budget que nous avons voulu prudent, notamment au vu des incertitudes qui deviennent de plus en plus grandissantes sur les dotations de l'État vis-à-vis des collectivités territoriales.

Cependant c'est aussi notre premier budget qui est voté avec l'instruction M57. Et c'est surtout un budget où nous avons donné des moyens aux services : 95 % des demandes des services ont été validées donc voilà. C'est important de le dire parce que c'est vrai qu'on ne pouvait pas le faire jusqu'à présent. Mais là, 95 % des demandes des services ont été validées, c'est-à-dire que les services auront les moyens de faire le travail, pour le fonctionnement de la commune.

Par ailleurs, nous maintenons l'épargne dans un contexte inflationniste, avec des investissements orientés toujours sur la Transition Écologique et la rénovation thermique des bâtiments. On le reverra notamment sur la section d'investissement. Et bien sûr, nous nous attachons à une gestion attentive des dépenses et à la recherche de subventions. Donc cela fait un budget total de 40 816 000 euros comme l'a indiqué Monsieur le Maire, il y a un instant.

Sur les dépenses de fonctionnement, je ne vais pas reprendre ligne par ligne, mais on équilibre bien sûr nos dépenses et nos recettes, sachant que comme nous sommes sur une instruction qui a changé avec la M57, il va être compliqué de comparer ces chiffres avec le BP 2023, etc.

**M. FRANÇOIS** : Donc on peut peut-être parler de ce passage à l'instruction M57, pour le public ?

**Arrivée de Mme Catherine BONNEAU à 19 h 55, portant le nombre d'élus présents à 24. Le nombre de votants reste inchangé à 32.**

**M. CONTE** : Alors voilà pour le public, il faut savoir que cette année, nous utilisons une instruction M57. Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que c'est purement technique. Mais jusqu'en 2023, nous étions sur une instruction M14 et donc l'État a fait changer ce mode de fonctionnement.

Donc nous avons voté des délibérations, notamment pour vider certains chapitres et pouvoir passer à la M57. Donc il est évident que ça change certaines inscriptions sur certains chapitres, avec des chapitres qui maintenant ne sont plus utilisés. Donc effectivement pour faire des comparatifs, c'est un peu plus compliqué. Vous verrez notamment que par exemple sur la fiscalité, les impôts et taxes sont maintenant séparés, ils ne sont plus sur un seul et même chapitre. Donc voilà.

**M. FRANÇOIS** : Si je peux me permettre, juste pour information : effectivement, passer de l'instruction M14 à la M57, c'est donner un nouveau cadre à l'écriture des comptes publics. Et c'est surtout avoir un peu plus de précision : et là c'est surtout au public que je m'adresse. Cela permet surtout d'avoir un peu plus de précision dans les dépenses, et d'avoir un peu plus d'analyse parfois. Parce qu'en mettant des dépenses sur un gros caractère, en englobant plein de dépenses, eh bien, finalement, on ne sait plus à quoi correspond la ligne de comptabilité. Donc voilà pourquoi l'effort a été fait sur ce qu'on appelle la M57, qui est une écriture comptable nouvelle. Merci.

**M. CONTE** : Donc sur les équilibres de fonctionnement pour le budget primitif 2024, nous sommes à 30 615 000 euros qui s'équilibrent avec les recettes.

Vous voyez notamment que sur la section des recettes, concernant les impôts et taxes et la fiscalité, vous avez une ligne maintenant qui est séparée, par rapport au compte administratif 2023. Voilà.

Sur les dépenses à caractère général, on retrouve une enveloppe de 6 875 000 euros, soit 23 % de plus par rapport au budget prévisionnel 2022 qui est quand même, je tiens à le préciser, impacté par des dépenses dues aux violences urbaines aussi. Mais donc, nous avons les impôts et taxes qui représentent 2,72 % des dépenses, après, ce sont surtout les achats qui représentent plus de 50 % du budget des dépenses, puis les « services extérieurs » et « autres services extérieurs ».

Pour les dépenses à caractère général, vous avez un petit descriptif sur l'année entre le budget prévisionnel 2023 et le budget prévisionnel 2024 : donc on voit notamment ce qui est impacté par

l'inflation des énergies, dans la partie « fluides ». Donc vous voyez que pour l'électricité et le gaz, on passe de 538 000 à 613 000 euros. La dépense reste relativement maîtrisée, comparée à certaines collectivités. Et c'est vrai que le chauffage urbain fait beaucoup aussi par rapport à ça. Bien sûr je le dis, j'ai rencontré GRDF ce matin qui voulait me vendre un réseau de gaz, mais je leur ai dit qu'on gardait notre chauffage urbain.

Ensuite concernant les entretiens, les réparations de bâtiments, nous passons effectivement de 122 000 à 950 000 euros : c'est là que vous retrouvez les dépenses causées par les émeutes, donc les travaux qui vont être faits sur les bâtiments.

Ensuite effectivement nous avons des modifications : pour la section « foires, expositions, fêtes et cérémonies » ce sont les nouvelles appellations que nous avons. Vous retrouvez la maintenance, l'informatique : là un travail a été fait notamment par les services, permettant de passer de 192 000 à 141 000 euros de dépenses. Donc là, c'est un gros travail qui a été fait sur les contrats, notamment les contrats des imprimantes, de maintenance, etc. Et donc en combinant certains contrats et en passant aussi par des groupements, eh bien voilà, ces économies sont le résultat de certaines délibérations que nous avons prises. Et ces économies permettent de dégager des chiffres pour d'autres services.

J'en viens au chapitre 012 : donc là on prévoit une masse salariale avec un chiffre maximum pour 2024 de 17 500 000 euros, comparé aux 16 631 000 euros de 2023. La hausse est essentiellement due à la revalorisation du point d'indice qui portera en 2024 sur l'année complète, avec les évolutions, le SMIC, etc. Donc je précise que le chiffre indiqué pour 2024, c'est un chiffre qu'on ne dépassera pas. On fera tout pour et cela représente quand même 67 % du budget de fonctionnement.

J'en viens aux autres charges de gestion courante, donc là c'est tout ce qui relève des chapitres 65, 67, 68... Alors, les indemnités des élus, on en a parlé tout à l'heure... Vous retrouvez aussi les chiffres de la contribution au SDIS qui augmente quand même significativement puisqu'on passe de 592 000 à 621 000 euros. Nous augmentons aussi les subventions aux associations et aux écoles : on passe de 402 000 à 595 000 euros. Vous avez la subvention pour le CCAS qui passe de 978 000 à 1 400 000 euros. Nous augmentons aussi la subvention à la Caisse des écoles.

J'aborde maintenant les recettes de fonctionnement. Donc c'est toujours la fiscalité, impôts et taxes, qui correspond quand même aux plus grosses rentrées d'argent pour notre commune. Et après, on retrouve les dotations, les participations, les produits exceptionnels, les atténuations de charges. Voilà. Donc là nous sommes à 28 997 000 euros sur ce chapitre.

Sur le produit des services, nous avons une enveloppe de 2 231 000 euros, soit 7 % de moins comparé au budget 2023. Cette baisse est essentiellement due au transfert de TMVL qui nous impacte, sachant qu'en fait l'année dernière, la compensation ne tenait pas compte des cinq mois d'août à décembre, pour le transfert du personnel des espaces verts. Donc celui-ci nous est finalement impacté sur les compensations de cette année.

Concernant les « autres impôts et taxes », on retrouve donc le chiffre de 8 millions d'euros, et la fiscalité locale de 11,5 millions d'euros. Ce sont les chiffres que nous avons vus tout à l'heure donc on peut passer...

Concernant les subventions et les participations, nous avons une enveloppe qui augmente de 7,34 % par rapport au BP 2023. Donc on retrouve toujours un peu les compensations d'exonération, les dotations globales de fonctionnement, la DSU, le FCTVA, la CAF, l'État... Nous sommes restés prudents sur la dotation DSU, parce que nous n'avons pas le montant pour le moment : on n'a pas le montant exact donc nous sommes restés prudents, sur l'augmentation ou pas de la DSU. D'ailleurs je vois que Madame Genest me fait signe que pour l'instant, nous n'avons toujours pas la notification.

Concernant les autres recettes réelles de fonctionnement, on retrouve les loyers et la suite des indemnités liées aux violences urbaines : ce donc les 527 000 euros dont nous avons parlé tout à l'heure. Les loyers sont à hauteur de 725 000 euros et les produits financiers sont à 385 euros : il s'agit de parts sociales de la Caisse d'Épargne, voilà. Concernant les produits exceptionnels, nous avons des dégrèvements de taxe foncière, sachant que ce sont des mandats annulés sur l'exercice antérieur : nous avons payé des taxes foncières sur des bâtiments publics qui ont pu être annulés et récupérés.

Les atténuations de produits pour 434 000 euros : là sont les remboursements des indemnités journalières, des trop-perçus sur les rémunérations de personnel [1 h 59 min 20 s], les remboursements de CET, congés paternité, etc.

J'en arrive à la section d'investissement. Donc sur la section d'investissement, nous avons en dépense un budget prévisionnel, plus les restes à réaliser, à 10 200 000 euros. Vous remarquerez que nous avons augmenté la subvention d'équipement, donc c'est l'enveloppe « V2 Métropole » à 950 000 euros, notamment pour l'accessibilité au niveau de la voirie. Sur les autres immobilisations financières, vous retrouvez 85 000 euros donc 80 000 euros dont nous reparlerons tout à l'heure pour le budget annexe de La Rabâterie. Bon, après, les chiffres ont tous été évoqués en Commission Finances.

J'en arrive aux dépenses d'investissement, avec des « restes à réaliser » 2023 reportés sur 2024 : vous avez la liste qui apparaît avec certains investissements qui sont terminés. On retrouve la vidéoprotection qui est toujours en cours, la finalisation du bâtiment de la Police municipale dont l'ouverture est prévue le 2 avril, donc mardi prochain. On a donc aussi le groupe scolaire Henri-Wallon, pour la dernière tranche. Et nous avons aussi tout ce qui se rapporte aux logiciels RH et finances, l'achat d'un véhicule-fourgon Renault Master [2 h 01 min]... Donc ça c'est un report 2024 : je crois que le véhicule est en commande, mais il n'est toujours pas livré, les délais sont très longs chez Renault.

Je poursuis sur les restes à réaliser avec la finalisation de la cour d'école République-Stalingrad, l'aménagement des bureaux RH [2 h 21 min 20 s]. En effet, les RH sont maintenant au Centre Technique Municipal, ils sont déjà dans les locaux, donc les travaux sont quasiment finis. Ah ? Ils sont finis, donc voilà, ils étaient encore en travaux il n'y a pas longtemps. Voilà, ensuite – bon, je ne vais pas tout reprendre - mais nous avons le SDIE qui apparaît donc pour 96 000 euros de dépenses.

**M. FRANÇOIS** : On peut préciser ce qu'est le SDIE ?

**M. CONTE** : C'est le Schéma Directeur Immobilier Énergie.

**M. FRANÇOIS** : Alors, si je peux me permettre, car c'est important. Le SDIE, nous l'avons mis en place, mais toutes les communes ne l'ont pas encore mis en place : justement on s'interrogeait à la Métropole il n'y a pas longtemps à ce sujet. On se demandait pourquoi, parce que c'est indispensable. Ce Schéma Directeur Immobilier Énergie permet de faire un diagnostic du patrimoine, pour pouvoir envisager une stratégie sur les travaux à prendre en compte, afin de rentrer dans les cadres imposés au niveau de la Transition Énergétique aux échéances 2030, 2040 et 2050. Voilà, c'était important de le dire.

**M. CONTE** : Alors ensuite, le budget prévisionnel 2024 prévoit notre première Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (APCP). Donc cette APCP est prévue pour la rénovation thermique de la maternelle Viala, pour un budget de 1 million d'euros. Ce projet est issu justement du SDIE, avec un premier crédit de paiement de 300 000 euros pour 2024 qui se rapporte surtout à la maîtrise d'œuvre, au lancement des premières études et travaux qui vont être lancés. Et en 2025, ce sera 700 000 euros. Il y a une coquille sur mon document. Donc cette APCP nous a permis d'éviter d'immobiliser 1 million d'euros sur le budget, et donc travailler quand même plus sereinement.

Concernant les dépenses d'équipement inscrites au budget 2024, on retrouve la fameuse APCP de 300 000 euros, et les acquisitions foncières pour lesquelles nous avons prévu un budget de 400 000 euros. Nous avons aussi l'avance sur le budget annexe de La Rabâterie qui apparaît dans la section des dépenses d'investissement. Nous avons les aménagements de bureaux pour le service RH qui sont terminés.

Nous avons ensuite l'accueil de la Mission locale - Maison Soury. Après là c'est contractuel en ce qui concerne le chauffage pour 221 000 euros. Sur les plus gros postes de dépense, on retrouve la cour d'école de Marceau/Paul-Louis-Courier qui est à 652 000 euros, mais ce sera travaillé en même temps que le jardin de la Madeleine à 227 000 euros. On retrouve la vidéoprotection, les sanitaires publics sur la place Maurice-Thorez qui sont budgétés... Voilà, après, vous retrouvez le budget participatif, et aussi la rénovation prévue du City Stade de La Galboisière. Et nous continuons aussi, effectivement, le Plan Numérique Éducatif pour un montant de 80 000 euros.

J'en viens aux recettes d'investissement : là vous avez les subventions que nous allons chercher. Vous allez voir d'abord qu'il y a quand même pas mal de restes à réaliser, et ce sont des crédits qui sont déjà affectés. Concernant les subventions de l'État, nous avons un montant de 1 158 000 euros, et vous pouvez voir que nous avons encore une Dotation Politique de la Ville (DPV) 2021 et une DPV 2023 : ce sont là aussi des restes à réaliser. On a aussi l'ANRU sur Wallon et vous retrouvez après la DPV 2022, là encore comme restes à réaliser.

Nous avons ensuite les subventions de la Région et de TMVL : c'est là que nous allons chercher les Fonds Verts, l'ex-Crst... Enfin nous avons essentiellement les Fonds Verts et la CAF toujours pour la crèche Pataploum. Donc là j'en termine sur les restes à réaliser.

Ensuite sur les demandes de subvention que nous faisons pour nos projets, pour 2024 nous en sommes à 500 000 euros de demandes de subventions d'État qui porteront sur la rénovation de l'école maternelle Viala. 220 000 euros pour le Département, toujours pour la rénovation de l'école maternelle Viala. À TMVL, nous demandons 272 000 euros dans le cadre de l'ex-Crst, et 266 000 euros dans le cadre du Fonds Vert. Et 100 000 euros à l'Agence de l'Eau pour la cour d'école Marceau/Paul-Louis-Courier.

Concernant la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024, nous en sommes à 13 102 808,87 euros et vous retrouvez toujours une capacité de désendettement de 2,77 ans. Donc là, on vous présente d'abord la dette hors nouveaux emprunts, suivie d'une dette avec simulation des nouveaux emprunts : puisque nous prévoyons un emprunt de 535 000 euros sur les investissements. Ce sera un emprunt d'équilibre pour les investissements au budget prévisionnel 2024. Cet emprunt part sur une hypothèse de 20 ans avec un taux de 4 % : donc vous remarquerez que l'impact reste amoindri. Voilà, c'est bon pour moi !

**M. FRANÇOIS** : Merci beaucoup pour cette présentation, Monsieur Conte : les slides étaient suffisamment parlants. Je suis certain qu'il y a des demandes d'intervention. Allez, Monsieur Jeanneau !

**M. JEANNEAU** : Alors peut-on quand même déposer un amendement budgétaire ou pas ? Sachez que comme l'a dit Cédric Rosmorduc tout à l'heure, nous sommes des élus bénévoles, non indemnisés, avec le temps, etc. Merci de me laisser parler ! Et cet amendement budgétaire a été finalisé, je crois, à 15 ou 16h cet après-midi. Voilà, donc on a le temps que l'on peut se donner...

Donc : amendement budgétaire ou proposition de modification budgétaire. Cette proposition a pour but de prendre en compte les difficultés de nos concitoyens, de leur redonner du pouvoir d'achat et d'améliorer notre accompagnement pour les études du soir. Nous souhaitons diminuer de 40 000 euros le chapitre 65 relatif aux indemnités des élus, dans la partie des dépenses de fonctionnement, pour affecter cette somme aux dépenses suivantes...

Alors avant de vous lister les dépenses que nous proposons, je me permets d'abord de faire un petit aparté sur le fait qu'entre le compte administratif de 2022 et celui de 2023, on a une différence de plus de 95 000 euros : nous étions à 177 000 et des poussières en 2022 et là, si on vote ce budget primitif, nous serons à 272 000. Et cette augmentation ne saurait s'expliquer par la seule augmentation du point d'indice ou autre... Et même si c'était le cas, 95 000 euros c'est énorme en 2 ans ! Moi je n'ai jamais vu aucune entité publique ou privée avoir une augmentation aussi conséquente pour 15 personnes.

Nous souhaitons donc diminuer de 40 000 euros le chapitre 65, pour faire un amendement de 4 000 euros en faveur de l'étude du soir : c'est ce qu'on avait expliqué dans notre proposition commune de vœu et qui arrive donc dans cette proposition d'amendement. Nous proposons de diminuer de 5 000 euros les redevances à caractère culturel, afin de rendre la bibliothèque gratuite. De diminuer de 2 500 euros les redevances à caractère sportif pour que la piscine redevienne gratuite à nos seniors, aux personnes en situation de handicap et aux demandeurs d'emploi. De diminuer de 20 000 euros les redevances de restauration scolaire, ce qui permettrait de réduire le montant demandé aux parents dont les enfants mangent à la cantine scolaire. Et pour rappel, notre groupe continue de proposer une règle liée au « taux d'effort », permettant une contribution plus juste des familles aux dépenses de restauration. Cela éviterait en fait les effets plafond.

Et enfin, nous proposons d'augmenter de 8 500 euros le budget attribué aux associations, afin d'avoir un budget consacré aux « dépenses imprévues », ou « événements particuliers » ou un projet d'intérêt local, du moins communal. Cette proposition d'amendement budgétaire est équilibrée, tant en dépenses qu'en recettes sur la section de fonctionnement.

J'ai un autre point, cette fois-ci en termes de communication, comme vous aimez aussi le faire... Et c'est ce que disait Michel Soulas tout à l'heure, vous êtes forts en communication, mais je n'arrive pas à comprendre en fait cette phrase de votre part : « des moyens en plus pour un service public de qualité ». Sachant que, concrètement, sur une enveloppe de 6 875 549 euros par rapport au BP 2022 où elle était de 5 576 000 euros, nous sommes à 23 % d'augmentation. [2 h 11 min] Sauf que nous avons déjà les 800 000 euros de dépenses liées aux émeutes, ainsi que les dépenses énergétiques... Donc où se trouve l'argent en plus pour la qualité des services ? Voilà, j'ai dit.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame Grosliéron, on vous écoute.

**Mme GROSLÉRON** : J'ai deux questions. J'ai déjà posé la première en Commission des Finances, concernant le montant important relatif aux « honoraires et contentieux » : il y a de mémoire 142 % d'augmentation sur cette ligne-là. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais en 2024 ce doit être à 89 000 euros environ, alors que nous étions à 36 000 en 2023. J'ai posé la question en Commission des Finances, Monsieur le Maire, et vous ne m'avez pas répondu très précisément. Vous m'avez dit qu'il y avait beaucoup de contentieux, et c'est tout... Donc cela fait un peu juste comme réponse...

**M. FRANÇOIS** : Alors Madame Grosliéron, il s'agit d'un budget primitif. Et vous savez, quand vous engendrez des actions dans le cadre d'une municipalité, ou même sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps quand vous êtes un particulier, il y a souvent des recours. Et nous ne voulons surtout pas avoir besoin de faire une décision modificative dans le budget pour aller alimenter des frais d'avocat. Donc nous avons prévu un peu large : je ne suis vraiment pas sûr que nous allons dépenser tout ce qui a été prévu, mais en tous les cas, nous l'avons prévu parce que nous avons de plus en plus affaire à des recours, à des demandes particulières. Voilà, et puis oui, il s'agit d'une tendance nationale, c'est vrai. Ce n'est pas propre à Saint-Pierre-des-Corps, voilà. Et votre seconde question ?

**Mme GROSLÉRON** : Alors en fait mon amendement portait sur ce montant-là, que j'avais réduit. Donc bon voilà, très bien. Ma seconde question concerne le Plan Nature à 7 500 euros au titre de

dépenses d'équipements inscrites au budget primitif 2024. Vous appelez ça un Plan Nature, mais avec 7 500 euros, qu'allez-vous faire avec ça ?

**M. FRANÇOIS** : Je vais laisser la parole pour vous répondre à Monsieur Brimou.

**M. BRIMOU** : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement depuis 2022, la Ville engage un plan assez important de renaturation de l'espace public. Donc ces 7 500 euros seront principalement fléchés pour la création d'un nouvel espace, je pense au niveau du secteur Bonnin où tout un travail va être fait en lien avec le CCAS justement, à destination des familles qui n'ont pas de jardins, pour la création de jardins familiaux. Mais pas seulement puisqu'il y aura aussi des Micro-Folies [2 h 13 min 50 s] urbaines.

Je rappelle qu'en octobre-novembre, car c'est la bonne saison pour les plantations, plus de 400 arbres vont être plantés, correspondant au projet « Arbre et naissance » : une naissance égale un arbre... Et donc, ces 7500 euros seront principalement fléchés sur ce projet-là, qui intégrera aussi en 2025 un projet plus étendu sur cette zone, des jardins familiaux qui seront mis en place dans cet espace qui n'est pas constructible.

**Mme GROSLÉRON** : Je n'ai pas compris. [Propos coupés – 2 h 14 min 28 s]

**M. BRIMOU** : Au niveau de la localisation, on parle de l'avenue Jean Bonnin, sur ces fameux terrains où il y a Figarol. Ce sera au niveau de ces espaces-là.

**M. FRANÇOIS** : Allez-y, Monsieur Soulas !

**M. SOULAS** : Alors j'aurais une remarque à faire sur ce qu'a dit Monsieur Conte sur la section de fonctionnement. Et j'aurais après une question sur l'investissement.

Alors sur le fonctionnement vous l'aviez déjà dit, Monsieur Conte, en Commission des Finances : vous insistez à chaque fois sur les charges de personnel qui représentent à chaque fois 67 %. Vous le dites assez souvent, donc je vais quand même redire là ce que j'avais dit en Commission des Finances, pour que les choses soient claires. Ces charges de personnel, elles correspondent à des services publics rendus à la population, hein ? Et effectivement à Saint-Pierre-des-Corps, la sociologie de la population n'est pas celle de Saint-Cyr. Monsieur le Maire a d'ailleurs été le premier à en convenir lors de la Commission des Finances... Donc concernant cette petite musique consistant à chaque fois à rappeler qu'il y a beaucoup de fonctionnaires municipaux, je pense qu'il faudrait que vous soyez vigilants...

Sur les investissements, je vais me faire plaisir et je vais reparler de la piscine. Parce que le 12 février dernier à la Métropole, sans nous concerter, nous sommes tous les deux intervenus sur la question de la piscine. Vous vous étiez empressés de dire que « tout est prêt », tout est prêt... Donc à vous écouter, on allait passer très largement devant Saint-Cyr et Tours...

Et donc puisque tout est prêt, je m'étonne que dans les investissements programmés pour 2024, il n'y ait rien sur la piscine ! Mais quand même, pour que l'ensemble des Conseillers municipaux aient toutes les informations, je suis revenu à la charge lors du dernier Conseil métropolitain. Et je note qu'il y a une petite musique qui a changé : parce que pour information, la délibération du 12 février dernier à la Métropole portait bien sur la construction d'une piscine à Saint-Pierre-des-Corps. Et quand j'ai posé lundi soir la question, au Président de la Métropole Frédéric Augis, pour savoir où sera construite la piscine de Saint-Pierre-des-Corps ? Sera-t-elle à Saint-Pierre-des-Corps, à Montlouis, à La Ville-aux-Dames, à Vouvray ? Eh bien le Président Augis a dit « c'est une rénovation ».

Donc une rénovation, ça veut dire quoi ? On remet un coup de peinture ? Donc j'en reviens au fait que vous n'avez pas encore inscrit en investissements une première ligne budgétaire pour la piscine de Saint-Pierre-des-Corps : cela signifie-t-il que nous serons sur une rénovation avec quelques crédits métropolitains ? Ou est-ce que... Je finis, puis je vous laisse la parole : ce projet de construction d'une piscine est-il aussi prêt et aussi en avance que vous le prétendiez lors de votre intervention ? Merci.

**M. FRANÇOIS** : Je laisserai la parole à Monsieur Conte, qui connaît très bien le dossier technique puisqu'il l'a porté. Mais vous parlez bien d'une piscine métropolitaine et vous nous reprochez... Monsieur Soulas, laissez-moi finir : vous nous reprochez de n'avoir rien mis sur notre budget primitif. Mais nous avons bien voté une piscine métropolitaine, hein ? C'est-à-dire une piscine d'intérêt métropolitain et donc de financement métropolitain. On ne peut rien mettre sur notre budget primitif puisque c'est la Métropole qui va financer, ce n'est pas la Ville !

L'idée n'est pas de faire financer la piscine par la Ville, enfin : vous le savez donc bon, ça, c'est dit. Et quand vous parlez de rénovation, rappelez-vous quand même que ce sujet a été discuté au Conseil métropolitain puisque je suis même intervenu en ce sens pour dire qu'il s'agissait à la fois certes d'une rénovation, mais qu'il y avait aussi la construction d'un nouveau bassin. Alors pourquoi une rénovation ? C'est là que je vais laisser la parole à Monsieur Conte dont c'est la délégation.

**M. CONTE** : Alors oui, effectivement le projet qui a été défendu pour l'intérêt métropolitain, c'est une rénovation du bassin existant et la construction d'un nouveau bassin. C'est ce qui a été présenté : c'est le projet qui vous a été présenté, qui a été travaillé et envoyé aux services de la Métropole. Il s'agit bien de celui-là.

Et pourquoi est-on sur une rénovation et non pas sur une construction d'une piscine toute neuve ? Eh bien, parce que vous avez plus de subventions sur une rénovation-extension, que sur une nouvelle construction, tout simplement. Et ça, c'est le cabinet de la ministre et de l'ANS (Agence Nationale du Sport)... Voilà.

**M. FRANÇOIS** : Madame Lefèvre, vous souhaitez prendre la parole ?

**Mme LEFÈVRE** : Oui, merci Monsieur le Maire. Je remercie beaucoup Monsieur Soulas d'avoir posé cette question. J'étais aussi présente au Conseil métropolitain et moi, ce que j'ai entendu, justement par rapport à cette question de savoir où serait la piscine d'intérêt métropolitain, eh bien la crainte pouvait être que cette piscine se trouve ailleurs qu'à Saint-Pierre. Et c'est pour cela que le Président Augis a bien dit que dans la mesure où il s'agit d'une rénovation, on rénove sur de l'existant : c'est en ce sens-là qu'il a évoqué le terme de « rénovation », sachant qu'il n'avait pas le dossier sous les yeux.

Donc c'était clair que le projet présenté se réaliserait bien sur le même lieu, et sa validité n'a pas du tout été remise en cause. Simplement c'est sûr qu'il y a trois piscines qui sont en lice et voilà, nous sommes dans les starting-blocks pour partir...

**M. CONTE** : Je rajouterai tout simplement que jusqu'à présent, nous avons été pris par le travail de construction de notre budget en vue du vote de ce budget de ce soir. Et maintenant oui, je vais travailler avec nos services et avec les services de la Métropole sur le dossier de la piscine parce que maintenant, nous sommes dans cette temporalité-là. Donc nous allons travailler ce dossier parce que justement, nous avons mis la pression pour obtenir cet intérêt métropolitain, et je vous en remercie parce que vous y avez participé : c'est tout notre Conseil qui a poussé pour avoir cet intérêt métropolitain. Mais maintenant que cela a été obtenu, il ne s'agit pas d'attendre dix ans. Nous sommes tous d'accord là-dessus, parce que notre piscine ne tiendra pas dix ans, ça c'est sûr.

Donc là, nous avons besoin de travailler, de nous concentrer sur notre budget et maintenant que c'est fait, je vais travailler sur la partie « piscine » avec les services de la Métropole et je vous tiendrai informés.

**M. FRANÇOIS** : Nous ne lâcherons pas l'affaire, croyez-moi ! Voilà, y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce budget primitif ? Oui, Monsieur Jeanneau, ensuite, Monsieur Rosmorduc et puis Madame Lenoble...

**M. JEANNEAU** : Alors nous avons une autre idée, qui avait été abordée dans différentes Commissions et qui a pour but aussi d'amener un peu plus d'attractivité pour la ville : c'est ce qu'on appelle le poste de manager de centre-ville.

Cette fois-ci on ne parle pas d'aménagement budgétaire, ni de transfert, etc. Mais on pourrait utiliser le budget et le compte 012 pour, comment dire, attendre un petit peu concernant les différents postes, je parle du DST, etc. Et faire en sorte que cette enveloppe budgétaire puisse être utilisée pour que sur quatre mois, septembre, octobre, novembre et décembre, nous ayons un manager de centre-ville qui puisse réellement travailler sur l'attractivité de la ville, et vraiment s'atteler à la partie « commerces ». Nous estimons que c'est une nécessité pour la ville.

On voit aujourd'hui que deux commerces se sont montés sur une initiative privée : c'est une bonne chose pour Saint-Pierre-des-Corps, mais il manque en fait un effet d'animation-réseau et un travail sur tout ce que pourraient apporter d'autres commerces ici sur Saint-Pierre-des-Corps. Et malheureusement, nous avons quand même des départs de commerce, etc. Et des questions qui se posent sur de nouveaux besoins. Donc serait-il possible d'avoir cet élément-là en plus, ce manager de centre-ville ?

**M. CONTE** : Alors, ben le développement économique, oui, c'est une des compétences métropolitaines.

**M. JEANNEAU** : Excusez-moi de vous reprendre, mais là, on parle d'un manager de centre-ville : Loche en a eu un, d'autres villes en ont. Ce n'est pas une compétence... Enfin alors oui, le développement économique est en effet une compétence métropolitaine, mais au niveau *infra* on peut très bien créer des postes de manager de centre-ville : un Diplôme Universitaire (DU) a été monté à Caen à cet effet.

Pardon ? Non, je parle d'un manager de centre-ville ! Et ce n'est pas faute de le rappeler : quand même nous avons ce qu'on appelle des marottes sur le manager de centre-ville, sur le *Smart Building*, etc. Il serait peut-être intéressant de nous écouter à ce niveau-là, parce que là je vais me tourner vers l'adjoint au Commerce : Alain Delanchy nous dit à chaque fois qu'il n'a pas de moyens, pas de moyens, pas de services, etc. OK, mais alors créons ce poste et dans ce cas-là, il aura des moyens, il aura des moyens en fait, en termes de personnel ! Monsieur Delanchy ?

**M. FRANÇOIS** : C'est quand même moi qui donne la parole à Monsieur Delanchy ! Ce n'est pas vous !

**M. JEANNEAU** : Non, mais je pose la question !

**M. FRANÇOIS** : Ah bon, vous m'avez fait peur !

**M. JEANNEAU** : Ça arrivera un jour, ne vous inquiétez pas !

**M. FRANÇOIS** : Mais c'est tout ce que je vous souhaite ! Bon allons-y : la parole est à Monsieur Delanchy pour répondre à cette initiative sur le commerce. Je précise d'abord que nous avons déjà

bien travaillé sur ces propositions avec la directrice de cabinet, qui avait rencontré l'Union des Commerçants. Parce que je rappelle quand même que l'Union des Commerçants existe !

**M. DELANCHY** : Alors en préambule, je précise que l'Union des commerçants, qui était en veille depuis la période COVID, est relancée depuis la semaine dernière. J'espère que des actions seront menées pour redynamiser justement nos commerces. Une première action d'ailleurs sera faite pour nos nouveaux habitants qui arrivent le 12 avril. Parallèlement, je ne suis pas opposé à réfléchir sur ce poste de manager et voir quels pourraient en être les contours, pour essayer d'optimiser cette redynamisation. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, c'était à Monsieur Rosmorduc et puis Madame Lenoble. Allez-y, je vous en prie.

**M. ROSMORDUC** : Oui, ce serait juste pour des petites précisions sur le chapitre 011. Sur les augmentations, vous en avez parlé un petit peu, vous avez parlé effectivement du rôle des violences urbaines sur certaines lignes, etc., en termes de dépenses. Ainsi on voit quand même que par rapport au budget prévisionnel 2023, c'est une augmentation très raisonnable, hein ? Nous sommes à + 20 000 euros par rapport à l'exercice 2023.

En revanche, si l'on regarde par rapport au compte administratif... Et d'ailleurs c'est tout l'intérêt, effectivement, d'avoir procédé ainsi donc je salue l'exercice. Je le salue très rapidement parce que vous aviez pris l'engagement que ce serait la première, mais aussi dernière fois sur les années à venir. Donc on s'en satisfait tous, mais nous savons que malheureusement, ce sera aujourd'hui la seule fois que cela arrive...

Donc nous voyons que par rapport aux dépenses réalisées, et même avec les charges rattachées, nous avons une augmentation de +1,3 million des charges à caractère général. Donc c'est un montant conséquent. Et si cette somme prévisionnelle n'est effectivement pas dépensée, cela permettrait d'investir plus, d'augmenter la charge ou d'augmenter des dépenses sociales, environnementales ou autres... Donc j'aurais voulu avoir une petite explication sur ce 1,3 million de plus que le réalisé 2023, parce qu'à titre d'exemple en 2023, nous sommes à + 250 000 euros sur le réalisé pour le chauffage urbain. Et je sais que vous en avez parlé, mais je ne suis pas sûr d'avoir du coup compris pourquoi vous prévoyez d'augmenter autant ces dépenses-là, par rapport au réalisé.

Car outre le chauffage urbain, nous avons plusieurs postes comme ça qui augmentent énormément : les entretiens et réparations de bâtiments, c'est + 600 000 euros. Alors j'imagine qu'il s'agit effectivement des suites aux émeutes, mais en tous les cas sur les + 250 000 euros du chauffage urbain, sur les + 10 000 euros sur l'alimentation... En fait, nous avons tout un tas de postes comme ça pour en arriver à + 1,3 million par rapport au réalisé : donc va-t-on réellement dépenser tout cela ? Parce que vous dites prévoir effectivement un petit peu de marge au cas où, comme sur les honoraires et contentieux. Et donc ce n'est pas du tout une attaque, mais de fait, prévoir autant de marges « au cas où », cela repose la question de la sincérité du budget.

Et si vous voulez, si vos programmations budgétaires s'avéraient surévaluées à hauteur de plus d'un million d'euros de trop, alors que vous annoncez un emprunt de 500 000 euros, eh bien pertinemment, on sait qu'on ne fera pas cet emprunt de 500 000 euros ! Et c'est vrai qu'on s'interroge d'autant plus quand on voit vos mesures de communication qui consistent à dire « on désendette, on désendette »... Nous, on se pose toujours la question, parce que vous nous mettez toujours le même graphique qui prévoit d'arriver à un taux d'endettement de 0 en 2035 : mais le fait de se dire qu'on arrive à zéro endettement dans dix ans ne nous paraît pas revêtir un sens politique hyper puissant...

Ce qui nous plairait plutôt, ce serait de savoir si vous avez optimisé les recettes fiscales produites pour avoir un taux d'impôt qui est record et qui peut être tout à fait understandable... mais understandable à partir du moment où nous aurions un plan d'investissement pluriannuel, qui serait compris et partagé.

Mais là, nous l'avons déjà dit dans le cadre du débat d'orientation budgétaire : ce qu'on voit là, c'est une vision très court-termiste des investissements. Peut-être que vous voyez les choses différemment, mais en tous les cas, sur notre lecture à nous, on n'a pas de plan pluriannuel d'investissement digne de ce nom. Sinon d'ailleurs, on n'aurait pas un taux d'endettement qui diminue d'année en année et qui s'efface d'ici dix ans.

Voilà, donc j'attends une explication sur le 011 et du coup aussi une justification de vos prévisions pluriannuelles de dépenses. Ce serait bien de l'avoir peut-être au moins au moment du vote du budget, puisque nous ne l'avons pas eue au moment du débat d'orientation budgétaire...

**M. FRANÇOIS** : Je vais me permettre de vous répondre quand même sur les chiffres que nous avons mis en place pour construire le budget. On ne l'a pas fait au doigt mouillé non plus hein, qu'on s'entende bien ! Et ça vous le savez. Nous avons écouté nos services, et nous avons travaillé avec nos services de façon très proche. Et je remercie Madame Genest qui a aussi travaillé avec les services, de façon à identifier les besoins réels de financement au moment de l'année.

Donc en ce qui nous concerne, c'est quelque chose qui est fait au plus juste. Alors après effectivement comme on l'a vu, nous nous sommes peut-être donné quelques marges. Mais ces marges ne seront pas de l'ordre du million d'euros, Monsieur Rosmorduc. Donc oui, nous nous sommes quand même donné des marges et ces marges sont indispensables.

Pour en finir une bonne fois pour toutes avec l'emprunt, j'aimerais vous dire qu'en ce qui concerne notre capacité de financement, et donc la monnaie qui rentre dans la commune, nous espérons que cette capacité sera plus grande. Car vous savez que nous avons quand même des ventes qui doivent se réaliser. Donc on espère finaliser ces ventes.

Sur l'emprunt, nous pourrions avoir demain 10 000 000 d'euros, Monsieur Rosmorduc : nous ne serions pas sûrs de pouvoir le faire pour autant. C'est très important parce qu'on parle de reste à réaliser en fin d'année : et avant de grossir le bateau, il faut aussi grossir le personnel.

C'est une gestion d'équilibre, nous sommes tout à fait d'accord là-dessus et j'en ai parlé à la Métropole de façon tout à fait claire. Donc c'est une gestion d'équilibre entre notre capacité financière d'investissement, et surtout la possibilité d'avoir les moyens de travailler à cet investissement. Quand on dégage de l'autofinancement, on dégage effectivement une puissance financière permettant de réaliser les choses qu'on s'était dites. Voilà, c'est important de le dire parce que souvent ce n'est pas compris, et surtout ce n'est pas souvent exprimé. Je laisse la parole à Monsieur Conte.

**M. CONTE** : Oui, en complément en ce qui concerne +1,3 million, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, vous avez effectivement 800 000 euros sur les émeutes. Et le reste ce sont les demandes des services... Non non, là je parle pour le +1,3 million de charges à caractère général, par rapport au réalisé 2023. Après, voilà, ce sont les estimations des services, c'est pour ça que nous arrivons à ces chiffres-là.

Maintenant j'en viens à la question du plan pluriannuel d'investissement : concernant notre patrimoine, nous avons le SDIE qui est en cours, qui va nous permettre aussi de définir la stratégie. On l'a d'ailleurs évoqué lors d'une Commission générale. Et vous avez aussi le Plan Pluriannuel de Voirie, qui a été présenté aussi par mon collègue Alain Garcia.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Allez une petite dernière, si vous voulez bien, Madame Lenoble ? Ah Monsieur Rosmorduc, d'accord très bien ! Donc dans la continuité...

**M. ROSMORDUC** : Ne soyez pas si pressés ! Non, mais sur le +1,3 million et les dépenses prévues pour répondre aux demandes des services, eh bien moi, je salue cela hein, il n'y a pas de souci. Donc j'ai peut-être fait un package complet qui mélange un petit peu tout, mais vous me dites que « nous

ne sommes pas obligés d'emprunter, il faut voir »... Alors on ne gouverne pas avec des ratios, mais quand on arrive à un taux d'annuités en désendettement de 2 et quelques, là nous sommes au ras des pâquerettes en collectivité locale !

Donc voilà, je veux dire qu'essayer de faire peur sur la maîtrise de la dette, etc. Sauf qu'un taux d'endettement comme celui de Saint-Pierre-des-Corps aujourd'hui, il est extrêmement faible... Mais si vous voulez, un taux exceptionnellement bas à ce point, ben non, pour moi, ce n'est pas un compliment.

La seule chose, c'est qu'il faut que ce taux d'endettement soit en adéquation avec les besoins, donc on ne peut pas se satisfaire d'avoir un taux d'endettement excessivement faible, et puis de prétendre en même temps qu'il faut rénover tous les bâtiments ! Cela revient à dire qu'on a un énorme besoin et qu'on n'y répond pas. Donc je trouve qu'il y a une certaine incohérence entre ces deux discours, si vous voulez.

Pour reprendre votre gestuelle, disons que ce serait bien de ne pas trop surestimer des postes de dépenses, parce qu'effectivement on peut recourir à l'autofinancement comme le disait Monsieur Conte... Sauf que l'autofinancement, il est à un poste précis au 023 : donc c'est une dépense. On ne fait pas de l'autofinancement en surcalibrant des projets de dépenses, et du coup c'est là que nous, qui ne sommes pas dans les débats, ne comprenons pas très bien.

Et concernant les besoins des services, vous me dites que s'il y a des besoins au sein des services, il faut chercher à y répondre : ça j'y souscris, on a les moyens, nous sommes d'accord avec vous. On a de la marge sur le fonctionnement, donc nous avons les moyens de répondre aux besoins des services. En revanche, quand j'entends que répondre à ces besoins, cela représente 800 000 euros sur le +1,3 million, eh bien si on fait les ratios, cela ne répond pas à ma question sur le chauffage urbain. Donc si vous avez une réponse - et encore une fois, il n'y a pas de malice dans mes propos - mais pourquoi surestimez-vous les dépenses de chauffage urbain à 250 000 euros par rapport au réalisé 2023 ? Cela reviendrait à une augmentation des dépenses de 25 % sur ce poste du chauffage urbain... Y a-t-il une raison objective de ces dépenses ? C'est vraiment sans malice, mais je n'ai pas compris cette somme-là.

**M. CONTE** : Écoutez, nous allons faire une demande aux services pour que ceux-ci expliquent le pourquoi de cette demande de budget : il n'y a pas de souci, nous allons faire une demande. Monsieur Gérard est en train de la noter et on vous apporte la réponse.

**M. FRANÇOIS** : Alors j'essaie d'imaginer pourquoi les services ont fait ça et je pense, Monsieur Rosmorduc, que nous avons traversé de multiples crises et nous ne savons pas ce que deviendra demain le coût de l'énergie. Donc je pense qu'ils sont quand même très prudents. Nous avons réussi à amortir cette hausse du coût de l'énergie par rapport à ce que cela a coûté à certaines communes... Ah si si si ! Par rapport à d'autres communes, c'est vrai. Vous ne pouvez pas le nier, le travail a été fait là-dessus. Mais on ne peut pas obérer l'avenir non plus. Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE** : Alors déjà concrètement, moi je ne vais pas intervenir sur le budget si mes camarades continuent de parler à côté de moi... Parce qu'en plus les hommes ne savent pas chuchoter ! Vous le saviez, ça ? Moi j'ai remarqué cela : les hommes ne chuchotent pas donc ça dérange tout le monde. Voilà.

Alors je crois que nous sommes tous ici dans l'idée qu'il faut trouver le moyen de faire un budget qui réponde... Alors nous avons des divergences sur les choix, et nous sommes dans la difficulté pour faire vivre les budgets municipaux : ça ce n'est pas un scoop. Et vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le Maire, que vous n'aviez de problème avec personne, ni avec la gauche ni avec la droite. Eh bien moi, je ne suis pas comme vous là-dessus, parce que j'ai besoin de faire cette intervention. Nous sommes dans ces grandes difficultés pour trouver de l'argent, on entend que la masse salariale est

trop élevée, ou du moins si elle n'est pas trop élevée, elle pèse un poids énorme dans le budget municipal... On fait bien observer à plusieurs reprises, et je le comprends et je le salue moi-même personnellement, que mettre 400 000 euros de plus sur le CCAS, eh bien c'est vraiment beaucoup sur le budget... Oui, sauf que c'est tellement important pour la population de notre ville !

Bon et donc comme nous sommes dans ces contraintes-là. Donc moi juste je voudrais faire une petite remarque, comme ça. Nous avons 141 milliardaires en France, qui à eux tous totalisent 667,7 milliards d'euros. S'il y avait sur eux une petite taxe conjoncturelle de 1,5 %, cela donnerait les 10 milliards dont parle Monsieur Bruno Le Maire. Ces 10 milliards qu'il cherche en ce moment sur les chômeurs, sur les personnes au RSA, qu'il cherche sur les retraites, sur les hôpitaux qui sont en train de mourir, les écoles...

Voilà, donc sur 100 milliards, si on enlève 1,5 milliard à ces gens-là, il leur reste 98,5 milliards ! Bon là je parle pour ceux qui possèdent 100 milliards, après on peut faire le pourcentage, etc. Donc ils ont de quoi vivre, on est d'accord !

Donc alors, pour moi, de deux choses l'une : soit on ne parle jamais de cela - or c'est bien cela la cause de tout ce qui nous empêche de vivre dans ce pays - soit on dit les choses et donc, pour moi, la gauche et la droite, ce n'est pas pareil. Soit on ne dit jamais cela, soit on fait partie des Maires de l'association *Villes et Banlieues* ou d'autres, j'en ai déjà parlé ici, qui interpellent le gouvernement, qui demandent que les dotations ne soient pas baissées, mais au contraire augmentées, qui demandent qu'on taxe justement...

Nous pourrions aussi parler des profits boursiers, des 80 milliards d'évasion fiscale, on pourrait dire tellement de choses ! Il y a tellement d'argent produit qui n'est pas réutilisé et réinvesti pour la vie des gens, pour satisfaire les besoins humains... Alors moi, je me dis que nous nous honorerions au moins de ne pas faire silence là-dessus, de nous exprimer, de voter une motion pour interpellier l'État et lui demander de faire d'autres choix politiques ! De manière que les villes ne soient plus comme elles le sont, dans des choix qui deviennent impossibles. Voilà ce que j'avais envie de dire avec un peu de fougue, parce que je n'en peux plus de cette situation et je ne peux pas faire silence là-dessus.

Et donc la gauche et la droite, pour moi ça n'est pas tout à fait la même chose. Parce qu'en général quand même, ceux qui s'attaquent aux capitaux sont un petit peu plus à gauche !

**M. FRANÇOIS** : Vous avez raison. Alors je m'en excuse parce que là on sort le débat du cadre du Conseil municipal. Mais vous avez mis en exergue quelque chose d'important : je pense que la droite ferait bien d'avoir un autre regard sur l'imposition des super profits. L'imposition des super profits, c'est quoi ? Eh bien, quand une boîte comme Total fait 20 % de bénéfices, il lui suffirait de capitaliser ou de donner à ses actionnaires seulement 10 % pour que ceux-ci rentrent dans leurs comptes, et aient même leurs comptes bien garantis. Sauf qu'ils en donnent 20 %. Ils distribuent ces 20 %. Et donc personne, personne ici ne voudrait acheter, en gros, le double du prix ! Et c'est pourtant ce que fait Total vis-à-vis de ses actionnaires : Total leur donne le double du prix. Personne ne voudrait le faire ici...

Donc sur cette marge qui reste à hauteur de 10 %, eh bien, effectivement, on aurait la possibilité de taxer, parce que la crise actuelle que nous connaissons a profité à cette entreprise, on le dit très clairement. Donc vous voyez, je vous rejoins là-dessus et je pense que nous avons quelques points communs. En revanche quand vous dites qu'il faut imposer les milliardaires... Non, il ne faut pas forcément imposer les milliardaires, car ce ne sont peut-être pas les personnes qu'il faut imposer. Il faut faire attention à une telle imposition, parce qu'ils sont déjà très largement imposés, donc attention à cette imposition qui pourrait faire fuir une certaine richesse, car cette richesse, elle vit sur le territoire.

Je ne vais pas vous faire un cours d'économie, ce n'est pas le but. Mais vous savez, Madame Lenoble, qu'on dit souvent qu'en économie, et les Anglo-Saxons l'ont bien compris, il faut que l'argent

tourne. Et quand l'argent tourne, cela crée de la richesse : c'est ça qui est important. Et donc pour nous, Français, c'est pareil pour notre épargne. Nous avons une masse d'épargne qui est extrêmement importante, donc cette épargne il faudrait qu'elle tourne : vous voyez ? Donc il n'y a pas qu'une seule solution, il y a plein de solutions à envisager et il ne faut pas toujours se focaliser sur les super riches.

**Mme LENOBLE** : Monsieur le Maire, sommes-nous d'accord sur le fait que l'État français pourrait prendre d'autres décisions en matière de politique, qui permettent que les villes soient moins asphyxiées ?

**M. FRANÇOIS** : Oui, oui ! Mille fois oui !

**Mme LENOBLE** : Est-ce que oui ou non, c'est possible pour un Conseil municipal... Moi je sais que oui parce que j'ai pu le vivre dans des mandats précédents. Est-ce que c'est possible ou non qu'un Conseil municipal s'exprime, et sorte un petit peu de ce silence ?

**M. FRANÇOIS** : Eh bien 1 000 fois oui. Et si vous en êtes d'accord, avec ceux qui veulent le rejoindre, nous pourrions faire alors un vœu commun. Un vœu commun pour porter cela au Président de la République et au Premier ministre. Mais je suis tout à fait d'accord !

Allez, y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Jeanneau, ce sera la dernière. Après on passe au vote s'il vous plaît.

**M. JEANNEAU** : Oui, dans la continuité des propos de Sylvie Lenoble, il ne faut pas oublier qu'ATTAC préconisait une taxe à 1 % qui rapporterait 60 milliards. Donc en effet, les transactions financières sont plus facilement taxables, donc allons-y.

Un autre point : en fait vous n'avez pas répondu à l'amendement que nous avons proposé, ou du moins aux modifications que nous avons proposées.

**M. FRANÇOIS** : Non, il n'y a pas d'amendement.

**M. CONTE** : Je peux vous répondre tout simplement qu'on peut étudier vos amendements en Commission Finances, il n'y a pas de problème. C'est déjà ce que j'ai répondu en ce qui concerne l'amendement d'*A GaucheS Toute !* sur l'affectation des résultats. Et effectivement, on peut travailler aussi l'amendement d'*Agir Ensemble* pour la piste cyclable, et votre amendement, Monsieur Jeanneau, en Commission financière.

**M. FRANÇOIS** : Alors je vous propose de passer au vote sur ce budget primitif 2024.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 21 voix pour et 11 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON) :**

- **adopte le budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Saint-Pierre-des-Corps qui s'équilibre à 40 816 018,87 €, dont :**
  - **30 615 568,97 € en section de fonctionnement et,**
  - **10 200 449,90 € en dépenses de la section d'investissement.**

**Et présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	6 875 549 €
Chapitre 012 Charges de personnel	17 500 000 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	15 768 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 998 447 €
Chapitre 66 Charges financières	312 501 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	5 000 €
Chapitre 68 Dotation aux provisions	15 221 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>27 722 586 €</i>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	1 796 590,97 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	1 096 392 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>30 615 568,97 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 013 atténuations de charges	434 000 €
Chapitre 70 Ventes Produits	2 237 628 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	8 031 914 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	11 481 024 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	5 490 925 €
Chapitre 75 Autres produits	1 252 862 €
Chapitre 76 Produits financiers	385 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	68 265 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>28 997 003 €</i>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	493 725 €
Résultat reporté 002	1 124 840,97 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>30 615 568,97 €</b>

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2024</b>
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	1 214 €
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	1 434 167 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	625 979,08 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	950 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	935 197,61 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2 627 099,63 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	85 000 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<b>6 653 657,32 €</b>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	493 725 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000 €
Résultat négatif reporté	2 948 067,58 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>10 200 449,90 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT y compris RAR</b>	<b>Propositions 2024</b>
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	400 231 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 948 067,58 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	3 232 088,22 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	574 747,13 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	2 333 €
Chapitre 024 Produits des cessions	50 000 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<b>4 259 399,35 €</b>
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert	1 096 392 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales	100 000 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 796 590,97 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>11 200 449,90 €</b>

- **précise que le Maire est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.**

## **2024 03 27 – 14 Adoption du budget primitif 2024 – Budget Annexe Rabâterie**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu la délibération N° 2024 02 20-01 du 20 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le budget annexe est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes. S'agissant d'un budget annexe aménagement, celui-ci est assujéti à la TVA et géré HT.

Considérant le projet de budget annexe de La Rabâterie présenté par Monsieur Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- d'adopter le budget primitif du budget annexe de La Rabâterie pour l'exercice 2024, présenté de manière détaillée en annexe équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	80 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	80 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	80 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	80 000 €

<i>Total Recettes Réelles</i>	80 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

**M. CONTE** : Donc il s'agit ici de l'adoption du budget primitif pour le budget annexe de La Rabâterie. C'est un budget annexe relativement simple, puisqu'il s'agit de 80 000 euros qui vont constituer essentiellement des dépenses d'étude. Voilà.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je propose de passer au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) décide :**

- **d'adopter le budget primitif du budget annexe de La Rabâterie pour l'exercice 2024, présenté de manière détaillée en annexe équilibré comme suit :**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 011 Charges à caractère général	80 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2024
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	80 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	80 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2024
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	80 000 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	80 000 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>80 000 €</b>

## **2024 03 27 – 15 Avance remboursable au budget annexe de La Rabâterie**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

*Par délibération n° 2023 12 20-23 en date du 14 décembre 2023 le conseil municipal a acté la création du budget annexe de La Rabâterie,*

*Vu l'avis de la Commission des finances en date du 19 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.*

*Le budget 2024 prévoit en dépenses les études inhérentes à ce programme d'aménagement (dépollution, AMO, études de structures...)*

*Afin de permettre l'équilibre financier de ce budget annexe, il est proposé de mettre en œuvre une avance remboursable du budget général au profit du budget annexe « Zone d'aménagement de La Rabâterie » pour financer les études inscrites au budget 2024.*

*Le montant de l'avance remboursable prévu au budget 2024 s'élève à 80 000 €.*

*Dans l'attente du montage définitif de l'opération en dépenses et recettes, le montant de 80 000 € sera versé afin de constituer la trésorerie utile à ce budget.*

*Seul le montant nécessaire au strict équilibre du budget annexe « ZA Rabâterie » sera effectivement versé.*

*Le montant de cette avance sera remboursé lors de la perception des subventions et/ou de l'emprunt futur qui sera mobilisé pour financer cette opération d'aménagement.*

**M. CONTE** : Alors il s'agit maintenant de l'avance remboursable au budget annexe de La Rabâterie. Nous vous demandons donc l'autorisation de faire cette avance pour le budget de La Rabâterie.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce budget annexe ? Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Oui, alors là, mon intervention ne sera pas budgétaire, j'interviens plus par opportunité pour demander des éléments de précision sur l'avancée du projet, pour savoir où vous en êtes. Alors je ne vous demande pas de répondre forcément là, tout de suite. Mais vous pourriez avoir des points à nous donner : par exemple vous nous disiez toujours réfléchir au nombre de logements... Donc cette réflexion est-elle terminée ? Est-ce qu'on y retravaille ? Voilà, et quand aura lieu cette Commission sur le sujet pour qu'on puisse avancer ?

**M. FRANÇOIS** : Oui, on le fera, on vous transmettra courant juin, pour avoir l'ensemble des éléments avec les réponses. Parce que nous attendons encore des réponses. [2 h 43 min 40 s] Donc je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- **décide le versement d'une avance remboursable au budget annexe de La Rabâterie. Le montant sera arrêté au regard des dépenses définitives constatées en 2024 sur ce budget annexe.**
- **décide le remboursement de cette avance au budget principal de la Ville lorsque le versement des subventions sera effectif et que la trésorerie du budget annexe le permet, et ce dans la limite de 5 ans soit avant le 31/12/2028.**

### **2024 03 27 – 16 Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2024**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu les articles 1636 B sexies à 1639 A du code général des impôts,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que l'équilibre du budget 2024 ne nécessite pas d'augmentation des taux des taxes locales municipales, et que par conséquent le conseil municipal souhaite maintenir les taux actuels,

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 20 février 2024, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2023, comme suit :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2023 pour rappel</b>	<b>Taux 2024</b>
<i>Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants</i>	<b>15,20</b>	<b>15,20</b>
<i>Taxe foncière propriétés bâties</i>	<b>48,11</b>	<b>48,11</b>
<i>Taxe foncière propriétés non bâties</i>	<b>42,63</b>	<b>42,63</b>

**M. CONTE** : Nous passons à la fixation des taux de fiscalité pour l'année 2024. Donc pour rappel, nous n'augmentons pas les taux : la seule augmentation, c'est celle de l'État.

**M. FRANÇOIS** : Des questions ? Madame Grosléron ?

**Mme GROSLÉRON** : Concernant le taux de la taxe sur les logements vacants, nous constatons que le taux est inchangé par rapport à 2023 à 15,20. Mais dans le même temps, le PLH présenté lors d'un précédent Conseil prévoit d'accroître la pression fiscale, pour réduire le nombre de logements vacants. Il est indiqué dans ce PLH qu'il faut mobiliser les outils fiscaux. Donc qu'attendez-vous pour le faire ?

Et dans le même ordre d'idée, 15 768 euros de dégrèvements de la taxe sur les logements vacants sont prévus dans le M57, en ligne 739-11-12. Pourquoi ? Je n'ai pas posé la question en Commission des Finances, parce que nous étions très avancés dans le déroulé.

**M. CONTE** : En fait si on augmente la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants, on augmente *de facto* les autres taxes. Tout est corrélé.

**Mme GROSLÉRON** : D'accord.

**M. FRANÇOIS** : On ne peut pas faire au cas par cas. Mais nous vous avons répondu en Commission des Finances, déjà ?

**Mme GROSLÉRON** : Non, car je n'ai pas posé la question en Commission, Monsieur le Maire.

**M. FRANÇOIS** : Ah alors je ne sais pas, mais nous avons répondu à cette question, posée par quelqu'un d'autre.

**Mme GROSLÉRON** : Alors ça a été posé par quelqu'un d'autre ?

**M. FRANÇOIS** : Oui, il me semble. Mais peu importe.

**M. CONTE** : Alors pour information, en fait vous avez la réponse aussi dans la note qui vous a été transmise avec la délibération. Voilà.

**M. FRANÇOIS** : Alors je vous propose de voter cette délibération.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 21 voix pour, 8 voix contre (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) et 3 abstentions (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON) décide :**

- **d'adopter les taux de fiscalité ci-dessus (cf. tableau) pour 2024**
- **de charger Monsieur le Maire :**
  - **de notifier cette décision aux services préfectoraux**
  - **de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.**

### **2024 03 27 – 17 Création d'une autorisation de programme crédit de paiement (AP/CP) pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Viala-Stalingrad**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Le Schéma Directeur Immobilier énergétique a permis de recenser et de prioriser les travaux de rénovation énergétique à faire au sein des bâtiments communaux et plus particulièrement au sein des écoles.*

*L'école maternelle Viala est apparue comme celle à privilégier pour l'année 2024. Afin de permettre une répartition du coût de cette rénovation lourde et ainsi ne pas grever le budget 2024, le recours à une autorisation de programme, crédit de paiement pour répartir la charge financière sur les deux exercices considérés est proposé.*

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'article L2311-3 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT),

Il convient d'ouvrir une autorisation de programme relative à la rénovation énergétique de l'école maternelle Viala dont le montant global s'élève à un montant prévisionnel de 1 000 000 € TTC et d'y répartir les crédits de paiement sur deux exercices 2024 et 2025.

**M. CONTE** : Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure lors de la présentation du budget primitif, nous vous demandons votre accord pour créer cette Autorisation de Programme de Crédit de Paiement, donc une APCP pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Viala/Stalingrad, à savoir de 300 000 euros pour 2024 et 700 000 euros pour 2025.

**M. FRANÇOIS** : Pas trop de questions particulières, je pense ? Allez, on passe au vote.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide de créer l'Autorisation de Programme Crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Viala comme suit :**

AP/CP	MONTANT TTC	CP 2024	CP 2025
Rénovation énergétique école maternelle VIALA	1 000 000 €	300 000 €	700 000 €

### **2024 03 27 – 18 Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Saint-Pierre-des-Corps est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune. Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Les habitants de la commune y sont conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge. Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficulté).

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services

*opérationnels. Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.*

*Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 1 400 000 €, au titre de l'exercice 2024 y compris l'avance accordée avant le vote des budgets de 300 000 €.*

*La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS. Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du CCAS constatés en fin d'année.*

**M. CONTE :** Nous passons à l'attribution de la subvention pour le Centre Communal d'Action Sociale, pour un montant de 1 400 000 euros. À savoir qu'une avance avait été accordée au CCAS de 300 000 euros pour éviter toute ligne de trésorerie, etc.

**M. FRANÇOIS :** Allez, une demande d'intervention de Madame Lenoble !

**Mme LENOBLE :** Je voudrais intervenir sur le CCAS parce que je viens de le dire, je viens de le rappeler, le CCAS est un outil extrêmement important au service des gens les plus fragilisés dans nos villes. Et plus particulièrement, j'aimerais intervenir sur le service d'aide à domicile (SAD). En effet, nous avons quelques inquiétudes concernant ce service et son avenir puisque lors du dernier Conseil municipal, il a été question de mettre à l'étude un certain nombre de services en vue de les externaliser : j'ai bien retrouvé ces propos-là dans le procès-verbal que nous avons approuvé en début de Conseil municipal. Alors j'ai posé la question au CCAS et on m'a dit que le service d'aide à domicile n'était pas en danger. Mais je souhaite quand même rappeler l'attachement très fort d'AGT à ce service, et je voudrais revenir plus précisément sur l'ampleur du déficit de ce service.

En tout premier lieu, je voudrais rappeler pourquoi ce service d'aide à domicile présente un très grand intérêt. Il a fait ses preuves depuis 1964 et accompagne aujourd'hui plus de 200 personnes dans notre ville : des personnes âgées et vulnérables à de nombreux égards. Nous savons que dans notre ville, la population qui a recours à ce service est le plus souvent démunie et a peu de moyens. Quand on entend et qu'on sait ce que disent les associations caritatives à propos de l'aggravation des conditions de vie, on ne peut que le confirmer.

Ces personnes qui sont aidées sont habituées aux professionnels qui sont en poste depuis longtemps. Car justement la supériorité d'un service municipal comme le nôtre, c'est notamment de conserver une stabilité du personnel en poste, et ce depuis de nombreuses années pour ce qui nous concerne. Un personnel qui prend soin de ces personnes fragilisées, dans une grande proximité d'accompagnement. Je rappelle que notre tarif est inférieur à celui pratiqué par les associations les plus connues. Il est fixé à 1 euro de l'heure à peu près, si mes renseignements sont exacts : alors cela semble peu comme ça, mais cela peut aller jusqu'à 30 ou 40 euros de différence pour un mois. Et pour certains budgets, cette différence peut faire beaucoup.

Par ailleurs, il y a différentes petites dépenses qui sont aussi prises en charge par notre service à nous, qui est un service municipal. Par exemple, quand on va à domicile chez quelqu'un, on a besoin d'un jeu de clés. Et dans les associations à caractère privé, ce jeu de clés est à la charge des familles, ce qui n'est pas le cas chez nous. Et tout ça, ce sont des frais qui comptent énormément, pour un certain nombre de familles qui ne sont pas milliardaires. Au total, cela peut faire des différences tarifaires qui peuvent devenir lourdes.

Par ailleurs, notre service a des amplitudes d'ouverture qu'on ne retrouve pas ailleurs : son externalisation aurait donc des conséquences redoutables pour les usagers, alors que plus que

jamais, l'heure est au soutien des plus fragiles. En second lieu, une externalisation aurait des conséquences importantes aussi sur les personnels, pour qui les conditions de travail ne pourraient pas être les mêmes. Nous organisons avec beaucoup d'attention les plannings et les circuits, pour qu'il soit possible de faire le circuit sans véhicule, sachant qu'un certain nombre de nos salariés sont sans véhicule. Une telle organisation serait très difficile au sein des associations privées : je me suis un peu renseignée et puis j'ai aussi un peu des gens autour de moi qui hélas, ont recours à ces services.

C'est sans nul doute cette attention apportée au personnel qui nous permet de les conserver sur du long terme : c'est extrêmement important pour des personnels dont personne n'ignore la précarité de vie, souvent très importante. On sait que les personnels, dans les services d'aide à domicile, sont souvent des gens très précaires, très fragiles aussi : il est d'ailleurs difficile de trouver ces personnels pour assurer la continuité du service. Donc cela représente aussi un aspect des difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Concernant les aspects financiers de ce service et l'importance du déficit, je souhaite préciser quelques éléments, qui nous ont d'ailleurs été donnés dans le rapport d'orientation budgétaire qui nous a été remis au CCAS. Il y a d'abord des raisons de politique nationale : on retrouve toujours les mêmes choix. Je vais citer le rapport budgétaire : concernant le SAD, « *le déficit affiché est en grande partie lié à la reprise du déficit de l'année 2023, auquel se rajoute le reste à charge pour la collectivité résultant de la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes. Les recettes non reçues du Département et de l'État, au titre du Complément de Traitement Indiciaire (CTI), non prise en charge du CTI en 2022 et versement moindre reçu en 2023, viennent creuser le déficit.* » Donc là, il s'agit de particularités nationales, et le Département ne contribue que sur le volet APA, ce qui vient s'ajouter aux manques de l'État.

Ainsi, ce qui nous a été dit au CCAS, c'est que par rapport aux 60 000 euros attendus, on s'est retrouvés avec 13 000 euros perçus : cela vient accroître le déficit qui n'est pas de notre fait. Donc sur ces questions qui touchent toujours au même sujet, à savoir le désengagement de l'État, que faisons-nous ?

Et j'ajoute que ce déficit s'est aussi creusé pour des raisons relevant du plan local. Il a été rappelé au CCAS que si on veut remettre à l'équilibre le service d'aide à domicile, il faudrait verser à ce service une indemnité de 714 000 euros, ce qui paraissait quelque chose de très important. Mais il faut regarder un peu dans le détail, pour savoir pourquoi nous en sommes arrivés à ce niveau. La crise sanitaire à la RPA, c'est-à-dire l'affaire des punaises, a nécessité de prendre du temps pour remettre les appartements à niveau, et cela a fait diminuer considérablement le taux d'occupation des logements. Donc au lieu d'une recette attendue à 300 000 euros, nous n'en avons reçu que 200 000. Mais il faut noter que sur cet aspect, les demandes sont en forte hausse : nous sommes passés de 25 logements occupés en octobre dernier, au moment où je suis arrivée, en tant qu'élue au CCAS, à 34 logements occupés aujourd'hui, avec 3 nouvelles demandes. Un plan de remise en état est en cours et si le nombre d'employés des services techniques le permet, cela permettra de mettre en location de nouveaux logements.

Mais il y a également des choix qui ont été faits par la Ville, sur lesquels on peut s'interroger depuis 2021, car ces choix viennent grever aussi encore davantage le budget du service d'aide à domicile. Il s'agit de la prise en charge des heures de portage des repas, de la laverie et de tous les congés d'arrêt-maladie par le budget du SAD, ce qui n'était pas le cas avant. Encore un manque à gagner : le versement incomplet de la subvention au SAD. C'est-à-dire que le SAD n'a perçu que 250 000 euros au lieu des 369 000 euros qui étaient proposés initialement.

Ainsi, je ne suis pas très bonne en calcul, mais à la louche, avec les manques de l'État, le total du manque à gagner s'élève à 200 000 euros, plus environ 100 000 euros de ce que je viens de décrire.

Donc cela fait 300 000 euros : or 300 000 euros étaient attendus de la RPA, sans compter ce qui pourrait venir du Département auquel nous continuons de demander l'aide à laquelle nous pouvons prétendre, comme cela nous a bien été indiqué au CCAS.

D'autre part, une autre piste pourrait être travaillée sérieusement. La réforme des services d'autonomie incite à fusionner ou à conventionner avec les SSIAD. Or chez nous, il existe déjà un partenariat avec le SSIAD, avec une complémentarité de travail qui semble d'ailleurs apparemment très efficace. Cela permettrait de mutualiser des dépenses de fonctionnement, et de créer un service public efficace sur la perte d'autonomie. Donc nous sommes bien loin, je pense, d'imaginer une externalisation de ce service, et je ne peux pas l'imaginer. Il m'a d'ailleurs été affirmé au CCAS que le SAD n'était pas dans la ligne de mire...

Donc je le répète ici : cela m'a été affirmé au CCAS, et j'espère bien que nous n'apprenons pas le contraire par la suite. *A GaucheS Toute!* ne cessera pas de défendre les services publics, et de lutter pour préserver et obtenir les moyens de les faire vivre. Je pense même qu'il serait important de développer un débat de fond sur cette question des seniors dans la ville : quelle place ont-ils ? Quelle place leur réserve-t-on ? Quels moyens leur consacre-t-on ? Et comment vieillit-on aujourd'hui dans une ville ? Tout cela n'est pas si simple. Alors certes, ça aussi, cela fait lourd pour un budget municipal, mais il faut faire des choix.

**M. FRANÇOIS** : Alors je ne vais pas apporter toutes les réponses à vos interrogations, mais parfois amener quelques rectificatifs avec énormément de bienveillance. D'abord le budget du SAD, ce n'est pas le budget de la RPA, Madame Lenoble. Les SAD ont besoin de se professionnaliser et pour être de plus en plus professionnels, ils ont besoin d'avoir une masse salariale relativement critique. Et là, avec notre SAD, nous arrivons ou arriverons [2 h 56 min 35 s] à une masse salariale plutôt critique, et il faudrait qu'il grossisse vraiment pour être de plus en plus opérationnel. Pourquoi ? Parce que quand vous apportez un service comme ça à la population, vous ne pouvez pas défaillir en termes de service.

Alors je suis bien placé pour vous en parler du SAD, car vous en faites l'allégorie, mais ça n'a pas toujours été, et ce n'est pas toujours formidable : les personnes qui l'utilisent ne sont pas toujours dithyrambiques sur les qualités de service qu'on leur offre, si je peux me permettre. Je ne vise personne évidemment, mais cela arrive quand même.

Et pour votre information quand même, nous avons mis en place sept CDI supplémentaires au SAD : vous êtes au courant. Vous avez parlé des SSIAD, et il en va de même pour les Services de Soins Infirmiers à Domicile qui doivent être accolés obligatoirement à un service d'aide à domicile, c'est la loi actuelle qui veut cela. Donc vous avez bien compris qu'il y a beaucoup de remaniements, et dans les maisons de retraite aussi : vous avez vu le scandale sur les maisons de retraite... Donc il y a beaucoup de remaniements et de demandes de professionnalisation de ces organismes.

Et donc je vous le dis, on regarde de très près la situation du SAD, en essayant de faire en sorte que ce SAD fonctionne au mieux : ce n'est pas le cas actuellement, on le voit bien. Et aussi vous l'avez dit à juste titre : il faut faire en sorte que le Département prenne ses responsabilités, puisqu'il nous doit des sous et qu'il ne veut toujours pas nous les donner. La situation est complexe, mais on s'en occupe. Voilà ce que je voulais vous dire.

Voilà, y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Allez, Monsieur Rosmorduc puis Monsieur Soulas.

**M. ROSMORDUC** : Très rapidement, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, ni s'il y a quelque chose à comprendre d'ailleurs, derrière ce besoin de professionnalisation du SAD que vous avez évoqué ? Je ne suis pas sûr de cerner s'il y a une arrière-pensée derrière vos propos ou pas !

Parce que si par professionnalisation vous entendez des structures à spectre plus large, donc des structures privées qui vont s'affranchir des limites territoriales.

**M. FRANÇOIS** : Non, non.

**M. ROSMORDUC** : Alors si ce n'est pas ça, tant mieux ! Parce que vous faisiez le parallèle avec les EHPAD, mais il faut savoir que le champ social et médicosocial connaît aussi de gros scandales naissants. Car il y a un côté boulimique de certains groupes associatifs et en conséquence, toutes ces choses-là cela fait quelques années qu'on en entend parler. Et vous parliez de bienveillance, mais à l'inverse, on se rend compte qu'il y a de la malveillance sur le management dans ces structures-là...

Donc effectivement, si se professionnaliser, c'est pressuriser les masses salariales, mal gérer, mais avec beaucoup d'effectifs, et rendre au final un service pas toujours opérationnel... Alors voilà, je ne dis pas que vous avez dit cela, puisque je ne savais pas ce qu'il y avait derrière vos propos... Mais si, en revanche, la professionnalisation dont vous parlez s'entend par le fait de renforcer encore le service public pour qu'il soit plus fort sur le territoire de Saint-Pierre, eh bien là, nous serons d'accord et nous serons contents !

Mais si c'est pour dire plutôt qu'il faut aller encore une fois sur des structures au spectre plus large, qui construisent un équilibre budgétaire qui dépasse les limites communales à l'échelle de Saint-Pierre-des-Corps... Alors Saint-Pierre-des-Corps, certes, n'est pas une mégapole, on en convient tous. Mais il y a là une vraie question.

**M. FRANÇOIS** : Cependant, rien n'est exclu, hein ? Rien n'est exclu à l'heure d'aujourd'hui, nous sommes bien d'accord ? Rien n'est exclu, je le joue en toute transparence. Monsieur Soulas ?

**Mme LENOBLE** : Ce n'est pas ce qui m'a été dit à moi.

**M. FRANÇOIS** : Rien n'est exclu.

**M. CONTE** : Alors ce qui vous a été dit en CCAS, Madame Lenoble, puisque c'est moi qui vous l'ai dit...

**Mme LENOBLE** : Ben non, ce n'est pas vous parce que Monsieur Da Silva ne voulait pas que vous parliez, et c'est à Madame Métais qu'on a imposé de me le dire !

**M. CONTE** : Mais je me rappelle très bien ce que je vous ai dit, lors de la présentation du ROB : « le service d'aide à domicile à la personne n'est pas un service qui va être supprimé. »

**M. SOULAS** : Alors je me glisse dans la conversation, mais j'ai la parole. Le premier à avoir évoqué cette question était Cyrille Jeanneau, et c'était en Commission RH. Après nous avons eu l'occasion d'échanger avec vous sur ce sujet, et nous avons été quand même assez loin dans le questionnement parce que nous savions qu'effectivement, il y avait ce bruissement autour de cette notion d'externalisation. D'ailleurs lors du précédent Conseil municipal, j'avais déjà eu l'occasion d'intervenir là-dessus.

On parle de ce service-là, parce que vous avez quand même dit que vous y réfléchissiez et qu'il y avait un audit, un audit interne. Et au final à la fin du débat, nous vous avons demandé que les résultats de cet audit interne soient communiqués en Commission RH, plutôt que d'apprendre un peu brutalement que la décision aurait déjà été prise : et vous étiez tous d'accord.

Oui, oui ! Non, mais autant se le rappeler en Conseil municipal, à la suite des échanges que nous avons eus en Commission. Parce qu'en Commission, il n'y a pas de relevé de conclusions et d'ailleurs nous n'avons toujours pas eu le compte-rendu. Donc voilà, autant se le dire ici.

**M. FRANÇOIS** : Je vous propose de voter cette délibération.

S'il vous plaît, un peu d'attention. Nous avons bientôt fini ce Conseil municipal, sauf si... Allez, y a-t-il des contres sur cette délibération ? Des abstentions ?

**M. CONTE** : On leur donne des moyens, quand même !

**M. FRANÇOIS** : On donne 420 000 euros au CCAS ! Non, mais très bien, vous votez comme vous votez ! C'est votre droit !

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 24 voix pour, et 8 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) décide d'attribuer une subvention de 1 400 000 euros au CCAS pour l'exercice 2024. Les crédits sont prévus au BP 2024, chapitre 65.**

**2024 03 27 – 19 Attribution d'une subvention à la caisse des écoles de Saint-Pierre-des-Corps pour le fonctionnement du programme de réussite éducative**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Madame DRAPEAU, adjointe au Maire, rappelle que le PRE est un dispositif d'État qui s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville. Sur Saint-Pierre-des-Corps, il est géré administrativement et financièrement par la Caisse des Écoles au travers de son Conseil d'Administration.*

*Considérant que le PRE apporte une réponse adaptée aux besoins d'une partie des enfants du territoire de Saint-Pierre-des-Corps,*

*Considérant qu'il est opportun que la Ville apporte son concours financier afin de garantir une intervention efficiente du PRE auprès d'un public en grande fragilité,*

*Considérant que les services de l'État demandent un cofinancement des communes pour les Programmes de Réussite Éducative,*

*Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,*

*Il est proposé d'attribuer une subvention de 16 000 € au titre de l'année 2024.*

**Mme DRAPEAU** : Il s'agit donc en effet de l'attribution d'une subvention à la Caisse des écoles de Saint-Pierre-des-Corps, pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative (PRE). Nous avons eu des échanges en Conseil d'administration de la Caisse des écoles, en Commission également, et je vais faire un petit rappel d'éléments qui figurent dans la note de présentation que vous avez eue.

Donc en 2023, 310 enfants ont bénéficié de ce service : ce sont des enfants de 2 à 16 ans, résidant en quartier prioritaire et/ou scolarisés dans un établissement REP ou REP +. Les interventions de la Caisse des écoles, dans le cadre du PRE, se feront dans le champ sanitaire, éducatif, social et scolaire.

Et donc nous vous demandons d'accorder cette subvention de 16 000 euros pour le bon fonctionnement du service, et aussi pour répondre favorablement aux services de l'État qui demandent un réel cofinancement de la part de la Ville pour le PRE. Sachant que 16 000 euros, cela fait 1 000 euros de plus qu'en 2022.

Cette somme n'est pas négligeable, mais cela répond à un besoin, un réel besoin de plus en plus important. Nous avons eu en effet un échange avec Sylvie Lenoble effectivement, lors du dernier Conseil d'administration de la Caisse des écoles : une longue discussion sur les besoins des familles, sur les difficultés qu'elles rencontrent sur plein de sujets. Et nous avons pu faire état, à l'Éducation Nationale et aux services de l'État, des réels besoins des enfants de notre ville, en matière d'accompagnement par la Caisse des écoles. Voilà. Y a-t-il des questions ?

**M. FRANÇOIS** : Alors Monsieur Rosmorduc a levé la main en premier. Après ce sera Monsieur Guelmami.

**M. ROSMORDUC** : J'ai une question, que je n'espère pas trop naïve... Je constate que nous avons le prévisionnel 2024 des dépenses sur l'annexe, mais je ne connais pas le financement de tout ça. Et ce qui m'interroge, ce sont vraiment les montants « nature du parcours [3 h 05 min 45 s] », comparés aux montants d'aides. Parce que finalement, on arrive sur des missions et des actions spécifiques à 28 000 euros, mais avec un portage dénommé « frais annuels d'administration » qui lui s'élève à 140 000 euros.

Donc nous nous interrogeons sur le ratio entre les frais de portage, disons les frais administratifs, comparés aux frais dédiés à l'action. C'est-à-dire que sur un budget de 169 000 euros, nous avons 140 000 de frais annuels d'administration. Donc je voudrais comprendre comment ça fonctionne.

**Mme DRAPEAU** : Alors ces 140 000 euros comprennent les salaires. Donc il y a le salaire de la coordinatrice et des deux référents. Voilà. Sachant qu'outre la coordinatrice, il y a un référent à temps plein et l'autre référent est à 80 %.

**M. ROSMORDUC** : Alors OK, c'est bien cela. Mais je vois que partout, ce sont un peu les mêmes ratios. Nous avons 140 000 euros de frais pour gérer 28 000 euros de dépenses effectives... C'est ça qui m'interroge.

**Mme DRAPEAU** : Alors oui, mais en même temps dedans, il y a aussi toutes les actions qui sont comprises dans ce budget global.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Guelmami ?

**M. GUELMAMI** : Alors, de notre côté, c'est juste une question technique. Nous avons recherché les plans du nouveau quartier prioritaire, pour avoir une idée précise vraiment rue à rue. Donc auriez-vous un plan précis à nous fournir ? Ou au moins juste la liste des rues, pour qu'on puisse voir exactement ce qui est compris dans ce nouveau quartier prioritaire ?

**Mme DRAPEAU** : Alors là pour le coup je vais attribuer cette mission-là à Monsieur le Maire. Parce qu'étudier ce zonage et voir rue par rue, cela fait partie de sa vice-présidence à la Métropole.

**M. FRANÇOIS** : Ce sera envoyé dès demain, avec la réponse que j'ai promise à Monsieur Benzaït. OK ?

Alors plus d'interventions ? Nous passons au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- **décide d'attribuer une subvention pour 2024 de 16 000 euros à la Caisse des Écoles de Saint-Pierre-des-Corps pour le fonctionnement du Programme de Réussite Éducative,**
- **décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune, Exercice 2024.**

#### **2024 03 27 – 20 Constitution d'une provision pour créances douteuses 2024**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2321- 2,

VU le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le CGCT (partie réglementaire) relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU les instructions budgétaires et comptables M57,

Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes),

Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de décider d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2024, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

Taux de dépréciation (N étant l'exercice sur lequel est constatée la provision) : N-1 : 0 %, N-2 : 15 %, N-3 : 40 % N-4 et au-delà de 70 %

- de dire que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ». Pour information le montant prévisionnel de 2024 est de 15 221 €.

Les provisions seront ajustées annuellement soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non-valeurs) soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.

La présente délibération détermine la méthode de calcul et il ne sera pas nécessaire de délibérer chaque année puisque la passation des provisions est désormais une compétence propre de l'exécutif.

**M. CONTE** : Il s'agit donc ici de la constitution d'une provision de créance, pour les créances douteuses, à la suite du passage au référentiel M57. Vous avez la méthode de calcul du taux de dépréciation qui est expliquée dans la note de présentation qui figure en annexe. À titre indicatif, le montant prévisionnel qui est reporté ici pour le budget est de 15 221 euros de provisions pour les créances douteuses.

**M. FRANÇOIS** : Voilà, y a-t-il des questions sur cette délibération ? Allez, nous passons au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- **décide d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2024, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :**

**Taux de dépréciation (N étant l'exercice sur lequel est constatée la provision) : N-1 : 0 %, N-2 : 15 %, N-3 : 40 % N-4 et au-delà 70 %**

- **dit que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ». Pour information le montant prévisionnel de 2024 est de 15 221 €.**

**Les provisions seront ajustées annuellement soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non-valeurs) soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.**

**La présente délibération détermine la méthode de calcul et il ne sera pas nécessaire de délibérer chaque année puisque la passation des provisions est désormais une compétence propre de l'exécutif.**

### **2024 03 27 – 21 Demandes de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire – Fonds vert Métropolitain**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,*

*Vu la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (Loi énergie climat),*

*Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi Climat et Résilience),*

*Afin de soutenir les communes engagées dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique, il est proposé un fonds de concours exceptionnel au titre de l'exercice 2024 dénommé*

« Fonds Vert Tours Métropole Val de Loire » à hauteur de 5 millions d'euros. La somme en droit de tirage affectée à la ville de Saint-Pierre-des-Corps est fixée à 266 450 €

Vu la délibération du 26 juin 2023 de Tours Métropole Val de Loire « création et attribution du fonds vert »,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

Vu les plans de financement prévisionnels des opérations listées ci-dessous

Considérant que l'opération « rénovation thermique de l'école maternelle Viala » peut être financée partiellement par Tours Métropole Val de Loire dans le cadre du fonds vert,

Considérant que l'opération « aménagement de la cour de l'école Paul Louis Courier » peut être financée partiellement par Tours Métropole Val de Loire dans le cadre du fonds vert.

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire deux demandes de fonds de concours :

- Travaux de rénovation thermique de l'école maternelle Viala pour un montant de 174 450 euros

et

- Travaux d'aménagement cour de l'école Paul Louis Courier pour un montant de 92 000 euros

**M. CONTE** : Nous passons aux demandes de fonds de concours auprès de Tours Métropole. Donc là, sur le Fonds Vert, alors je ne vais pas détailler, vous avez la liste, hein ?

**M. FRANÇOIS** : Pas de demandes particulières ? Alors je voudrais vous faire une remarque sur cette délibération : je pense que l'ensemble des subventions représente 477 249 euros. Ces demandes de subventions, ça n'est pas rien et nous pouvons remercier quand même d'avoir un Fonds Vert. Voilà, allez, nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :**

- **de demander un fonds de concours d'un montant de 174 450 euros auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre du Fonds vert pour le financement des travaux rénovation thermique de l'école maternelle Viala selon le tableau prévisionnel d'investissement ci-dessous.**

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Travaux rénovation thermique Viala</b>	<b>833 333,33 €</b>	<b>Fonds vert TMVL</b>	<b>174 450 €</b>
		<b>F2D 37</b>	<b>200 000 €</b>
		<b>État (Fond Vert)</b>	<b>250 000 €</b>

		<b>DPV</b>	<b>24 000 €</b>
		<b>Ville de SPDC</b>	<b>184 883,33 €</b>
<b>Total</b>	<b>833 333,33 €</b>	<b>Total</b>	<b>833 333,33 €</b>

- de demander un fonds de concours d'un montant de 92 000 euros auprès de Tours Métropole Val de Loire au titre du Fonds vert pour le financement partiel des travaux d'aménagement de la cour de l'école Paul-Louis Courier, selon le tableau prévisionnel d'investissement ci-dessous.

<b>Dépenses HT</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Travaux et divers</b>	<b>543 333,33 €</b>	<b>Agence de l'Eau Loire Bretagne</b>	<b>100 000 €</b>
		<b>Ex-CRST TMVL</b>	<b>53 300 €</b>
		<b>Fond Vert TMVL</b>	<b>92 000 €</b>
		<b>État (DSIL)</b>	<b>152 730 €</b>
		<b>Ville de SPDC</b>	<b>145 303,33 €</b>
<b>Total</b>	<b>543 333,33 €</b>	<b>Total</b>	<b>543 333,33 €</b>

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en ce sens.

**2024 03 27 – 22 Demandes de fonds de concours à Tours Métropole Val de Loire – Fonds de soutien aux communes membres de la Métropole – ex crédits Crst**

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général de Collectivités Territoriales

Vu le règlement d'intervention de Tours Métropole Val de Loire qui fixe les conditions d'octroi et de mise en œuvre de Fonds de concours à ses communes membres dans le cadre de la réalisation de son projet de territoire,

Vu la délibération du 6 septembre 2021 de Tours Métropole Val de Loire « création d'un Fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole »,

Vu la délibération du 27 mai 2021 de Tours Métropole Val de Loire approuvant les termes du nouveau Contrat de Solidarité Territorial (CRST) pour la période 2021-2027,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

*Vu les plans de financement prévisionnels des opérations listées ci-dessous et, annexés à cette délibération.*

*Considérant que les opérations proposées peuvent être financées partiellement par Tours Métropole Val de Loire dans le cadre du fonds de soutien aux projets des Communes membres de la Métropole,*

*Considérant que le droit à tirage de la commune pour la période 2021-2026 s'élève à 909 547,80 € et sera utilisé partiellement pour le financement des opérations citées ci-dessous.*

*Il est proposé au Conseil municipal de solliciter auprès de Tours Métropole Val de Loire les demandes de Fonds de concours suivantes :*

- *Aménagement de la Cour d'école Marceau/Courier pour un montant de 53 300 €,*
- *L'extension du club house et buvette au Stade Camelinat pour un montant de 35 000 €,*
- *La rénovation des appartements de la RPA pour un montant de 35 000 €,*
- *L'acquisition d'un véhicule pour la propreté urbaine pour un montant de 33 333 €*
- *La modification des éclairages des gymnases Nadaud et Val Fleuri pour un montant de 29 166 €,*
- *Les travaux de la maison Soury afin de permettre l'installation de la mission locale pour un montant de 25 000 €,*
- *L'installation de sanitaires extérieurs proche de la Mairie pour un montant de 17 500 € et*
- *L'acquisition d'écrans numériques interactifs pour un montant de 23 108 €.*

**M. CONTE :** Donc là nous continuons, toujours avec la Métropole : il s'agit ici du fonds de soutien aux communes membres de la Métropole, l'ex-crédit Crst. Pareillement ici, je ne vais pas vous lister le montant total.

**M. FRANÇOIS :** Y a-t-il des questions ? Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC :** Oui, une question qui surfe sur le sujet, puisqu'il s'agit ici d'argent et de la Métropole. Au moment du budget, j'ai oublié de poser une question. Vous savez, nous devons avoir le bilan simplifié de votre présentation de l'utilisation annuelle de l'enveloppe des 900 000 euros. C'est un peu dans le thème...

**M. FRANÇOIS :** Ah sur les voiries ?

**M. ROSMORDUC :** Oui. Cela va faire trois ans que nous demandons un tableau simple. Certes des éléments avaient été donnés en Commission, mais lorsque Béatrice Grosleron vous a lu les colonnes, vous aviez convenu que ce n'était pas forcément lisible pour ceux qui, disons, ne sont pas dans les tuyaux...

Il suffirait d'un tableau très simple qui indiquerait que 900 000 euros ont été versés en année N, qu'on a dépensé tant, et qu'il reste tant... Et en faisant cela sur toutes les années, cela fait ressortir un solde.

**M. FRANÇOIS :** Donc ce qu'on avait fourni n'était pas suffisant ?

**M. ROSMORDUC :** Ben en fait c'est peut-être trop complet, et en tous les cas pas lisible... Non, mais nous, on veut le solde, voilà. Donc s'il y a déjà tous les éléments, alors faites-le, ça va prendre deux secondes d'enlever quelques cellules dans Excel. Si c'est si simple, allez-y !

Mais alors puisque c'est si clair Monsieur Brimou, de combien est le solde ? Si c'est si clair, donnez-moi le solde, donnez-moi le montant ! Je pense qu'il est important qu'un adjoint au Maire, puisque c'est si clair, soit en mesure de nous donner une somme qui doit être de plusieurs centaines de

milliers d'euros ? Donc puisque c'est si clair je vous le demande, Monsieur Brimou : à combien est-on ?

**M. FRANÇOIS** : Bon, allez, pas de partie de ping-pong, s'il vous plaît ! Monsieur Garcia, serez-vous en mesure de nous présenter cela la semaine prochaine ?

**M. GARCIA** : Oui, oui, oui.

**M. FRANÇOIS** : Vous en êtes sûr pour la semaine prochaine, hein ? OK pour la semaine prochaine, nous nous y engageons.

Allez, nous passons au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :**

- **de demander les fonds de concours détaillés ci-dessus auprès de Tours Métropole Val de Loire pour le financement dans le cadre des crédits ex-CRST.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents en ce sens.**

## **JURIDIQUE :**

### **2024 03 27 – 23 Prestations de pompage/hydrocurage des réseaux et de collecte et transport des déchets communaux – Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Vu le code de la commande publique ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2021 ne donnant pas délégation à Monsieur le Maire en matière de marchés publics lorsque le montant de ces derniers dépasse les seuils de procédure formalisée ;*

*Vu la note de présentation ;*

*L'exposé de Monsieur le Maire entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'approuver le lancement de la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre ;*
- *de décider d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.*

**M. FRANÇOIS** : Je crois que c'est à mon tour de prendre la parole, il me semble cette fois-ci, sur les pompages, les hydrocurages, le nettoyage des réseaux... Vous avez une présentation qui a été

fournie, et nous vous demandons l'autorisation de lancer la consultation sur la collecte et le transport des déchets, le nettoyage des eaux pluviales, des eaux usées et la collecte des pneus trouvés sur les voiries du territoire. Avez-vous des questions particulières sur cette délibération ? Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU** : Oui, je reviens sur la délibération qui a pris acte des commandes que vous aviez passées, car une prestation d'hydrocurage était listée dedans. Donc cette intervention vous aurait-elle amenés à vous dire qu'il y aurait un souci au niveau du territoire, et donc à passer ce marché ? Donc voilà, qu'est-ce qui vous a amenés, d'abord, à faire exécuter cette prestation déjà, et puis à lancer ce marché ?

**M. FRANÇOIS** : Alors, je laisse la parole à Monsieur le Directeur Général des Services qui va vous répondre exactement.

**M. GÉRARD** : En fait, il y a actuellement un marché en cours. Donc la prestation qui a été effectuée dans le cadre des délégations de Monsieur le Maire relève du marché en cours. Et vu que ce marché va arriver à terme, il faut autoriser Monsieur le Maire, au regard des montants, à lancer une nouvelle consultation.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de voter.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- ***approuve le lancement de la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;***
- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur mise en œuvre ;***
- ***décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la Commune***

## **POLITIQUE DE LA VILLE :**

### **2024 03 27 – 24 Programmation dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération tourangelle, prolongé jusqu'en 2024**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le contrat de ville de l'agglomération tourangelle*

*Vu les demandes des associations dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville,*

*Vu le Budget Primitif 2024,*

*Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 mars 2024,*

*Vu l'avis de la Commission Politique de la ville en date du 7 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- d'approuver la programmation 2024 du Contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2024
- d'autoriser la sollicitation de subvention auprès de tout organisme pouvant aider au financement d'actions dont le portage est assuré par un service de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et conventions afférents à ce programme.
- de décider d'attribuer les subventions aux associations, au titre de l'appel à projets 2024 du Contrat de Ville, pour la somme totale de 50 000 €, selon la répartition suivante :
  - C.I.S.P.E.O : 42 000 €
  - Sac à Malices : 4970 €
  - OCCE : 630 €
  - ID 37 : 5 500 €
  - Cincle Plongeurs : 900 €
  - CREPI Touraine : 1 000 €
  -

**Mme DRAPEAU** : Il s'agit donc ici de la programmation dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de l'Agglomération tourangelle, contrat qui était prolongé jusqu'en 2024. Le nouveau contrat a été signé hier en préfecture : il a pour appellation « futur Contrat de Ville Engagement Quartiers 2030 ».

Nous avons quatre axes qui sont ressortis de toutes les réunions, de tous les ateliers et échanges avec la Métropole : en comités techniques, stratégiques et aussi avec les élus et les services de l'État... Donc nous avons ces quatre axes :

- l'accompagnement de l'enfant dans toute son évolution, de la petite enfance à l'adolescence,
- le rapprochement du demandeur d'emploi du monde économique,
- l'accompagnement des ménages les plus fragiles à l'accès au droit et la levée des freins,
- et la lutte contre le sentiment d'insécurité, par le renforcement de la présence humaine notamment.

Voilà, donc vous avez eu en annexe le tableau des transactions, dont le portage est assuré par les associations locales ou par les services municipaux pour une enveloppe de 50 000 euros. Y a-t-il des questions ?

**M. FRANÇOIS** : Oui, Madame Lenoble ?

**Mme LENOBLE** : Oui, nous avons observé une petite coquille à propos du montant total. Parce que le total des diverses subventions est de 53 000 euros, et pas de 50 000.

**M. ROSMORDUC** : Oui, dans la délibération, c'est indiqué 50 000.

**Mme LENOBLE** : Oui. Et je ne sais plus, je n'arrive plus à me souvenir de quoi, mais il y avait autre chose aussi. Donc c'est un petit peu embêtant quand même.

**M. ROSMORDUC** : Et en fait, le total fait même 55 000 euros.

**Mme DRAPEAU** : Alors, moi, sur le compte-rendu de la Commission, j'ai 50 000 euros.

**M. FRANÇOIS** : Lorsque nous avons présenté les travaux à la Préfecture, dans le cadre du Contrat de Ville sur l'ensemble des villes du territoire concernées par la Politique de la Ville, nous avons présenté une enveloppe de 50 000 euros.

**Mme DRAPEAU** : Oui, c'est ça. C'est une enveloppe contrainte à 50 000.

**M. FRANÇOIS** : Et il me semblait, moi, que ça avait été 55 000 dans un premier temps. Pour La Riche, c'est 53 000 euros, ça, j'en suis sûr.

**Mme DRAPEAU** : Oui.

**M. ROSMORDUC** : En fait la délibération indique une somme totale de 50 000 euros, mais si on fait l'addition du détail des sommes réparties, on arrive à 55 000.

**M. FRANÇOIS** : Oui, moi aussi j'avais cette impression. Donc 55 000.

**Mme DRAPEAU** : Mais l'enveloppe était contrainte.

**M. FRANÇOIS** : L'enveloppe est de 55 000.

**Mme DRAPEAU** : Donc il y a une erreur dans le compte-rendu de la Commission, et donc dans le projet de délibération.

**M. FRANÇOIS** : L'enveloppe est de 55 000. Juste une petite remarque : on va le dire assez clairement, nous avons dix fois moins de population que la ville de Tours. La Ville de Tours met 240 000 euros par an pour son Contrat de Ville et nous, nous mettons 55 000. Donc si nous nous mettions à l'échelle de la population de la ville de Tours, cela nous reviendrait à 555 000 euros ! C'est donc pour dire que l'effort fait sur la Politique de la Ville, ici à Saint-Pierre-des-Corps, est important. Et c'est important de le souligner aussi.

**Mme LENOBLE** : Je crois que c'est lié à la composition de la population de Saint-Pierre-des-Corps qui est la plus pauvre !

**M. FRANÇOIS** : Oui.

**Mme LENOBLE** : Et qui pourtant ne se voit pas reconnue comme telle dans les choix que fait parfois la Métropole, en termes d'aides et de soutien à la ville, je pense...

Je crois qu'en matière de contribution financière, compte tenu des entreprises, etc., nous sommes la deuxième ville contributrice de la Métropole.

**M. FRANÇOIS** : Alors j'ai demandé un audit particulier. La Directrice des Finances Madame Genest va me rendre effectivement un audit particulier de la contribution complète de la Ville, non seulement à la Métropole, mais aussi aux divers syndicats, de par sa population, ses propriétaires fonciers, mais aussi son tissu économique. C'est extrêmement important et effectivement, nous aurons des arguments à montrer à la Métropole en disant qu'il y en a marre qu'on ne nous donne que des subsides ! Et qu'il va falloir compter !

**Mme LENOBLE** : Et quand c'est le Préfet qui se retrouve obligé de regretter fortement que le tramway ne passe pas à Saint-Pierre-des-Corps, ça fait quand même mal !

**M. FRANÇOIS** : Nous l'avons tous regretté, Madame Lenoble. On l'a tous regretté, moi le premier... Mais on se bat ! On a quand même l'impression d'être un peu Don Quichotte qui se bat contre des moulins à vent, hein ? Car on voit bien, Monsieur Soulas, comment ça se passe à la Métropole parfois... Et ces propos n'engagent pas que moi, d'ailleurs ! Une question, Monsieur Benzaït ?

**M. BENZAÏT** : Alors ce n'est pas une question, c'est juste une prise de position de notre groupe. Nous nous abstiendrons sur cette délibération, car nous n'avons pas d'information. La Galboisière est devenue un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) au 1<sup>er</sup> janvier et c'était annoncé fin décembre : donc vu qu'aucune action n'a été programmée, nous nous abstiendrons sur cette délibération pour rester en cohérence avec notre propos liminaire. Et nous déplorons malheureusement cet état de fait, pour les habitants de La Galboisière. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Alors je vais quand même vous répondre. Vous ne pouvez pas vous abstenir sur ce genre de délibération. Les réserves qui ont été faites ont été prévues pour La Galboisière. Quant aux appels à projets, Monsieur Benzaït, ils viennent d'arriver. Nous venons juste de faire l'arbitrage pour ce qui était déjà programmé pour les quartiers prioritaires existants.

Et comme La Galboisière vient juste de rejoindre les autres QPV, nous avons fait l'effort et Monsieur le Préfet est investi aussi là-dessus : nous avons demandé et nous demandons très fortement à la Métropole de faire en sorte d'amender leur enveloppe pour la Politique de la Ville qui est de 420 000 euros. Nous leur demandons de mettre 50 000 euros supplémentaires et donc de passer l'enveloppe à 470 000 euros. Et Monsieur le Président Augis s'était oralement engagé à le faire, mais pour l'instant nous n'arrivons pas à décliner cet engagement oral en engagement écrit...

Donc non, je vous en conjure ! Vous n'avez pas le droit de vous abstenir sur une délibération comme ça ! On fait le maximum et on a préservé une enveloppe ! Non, mais j'exprime quelque chose d'humain ! Je n'accuse pas, je parle avec mon cœur, et je pense que Monsieur Benzaït le reçoit parfaitement comme ça. Donc je vous le dis, nous faisons vraiment le nécessaire pour que ces nouveaux quartiers prioritaires soient pris en compte. Voilà ce que je voulais vous dire.

Allez, on passe au vote.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions (Fatima KENDRI, Nabil BENZAÏT) :**

- **approuve la programmation 2024 du Contrat de ville 2015-2020, prolongé jusqu'en 2024**
- **autorise la sollicitation de subvention auprès de tout organisme pouvant aider au financement d'actions dont le portage est assuré par un service de la commune.**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et conventions afférents à ce programme.**
- **décide d'attribuer les subventions aux associations, au titre de l'appel à projets 2024 du Contrat de Ville, pour la somme totale de 50 000 €, selon la répartition suivante :**
  - **C.I.S.P.E.O : 42 000 €**
  - **Sac à Malices : 4970 €**
  - **OCCE : 630 €**
  - **ID 37 : 5 500 €**
  - **Cinle Plongeurs : 900 €**
  - **CREPI Touraine : 1 000 €**

**M. FRANÇOIS** : Je ne vous ai pas convaincu, c'est bien dommage...

**2024 03 27 – 25 Signature de la convention d'objectif et de financement « Centre Social Les Ateliers des Possibles »**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Vu le code général de collectivités territoriales,*

*Vu l'assemblée générale constitutive et les statuts de l'association « Les ateliers des possibles »*

*Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 mars 2024,*

*Vu l'avis de la commission municipale en date du 7 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,*

*Considérant qu'il convient de signer une convention d'objectifs et de financement avec l'association « Les ateliers des Possibles ».*

*L'exposé de Madame DRAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'approuver la demande de subvention et le projet de convention d'objectifs et de financement 2024.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service Centre social »*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au budget primitif de l'exercice 2024.*

**Mme DRAPEAU** : Il s'agit donc ici de la signature de la Convention d'objectif et de financement avec le Centre Social « Les ateliers des Possibles. » Pour rappel, l'association existe réellement depuis le 9 janvier 2024 et dans la note de présentation, vous avez tout un rappel de la procédure, de tout le travail qui a été engagé depuis 2022. Et je vous propose donc d'approuver la Convention entre la Ville et le Centre Social, pour la prestation de service.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU** : Oui, nous rappelons que cet enjeu est majeur, et que tout le monde ici présent voulait de ce Centre Social. Après la question qui se pose en fait, c'est : quid des autres ? Quels rapports auront-ils avec les autres associations et comment les activités de chacun seront-elles délimitées ?

Et c'est vrai aussi que nous espérons un engagement fort de la majorité et globalement des élus, par rapport à l'appui nécessaire quant à la mise en place du Centre Social. Car celui-ci ne part pas de rien d'un point de vue historique, mais si nous restons sur les mêmes schémas, cela risque de se réduire comme peau de chagrin...

**M. FRANÇOIS** : On n'a jamais failli.

**Mme DRAPEAU** : Alors il y a des réunions qui vont s'engager. Nous avons déjà plusieurs dates de réunions à venir, justement sur tout le fonctionnement du Centre Social, avec les associations partenaires qui seront pleinement partenaires et investies dans le fonctionnement du Centre Social.

Donc tout est lancé, tout est en cours en fait, voilà. La Ville a désigné deux membres au Conseil d'administration du Centre Social : Monsieur le Maire en titulaire et moi-même. Voilà, donc nous surveillerons de très près ce qu'il s'y passe.

**M. FRANÇOIS** : Et je pense que jusqu'à présent, nous n'avons pas failli dans la mise en place de ce Centre Social, Monsieur Soulas.

**M. SOULAS** : Non, mais nous ne vous faisons pas ce reproche.

**M. FRANÇOIS** : Non, mais nous, on le dit.

**M. SOULAS** : Non, mais simplement : comme cela vient d'être dit, c'est un sujet hyper important pour la ville, et nous avons fait beaucoup de Commissions générales depuis quelque temps. Donc peut-être qu'avant l'été ou retour des congés d'été, ce serait vraiment bien de faire un point. Car même en obtenant des informations de droite à gauche, parce que l'on connaît tous quelqu'un dans une association, nous n'avons que des infos parcellaires à chaque fois.

Donc au regard des enjeux qui sont portés au niveau de la Ville sur ce dossier-là, il serait bien que nous puissions les partager ensemble. Et il serait bien de voir aussi, à travers ces échanges, si nous pouvons les uns ou les autres apporter au débat des contributions constructives... Mais c'est vraiment un vrai sujet, ça ! Alors il n'y a que des vrais sujets, mais celui-ci en est un aussi.

**Mme DRAPEAU** : Oui, tout à fait. On peut faire un bilan intermédiaire à un moment donné. Mais après, c'est vrai que même moi j'ai des informations parcellaires : parce que nous avons choisi de nous détacher et de laisser ce Centre Social fonctionner complètement en autonomie. C'est un vrai choix. Alors en revanche, nous avons parfois des points d'information en Commission Politique de la Ville, mais il est vrai que cela reste parcellaire. Donc à un moment donné, nous pouvons en effet faire un point d'étape un peu plus global. On verra dans quelle temporalité, mais oui, c'est faisable.

**M. SOULAS** : OK.

**M. CONTE** : Dans la Convention, il est prévu de dresser un bilan intermédiaire.

**M. FRANÇOIS** : Allez Monsieur Jeanneau, et c'est la dernière intervention !

**M. JEANNEAU** : Et au-delà des activités, il faut parler aussi du personnel. Il faudra faire très attention au personnel et savoir comment il sera repris. Car nous avons connu précédemment d'autres expériences qui ont été un petit peu compliquées, donc nous préférerions ne pas entendre les mêmes échos que ce qu'il s'est passé précédemment : donc attention aux personnels des différentes entités. Mais je sais bien, Madame Drapeau, que vous y serez très attentifs.

**Mme DRAPEAU** : En tout cas, nous y serons très vigilants. Mais peut-être aussi qu'il n'y aura pas de reprise du personnel : c'est aussi une possibilité. Peut-être...

Mais par « reprise », vous entendez bien un transfert de personnel de la Ville vers le Centre Social ? C'est ça.

**M. JEANNEAU** : Non non, je parlais au sein des associations. Donc attention à ce que vous avez dit, car si vous dites qu'il n'y aura pas de transfert de personnel d'association à association, alors je pense qu'au niveau des activités, il y aura vraiment un souci...

**Mme DRAPEAU** : Ah d'accord. Non, moi j'avais compris que vous parliez d'un transfert de la Ville vers le Centre Social.

**M. JEANNEAU** : Non, non. Là nous sommes sur des activités associatives qui doivent être faites et qui sont faites par du personnel de ces associations, et ce personnel doit être repris dans le Centre Social. Et comme il y a des missions qui sont parfois les mêmes au sein des associations, il faut faire attention à ce que le personnel soit bien repris, et qu'il ne se retrouve pas par exemple à travailler à 80 % au lieu de 100 %. Donc il y a des situations qui risquent d'être un peu compliquées... Donc il faudra bien sûr donner les moyens, etc.

**Mme DRAPEAU** : Alors ça, cela fera l'objet d'échanges entre les membres du bureau du Centre Social et les membres de son Conseil d'administration.

**M. FRANÇOIS** : Allez, je vous propose donc de voter cette délibération.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- ***approuve la demande de subvention et le projet de convention d'objectifs et de financement 2024.***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement « prestation de service Centre social »***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au budget primitif de l'exercice 2024.***

**M. FRANÇOIS** : Je vous remercie, c'est voté à l'unanimité et cela fait plaisir à l'équipe municipale qui se charge du Centre Social.

## **RESSOURCES HUMAINES :**

### **2024 03 27 – 26 Modification des critères d'évaluation de l'entretien professionnel, avec les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines en date du 19 mars 2024,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial du 17 janvier 2024,*

*Vu la délibération du 22 mars 2023 portant sur les critères d'évaluation de l'entretien professionnel, avec la mise en place du complément indemnitaire annuel,*

*Vu la note de présentation de la modification des critères de l'entretien professionnel avec les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel,*

*Vu les comptes rendus d'entretien professionnel des titulaires, contractuels et les grilles d'évaluation des encadrants et non-encadrants,*

*Considérant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé des deux parts suivantes :*

- *L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire ;*
- *Le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.*

*Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les conditions d'attribution du complément indemnitaire annuel, (les plafonds ayant été fixés dans la délibération du 3/10/2023)*

*Éloïse DRAPEAU propose à l'assemblée de modifier la délibération du 22 mars 2023.*

*Les bénéficiaires sont :*

- *Fonctionnaires titulaires*
- *Fonctionnaires stagiaires ayant eu un entretien professionnel et*
- *Agents contractuels, sur un emploi permanent, qui bénéficient d'un contrat à durée déterminée supérieure à un an ou employés sous contrat à durée indéterminée*

*Considérant pour l'attribution du complément indemnitaire annuel, la nécessité d'obtenir un total supérieur ou égal à 80 points sur 100 sur la grille d'évaluation des agents encadrants et non encadrants et d'être présent au moins 6 mois de l'année considérée.*

*Pour 2024, l'enveloppe budgétaire est fixée à 70 000 €. L'enveloppe brute a vocation à être consommée dans la limite des plafonds autorisés pour chaque agent.*

*Le montant du complément indemnitaire annuel entre les agents bénéficiant du RIFSEEP et ayant obtenu un total supérieur ou égal à 80 points, sera identique quelles que soient les catégories A, B ou C.*

*Le Complément Indemnitaire Annuel est versé selon un rythme annuel en une fois, en juin ou en septembre de l'année N+1, selon l'avancée de la campagne d'évaluation.*

*Les plafonds du CIA de la délibération du 3 octobre 2022 restent inchangés.*

*Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.*

**Mme DRAPEAU :** Alors vous avez en note de présentation la modification des critères d'évaluation de l'entretien professionnel. L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire. Et nous avons aussi le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Voilà, tout cela a été vu en Comité Social Territorial (CST) en date du 17 janvier 2024 : je vous propose donc de valider cette modification de critères.

**M. FRANÇOIS :** Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Rosmorduc.

**M. ROSMORDUC :** Oui, alors c'est juste qu'on voit bien que cela a été validé par les membres du CST, mais pour le coup ce n'est pas indiqué si c'était à l'unanimité ou pas. Donc y a-t-il eu des questionnements ? Et si oui, sur quel sujet ?

**M. FRANÇOIS :** Est-ce que je peux demander particulièrement la parole à Madame Catherine Larousserie ? Vous en souvenez-vous ou pas ?

**Mme DRAPEAU** : Normalement c'est indiqué dans la délibération.

**M. FRANÇOIS** : Ah, on me dit que c'est à l'unanimité, c'est bien cela ?

**Mme DRAPEAU** : Oui.

**M. FRANÇOIS** : D'accord. Monsieur Chapeau, vous avez la parole.

**M. CHAPEAU** : Moi je voudrais seulement féliciter les partenaires sociaux, pour le travail engagé sur ces délibérations et pour cette évolution des critères d'évaluation. Et je voudrais aussi dire au public présent qu'aujourd'hui, 100 % des agents ont bénéficié d'une notation l'année dernière. Et ça aussi, c'est à valoriser parce que malheureusement ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, merci. Allez, je vous propose de voter cette délibération.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide :**

- **de modifier les critères de l'entretien professionnel.**
- **d'adopter les modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel ainsi proposées à partir de l'évaluation de l'année 2023, qui sera versé l'année N+1,**
- **de financer au moyen des crédits inscrits aux budgets de l'exercice et les suivants.**

#### **2024 03 27 – 27 Tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Vu l'avis de la commission des Ressources Humaines en date du 19 mars 2024,*

*Éloïse DRAPEAU rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.*

*Le tableau des effectifs est joint en annexe à la délibération.*

*Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024 – chapitre 012.*

*L'exposé d'Éloïse DRAPEAU entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le tableau des effectifs 2024 de la Commune.*

**Mme DRAPEAU** : Nous passons donc à la mise à jour du tableau des effectifs, qui est obligatoire chaque année. Donc vous avez le tableau des effectifs qui est joint à la délibération, mais je vais donner un petit peu plus de précisions. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous avons :

- 319 emplois permanents pourvus
- 282 postes à temps complet
- 37 postes à temps non complet

Plus précisément sur les temps complets, nous avons :

- 239 titulaires pourvus,
- 27 contractuels
- 16 agents en CDI

Sur les temps non complets, nous avons :

- 28 titulaires pourvus,
- 3 contractuels
- 6 CDI

Ce qui donne pour la filière administrative, en 2024, 56 agents au total : 55 à temps complet et un agent à temps non complet. Sachant qu'en 2023, il y avait 56 agents au total, dont 54 à temps complet et 2 à temps non complet. Et même chose sur 2022.

Sur la filière animation, en 2024, nous avons 40 agents au total : 36 à temps complet et 4 à temps non complet. En 2023, nous avions 35 agents, dont 31 à temps complet et 4 à temps non complet. Il y a eu une nomination de stagiaire en avril, et une autre nomination de stagiaire a pu se faire en novembre 2023 à la suite de l'obtention de la nationalité française. Il y a eu également une nomination de stagiaire en poste d'ATSEM.

Sur la filière culturelle, en 2024, nous avons 22 agents : 11 à temps complet et 11 à temps non complet. En 2023, il y avait également 22 agents, 11 temps complets et 11 temps non complets.

Sur la filière médicosociale, en 2024, nous avons 64 agents : 58 temps complets et 6 agents à temps non complet. En 2023, nous avions 59 agents, dont 53 temps complets et 6 agents à temps non complet.

Sur la filière Police Municipale, en 2024, nous avons 5 agents, tous à temps complet dont un agent de gymnase. En 2023, nous avions 4 agents, tous à temps complet dont un agent de gymnase.

Sur la filière sportive, en 2024, nous avons 7 agents. Ces 7 agents sont à temps complet, y compris le personnel de piscine et l'éducatrice du Service Municipal de la Jeunesse qui est passée sur cette filière sportive. En 2023 nous avions 7 agents, 7 à temps complet y compris le personnel de piscine et l'éducatrice APS du Service Municipal de la Jeunesse.

Sur la filière technique, en 2024, nous avons 125 agents : 110 agents à temps complet, 14 à temps non complet. En 2023 nous avions 139 agents, dont 125 temps complets et 14 à temps non complet. Il y a eu une nomination de stagiaire sur le poste d'agent polyvalent Bâtiments au 1<sup>er</sup> décembre 2023, et une autre nomination de stagiaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur le poste d'électricien permanent. Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, 19 postes ont été transférés à Tours Métropole, aux 1<sup>er</sup> avril 2023 [3 h 31 min] il y a eu 11 nominations de stagiaires au restaurant scolaire. Début mai 2023, un agent titulaire en tant que gardien du CTM a été réaffecté à un poste d'ASVP. Enfin, à noter la création d'un poste de technicien informatique en septembre 2023. Voilà.

**M. FRANÇOIS** : Y a-t-il des questions ? Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Merci, oui c'est pour une demande de renseignement. Si on compare les années 2023 et 2024 sur le secteur technique, il y a une différence de 15 agents sur la catégorie C, puisque nous étions à 131 agents en 2023 et là, nous sommes à 116. Donc d'où vient cette différence de 15 ? Est-ce que tout vient des transferts à la Métropole, donc il y aurait eu 15 transferts ? Ou y a-t-il une partie de transferts à la Métropole et une autre partie de postes qui ont été fermés ? Donc pouvez-vous nous préciser ? Parce que nous devinons, nous savons très bien qu'il y a sûrement des transferts, mais je voudrais quand même m'assurer que cela représente l'intégralité des 15 agents en moins.

**Mme DRAPEAU** : Monsieur le Maire me dit qu'il s'agit uniquement des espaces verts.

**M. SOULAS** : Donc ces 15 agents, ce sont les agents des espaces verts qui ont été transférés intégralement à la Métropole ?

**M. FRANÇOIS** : Oui.

**M. SOULAS** : Merci.

**M. FRANÇOIS** : Je vous en prie. Monsieur Jeanneau ?

**M. JEANNEAU** : Oui, on voit bien ici la différence entre les effectifs pourvus et les effectifs budgétés, ce qui donne en fait de l'eau à notre moulin concernant la possibilité d'un poste de manager de centre-ville. En effet, on voit que la différence est de 75 personnes. Or sur le site Internet de la Ville, nous n'avons pas vu 75 postes à pourvoir.

**M. FRANÇOIS** : Très bien, merci. Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Alors je vais refaire la même intervention que j'avais faite en Commission RH, car il nous avait semblé entendre que vous aviez la volonté de créer quelques nouveaux postes, notamment des postes de catégorie A... Or dans la mesure où là nous sommes sur 319 postes, on se demande de quelle manière allez-vous les créer ? Y aura-t-il des suppressions ?

Enfin parce que là, l'enveloppe est à 319. Et en plus vous nous aviez dit que les 17 500 000 euros inscrits dans le budget, pour les charges de personnel, avaient vraiment été « calculés au plus juste ». D'ailleurs Cyrille Jeanneau vous avait également alertés en vous demandant comment on ferait alors en cas de dépassement...

Donc comment allez-vous gérer des recrutements alors que nous sommes dans une enveloppe constante et un effectif constant ? Surtout qu'il me semble que la réponse que vous aviez faite en Commission RH manquait de précision, que ce soit sur la partie financière comme sur les effectifs. Alors là encore il n'y a pas de malice, mais cela mérite quand même une clarification. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Alors en fait, il n'y a une seule création de poste. Autrement, pour le reste, on pourvoit des postes. Mais la seule création de poste, c'est celle pour le DST qui, auparavant, n'était pas engagé officiellement par la Ville. Avant, c'était un agent métropolitain. Il était 100 % métropolitain, avec 50 % reversés par la Ville.

Et là, le DST qui sera recruté sera 100 % Ville.

**M. CONTE** : Alors, pour reprendre : auparavant, le DST était métropolitain, mais avec un reversement de 50 % de la Ville à la Métropole. Et là, le DST qui est en cours de recrutement sera 100 % Ville, avec une prise en charge à 50 % de la Métropole. Donc on inverse.

**M. FRANÇOIS** : Oui, c'est différent !

**M. CONTE** : Et par ailleurs, l'enveloppe n'est pas constante sur le 012, parce qu'elle augmente de 600 000 euros.

**M. FRANÇOIS** : Soyons clairs. Sur la masse salariale du précédent DST, c'était du 50/50 : 50 % Ville et 50 % Métropole. D'accord ? Sauf que le DST était un agent métropolitain.

Et là pour le coup, ce sera toujours 50/50 concernant la masse salariale sauf que cette fois, le DST sera agent de la Ville. Voilà la différence. Donc oui, c'est une création de poste.

**M. SOULAS** : Alors, mais quand même, je reviens sur les propos qui ont été tenus en Commission RH. Il ne me semble pas les avoir inventés, parce que vous avez été plusieurs à intervenir sur des créations de postes. Et il ne me semble pas que ces interventions n'évoquaient qu'une seule création de poste.

D'ailleurs je me souviens, j'avais déjà posé cette question : comment crée-t-on des postes sans bouger le tableau des effectifs ? Et en plus, c'était confirmé dans les charges de personnel, à propos desquelles vous nous avez expliqué qu'elles ont vraiment été prévues au plus près des besoins...

Donc là j'ai toujours un peu de mal sur ce sujet. Si vous nous dites qu'il n'y a bien qu'une seule création de poste, dont acte. Mais ce n'était pas le chiffre que j'avais cru retenir lors de la Commission RH. Je me suis peut-être trompé, mais quand même, j'ai un petit doute. Pour ma part, j'avais le chiffre de huit créations de postes...

**M. FRANÇOIS** : Eh bien non, ça n'était pas des créations de postes. Nous pourvoyons des postes, ça oui. Mais il n'y a pas de créations de postes. Enfin il n'y en a qu'une seule, celle du DST. Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Alors, pour le coup, lors des Commissions Finances, nous avons toujours des documents vraiment bien soignés, précis et tout... Et là, ici, sur les effectifs, on a eu la lecture qui nous a été donnée par Madame Drapeau, mais à suivre, c'est quand même plus que compliqué.

Donc du coup dans le tableau qui a été fait, serait-il possible de préciser dessus juste les créations de postes qui ont été faites et les suppressions, pour 2023 et 2024 ? Comme ça nous verrions ce qu'on crée et ce qu'on enlève... Cela éviterait d'avoir ce débat-là et nous aurions pu plus facilement suivre l'exposé de Madame Drapeau.

**M. FRANÇOIS** : On est d'accord avec vous, et puis l'exposé serait plus simple.

**M. ROSMORDUC** : Oui, ce serait mieux. Ensuite sur le choix qui est fait du DST : je ne sais plus à quelle occasion nous en avons déjà parlé, peut-être bien au dernier Conseil... Mais quand même, votre logique, votre souhait de reprendre un DST vraiment en tant qu'agent municipal n'est pas clair pour nous.

Alors avec la prise en charge du salaire à 50 % Ville et 50 % Métropole, on pourrait se dire que bon, en fait ça ne change rien, c'est juste que nous l'embauchons... Sauf que le glissement-vieillesse, l'avancement, etc., auraient pu être une charge métropolitaine et finalement, cela va rentrer dans le giron de la Ville. Donc c'est dommage puisqu'au final, on prend la décision de dépenser plus que la Métropole, sur ce poste-là. C'est nous, donc la Ville qui va devoir gérer les avancements...

Et cette création de poste, vous l'aviez justifiée par une augmentation de la charge d'activité, notamment sur le projet de La Rabâterie et les projets voirie qui sont prévus. Mais justement, si vous prévoyez une surcharge d'activité voirie, cela aurait pu être l'occasion de revoir le partage de 50/50 entre la Ville et la Métropole... puisque je vous rappelle que la compétence voirie est une compétence métropolitaine !

Donc à partir de là, s'il y a une augmentation du volume de compétences sur la voirie, nous aurions pu peut-être passer à une prise en charge à 70 % pour la Métropole et 30 % pour la Ville... Voilà, pour nous, il y a un peu une double erreur dans le montage que vous faites : cela revient à augmenter les dépenses alors que vous nous dites que les dépenses sont tendues. Vous parlez d'une suractivité voirie, alors qu'il s'agit d'une compétence de la Métropole, que la Métropole devrait payer. Donc vous pourriez peut-être négocier l'embauche d'un DSTU à 70 % pour la Métropole et 30 % pour la Ville...

**M. FRANÇOIS** : Très bien. Monsieur Fabien Gérard va vous répondre.

**M. GÉRARD** : Alors, pour répondre par rapport au montage entre la Ville et la Métropole, en fait, il s'agit aussi d'un souhait de la Métropole maintenant, au fur et à mesure des recrutements, que tous les DST soient des « DST Ville » avec un partage financier de TMVL. En tout cas c'est un principe qu'ils vont appliquer à toutes les communes de la Métropole. Donc ce n'est pas le cas sur les postes actuellement en place, mais c'est ce qui sera maintenant la règle métropolitaine : nous nous sommes déjà inscrits en avance dans cette règle. Ça c'est la première chose.

Ensuite, sur le surcroît d'activité... Alors, vous pouvez débattre sur le 50/50, parce qu'effectivement, il y aura plus de voirie d'un côté, mais de l'autre côté, il y aura aussi beaucoup plus d'activité concernant les bâtiments. Or le DST, pour l'instant, n'est pas spécialement un DSTU parce que justement, il y aura ce surcroît d'activité lié au suivi des actions bâtementaires, en lien avec le SDIE. Donc d'un point de vue arithmétique, le 50/50 peut être maintenu. Après, vous pouvez aussi arbitrer en fonction d'un point de vue politique qui vous appartient.

**M. FRANÇOIS** : OK. Oui ?

**M. ROSMORDUC** : Alors juste du coup si je comprends bien, on augmente la partie voirie, mais on augmente aussi la partie Bâtiments... Donc cela reviendrait à embaucher un DSTU à 50/50 qui en réalité aura une charge de travail à 130 ? Enfin je veux dire qu'à un moment donné, on peut tout calculer, mais si on nous dit qu'il en fera beaucoup plus alors que nous avons un DST à 100...

**M. FRANÇOIS** : Attendez, là je ne comprends pas le sens de vos propos. Je ne comprends pas du tout.

**M. ROSMORDUC** : Vous nous dites qu'il y a plus d'activités, et vous avez justifié l'embauche d'un DST sur la partie communale, ce qui met à notre charge le GVT, l'évolution, etc., parce qu'il y aurait plus de travail à faire sur la voirie, notamment au motif de la gestion du projet de La Rabâterie. Jusque-là ça va.

Donc j'ai posé la question en rappelant que s'il y a plus de travail voirie, alors la part de compétence métropolitaine augmente. Jusque-là ça va ? Donc du coup si la part de compétence métropolitaine augmente, on pourrait ne plus être à 50 pour la Métropole et 50 pour la Ville, mais être à 70 pour la Métropole et 30 pour la Ville. D'accord ? Et là il m'a été répondu qu'en parallèle, la compétence Bâtiments augmentait aussi en charge. Donc à un moment donné, quand on additionne plus que 50 à plus que 50, eh bien ça ne fait pas 100, ça fait davantage !

**M. CONTE** : Alors concernant la voirie, en fait je pense que vous faites un mélange entre l'histoire de l'enveloppe et le travail réel. Après, effectivement, avec l'arrivée d'un DSTU en création de poste, il y aura un travail coordonné au niveau de la voirie avec le DSTU : donc automatiquement, il y aura aussi une décharge qui va se faire.

Pardon ? Oui, sauf qu'actuellement, le DST n'est plus là, hein ? Et donc, c'est ce qu'on vous a dit : c'est une création de poste puisqu'il sera municipal et non pas métropolitain. Et sur le tableau des effectifs, le DST n'existe pas.

**M. JEANNEAU** : Oui, alors pour ma part, j'ai vraiment du mal sur le U du DSTU. Enfin *grosso modo*, nous avons quand même du personnel de catégories A, ingénieurs... Ce serait bien que Monsieur le Maire arrête de ricaner bêtement, comme il le fait à chaque fois. Oui, voilà, on va dire que c'est la fatigue.

Ceci étant, on a quand même dans nos effectifs une architecte qui est en charge des Bâtiments. Après on a aussi un Directeur du service Voirie qui gère. Donc à quoi va servir le DSTU, si ce n'est à faire de la suradministration pour essayer de faire des réunions, etc. ? Chacun ne sait-il pas ce qu'il a à faire ?

Donc je ne comprends pas : soit vous dites que vous avez un problème avec l'organisation des services techniques, et dans ce cas vous êtes obligés d'avoir un super manager, autrement dit un DSTU... Soit concrètement vous êtes dans une logique qui reviendrait à se dire, voilà... [3 h 42 min 45 s]

**M. FRANÇOIS** : Alors c'est moi qui vais répondre. Il ne vous a pas échappé que nous avons beaucoup de projets transversaux. Non, laissez-moi terminer Monsieur !

**M. JEANNEAU** : Non, mais attendez, je réagis aussi par rapport à ça : on a quand même une architecte qui est en capacité...

**M. FRANÇOIS** : Mais j'ai tout entendu déjà ! Vous n'allez pas le répéter ? Vous venez de le dire !

Donc nous avons quand même beaucoup de projets transversaux, et nous avons besoin de coordination entre tous les services. Et cette coordination, elle est absolument nécessaire par un Directeur des Services Techniques. Moi-même au départ, je n'étais pas convaincu et j'étais comme vous : je me disais que ce n'était pas nécessaire. Mais quand je vois maintenant à quels termes d'avancement nous arrivons dans les projets, je pense qu'il est grand temps de recruter quelqu'un qui puisse intervenir. Madame Lefèvre, vous souhaitiez intervenir ?

**Mme LEFÈVRE** : Oui, car pour la Commission dont je vais être la vice-présidente, c'est vraiment important d'avoir un DST qui permettra justement la transversalité que nous demandons, en matière de Transition Écologique.

**M. JEANNEAU** : Dans une méthode agile ou de management de projet, concrètement, rajouter une suradministration, ça ne sert à rien.

**M. FRANÇOIS** : Bon, alors ça, c'est votre opinion personnelle, hein ?

**M. JEANNEAU** : Non, mais enfin, c'est une logique mathématique, dirais-je. Vous allez créer un super manager alors que, concrètement, il suffirait de réaménager les postes de chacun avec des missions claires et logiques... On fait du management de projet, et puis ça tourne !

**M. FRANÇOIS** : C'est vrai, vous avez raison. Je pense d'ailleurs, tant que nous y sommes, que les services sont tellement compétents qu'au fond, nous n'avons peut-être pas besoin d'un DGS ? Monsieur Fabien Gérard, vous allez peut-être pouvoir partir, qu'en pensez-vous ?

**M. JEANNEAU** : Alors des villes qui sont sans DGS...

**M. FRANÇOIS** : C'est exactement ce que vous êtes en train de demander ! Bon allez, stop, on arrête le débat, parce que c'est bien gentil, mais à un moment, il faut quand même qu'on avance ! Allez, je vous propose de voter cette délibération.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, par 21 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON) approuve le tableau des effectifs 2024 de la Commune.***

**2024 03 27 – 28 Cycles de travail au 1<sup>er</sup> avril 2024**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Vu l'avis de la commission des Ressources Humaines en date du 19 mars 2024,*

*Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres du comité social territorial du 17 janvier 2024,*

*La définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.*

*Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.*

*Le décompte du temps de travail effectif s'effectue sur l'année, la durée annuelle de travail ne pouvant excéder 1607 heures, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies.*

*Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.*

*Ainsi, les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.*

*Le temps de travail peut également être annualisé notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.*

*Dans ce cadre, l'annualisation du temps de travail répond à un double objectif :*

- de répartir le temps de travail des agents pendant les périodes de forte activité et le libérer pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité ;*
- de maintenir une rémunération identique tout au long de l'année c'est-à-dire y compris pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.*

*Ainsi, les heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité seront récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité ou de faible activité.*

*Les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :*

- La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1,607 heure (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :*

<b>Nombre total de jours sur l'année</b>	365
<i>Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines</i>	104
<i>Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail</i>	- 25
<i>Jours fériés</i>	- 8
<b>Nombre de jours travaillés</b>	= 228
<i>Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures</i>	1 596 h arrondi à 1 600 h
<i>+ Journée de solidarité</i>	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	1 607 heures

- *La durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;*
- *Aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures consécutives de travail sans que les agents ne bénéficient d'une pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;*
- *L'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;*
- *Les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;*
- *Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;*
- *Les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à 35 heures et comprenant en principe le dimanche.*

*Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement et afin d'ajuster le cycle de travail notamment pour les cadres, il convient de modifier les cycles de travail pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps au 1<sup>er</sup> avril 2024.*

*Pour les fonctions de direction (DGS, directeur, chef de service), il est retenu un temps de travail hebdomadaire de 39h00, sauf choix du cadre d'effectuer un cycle de travail à 37h30.*

**Mme DRAPEAU :** Il s'agit ici d'adopter les nouveaux cycles de travail au 1<sup>er</sup> avril 2024. Le CST a émis un avis favorable à l'unanimité le 17 janvier dernier. Donc pour des raisons d'organisation, de fonctionnement et afin d'ajuster le cycle de travail, notamment des cadres, il convient de modifier les cycles de travail pour la Ville de Saint-Pierre au 1<sup>er</sup> avril 2024.

Ainsi, pour les fonctions de direction, DGS, directeurs et chefs de service, il est retenu un temps de travail hebdomadaire de 39 heures, sauf choix du cadre d'effectuer un cycle de 37h30. Vous avez l'annexe des cycles de travail avec la délibération.

**M. FRANÇOIS :** Voilà, parfait. Y a-t-il des questions particulières sur les temps de travail administratifs ? Non, eh bien je vous propose de voter.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), adopte les cycles de travail proposés au 1<sup>er</sup> avril 2024.**

### **2024 03 27 – 29 Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et le CCAS de Saint-Pierre-des-Corps**

*Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU*

*Dans le cadre du transfert des compétences de la laverie à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps, la Commune et le CCAS ont convenu de la mise à disposition d'un agent du service d'aide à domicile exerçant une partie de son activité pour la laverie à 60 %.*

*La présente convention est jointe en annexe de la délibération et a pour objet la mise à disposition de cet agent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*Dans le cadre de la compétence de portage de repas des personnes âgées exercée par le Centre Communal d'Action Sociale, une partie du personnel de la restauration de la Commune de Saint-Pierre-des-Corps : cuisiniers et chef de cuisine, fabriquent les repas des personnes âgées, les mettent en barquettes, puis en font l'étiquetage ; également un agent les porte à domicile, pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.*

*Il est organisé ces mises à dispositions de personnel entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et le centre Communal d'Action Sociale selon les deux conventions ci-jointes à cette délibération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

**Mme DRAPEAU** : Là il s'agit d'une Convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le CCAS. Voilà, cela a été vu également en Commission RH et puis en CST, pour une mise à disposition de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**M. FRANÇOIS** : Pas de demandes d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- **approuve les deux conventions de mise à disposition de personnel entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-des-Corps**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel entre la Commune de Saint-Pierre-des-Corps et le Centre Communal d'Action sociale, et à signer les états financiers correspondants.**

### **2024 03 27 – 30 Montant des indemnités de fonction des élus**

*Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS*

*Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines en date du 19 mars 2024,*

*Monsieur le Maire propose les indemnités des élus afin de répartir l'enveloppe globale indemnitaire, avec un 5<sup>ème</sup> conseiller délégué.*

*Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose la fixation des taux des indemnités comme suit :*

- *indemnité du Maire : 64 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (FP)*
- *indemnité des 9 adjoints : 22 % de l'indice brut terminal de la FP*
- *indemnité des 5 conseillers délégués : 10 % de l'indice brut terminal de la FP*

*Cette modification interviendra au 1<sup>er</sup> avril 2024.*

*Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.*

**M. FRANÇOIS** : Alors nous arrivons maintenant à un sujet qui déchaîne les passions, qui anime toutes les controverses...

Mais c'est un sujet qui bientôt n'aura plus lieu d'être. Car figurez-vous, Monsieur Soulas, dans le statut de l'élu, il est finalement prévu que les indemnités pouvant être accordées aux élus seront

d'emblée mises aux plafonds et ne passeront plus en Conseil municipal ! Donc je vous invite à vous faire plaisir parce que c'est peut-être l'une des dernières fois !

Donc allons-y, nous présentons cette délibération sur le montant des indemnités des élus. Y a-t-il des questions ? Monsieur Jeanneau !

**M. JEANNEAU** : Je vais juste me contenter de dire que 97 000 euros en plus en deux ans, c'est trop ! Chapeau !

**M. FRANÇOIS** : C'est l'État !

**M. JEANNEAU** : Non, ce n'est pas l'État ! Non, il faut arrêter de dire que c'est l'État ! Vous percevez une indemnité de base et à partir de là, après, vous avez la possibilité de percevoir des pourcentages en plus. Donc vous avez fait le choix politique d'avoir ces pourcentages en plus, qui ne sont pas obligatoires. Ils sont optionnels !

Donc en fait, vous pourriez très bien rester à 65 % de l'indemnité brute...

**M. CONTE** : Nous pourrions dire merci la gauche !

**M. FRANÇOIS** : Oui, merci le PS, puisque c'est le PS qui avait voté cela, c'est très gentil. C'était Monsieur François Hollande ! Donc, bravo Monsieur, de critiquer votre propre camp... Bon, mais enfin, on ne va pas aller plus loin...

**M. JEANNEAU** : Vous n'êtes pas sérieux !

**M. FRANÇOIS** : Si, nous sommes sérieux. Complètement d'ailleurs ! Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Simplement pour information, qu'est-ce qui a justifié l'augmentation des indemnités des conseillers délégués ? Car de mémoire, nous sommes passés de... Comment ?

**M. CONTE** : Alors non, il n'y a pas de modification pour les conseillers délégués. Il y a une baisse qui a été faite sur les indemnités du Maire et des 9 adjoints, en vue de la création du cinquième conseiller délégué. Mais concernant les indemnités des conseillers délégués, nous n'y avons pas touché.

**M. FRANÇOIS** : Voilà, donc en effet, il y a bien une baisse des indemnités en ce qui concerne les adjoints et le Maire, Monsieur Jeanneau ! Et il faut bien que la presse l'entende, à un moment donné !

Alors, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Eh bien nous passons au vote.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil municipal, par 21 voix pour, 3 voix contre (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON) et 8 abstentions (Michel SOULAS, Cédric ROSMORDUC, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués comme détaillé ci-dessus.***

**SCOLAIRE :**

**2024 03 27 – 31 Projet de subvention de 17 € / enfant par école**

*Rapporteur : M. Amin BRIMOU*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,*

*Vu les demandes des écoles reçues en mairie,*

*L'exposé de Monsieur BRIMOU entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'attribuer au titre des subventions de l'année 2024 la répartition entre les différentes écoles, et pour la somme totale de 28 855 €. Cette somme sera versée soit à l'OCCE soit à l'USEP, organismes auprès desquels sera établie une convention-cadre leur permettant de régler leurs dépenses.*

**Détail des projets année 2024 :**

**Maternelle Pierre Sénard** 1 projet 4 classes /4

Projet n° 14 Zoo de la Flèche le 03/06/2024

91 enfants subvention demandée  $91 \times 17 \text{ €} = 1\,547 \text{ €}$

**Maternelle Marceau PL Courier** 2 projets 10 classes /10

Projet n° 4 Tous au Zoo de Beauval St Aignan les 26/03-15/04-16/04/2024

131 enfants subvention demandée  $131 \times 17 \text{ €} = 2\,227 \text{ €}$

*Une avance de 957,50 € a été versée selon la délibération n° 2023 12 20-22*

*Le solde est de 1 269,50 €*

Projet n° 11 Ferme la Duterie - Beaumont Village le 16/05/2024

32 enfants subvention demandée  $32 \times 17 \text{ €} = 544 \text{ €}$

**Maternelle Henri Wallon** 1 projet 5 classes /5

Projet n° 22 Découverte des animaux au zoo de la Flèche le 13/06/2024

88 enfants subvention demandée  $88 \times 17 \text{ €} = 1\,496 \text{ €}$

**Maternelle Jacques Prévert** 1 projet 3 classes /3

Projet n° 32 Ferme la Duterie - Beaumont Village 06/06/2024

53 enfants subvention demandée  $53 \times 17 \text{ €} = 901 \text{ €}$

**Maternelle Stalingrad** 3 projets 7 classes /7

Projet n° 24 Réserve de Beaumarchais Autrèche mai – juin 2024

39 enfants subvention demandée  $39 \times 14,06 \text{ €} = 548,34 \text{ €}$

Projet n° 25	Accrobranche Gadawi Parc	mai – juin 2024
92 enfants	subvention demandée 92 x 13.02 € = 1197,84 €	
Projet n° 26	Spectacle Cie les Chats Pitres	mai – juin 2024
131 enfants	subvention demandée 39 x 2.94 € = 114,66 €	
	subvention demandée 92 x 3.98 € = 366,16 €	
<b>Maternelle République</b>	1 projet	5 classes /5
Projet n° 21	La vie de château à Langeais et au domaine de Candé	le 11/06 -20 et
21/06		
128 enfants	subvention demandée 128 x 17 € = 2 176 €	
<b>Elémentaire Marceau Paul Louis Courier</b>	5 projets	14 classes /14
Projet n° 6	Tous les CP au château de Langeais	le 27/06/2024
60 enfants	subvention demandée 60 x 10.50 € = 630 €	
Projet n° 7	Visite aux correspondants d'Orléans	le 16/04/2024
15 enfants	subvention demandée 15 x 17 € = 255 €	
Projet n° 8	Projet danse avec une professionnelle	Mars à juin 2024
28 enfants	subvention demandée 28 x 17 € = 476 €	
Projet n° 9	Les animaux du monde, la biodiversité au zoo de Beauval le	02/06/2024
44 enfants	subvention demandée 44 x 17 € = 748 €	
Projet n° 10	Classe de mer à Talmont Saint-Hilaire	du 19 au 23/02/2024
103 enfants	subvention demandée 103 x 17 € = 1 751 €	
<b>Elémentaire Pierre Sépard les Sablons</b>	4 projets	8 classes /8
Projet n° 1	Les enfants voyagent dans les contes Château du Rivau	le 28/06/2024
43 enfants	subvention demandée 43 x 17 € = 731 €	
Projet n° 2	Centre équestre d'Anadé Montlouis sur Loire	le 07/06/2024
51 enfants	subvention demandée 51 x 17 € = 867 €	
Projet n° 3	les contes, la biodiversité et les seigneurs au Château du Rivau	le 14/06/2024
62 enfants	subvention demandée 62 x 17 € = 1 054 €	
Projet n° 27	Futuroscope	le 28/06/2024
26 enfants	subvention demandée 26 x 17 € = 442 €	
<b>Elémentaire Viala Stalingrad</b>	4 projets	9 classes /9

Projet n° 15	Société astronomique de Touraine à Tauxigny	le 13/06/2024
31 enfants	subvention demandée 31 x 17 € = 527 €	
Projet n° 16	Sortie bateau sur la Loire	Mai-Juin2024
36 enfants	subvention demandée 36 x 16.67 € = 600 €	
Projet n° 19	Les premiers hommes au Grand Pressigny	le 06/062024
30 enfants	subvention demandée 30 x 17 € = 510 €	
Projet n° 20	Futuroscope	le 13/06/2024
75 enfants	subvention demandée 75 x 17 € = 1 275 €	
<b>Élémentaire Henri Wallon</b>	<b>6 projets</b>	<b>10 classes /10</b>
Projet n° 5	Paris : culture et République	du 12 au 14/02/2024
22 enfants	subvention demandée 22 x 17 € = 374 €	
Projet n° 12	Château de Langeais	Juin 2024
15 enfants	subvention demandée 15 x 17 € = 255 €	
Projet n° 13	Observatoire à Tauxigny	le 20/02/2024
40 enfants	subvention demandée 40 x 17 € = 680 €	
Projet n° 17	Projet équitation La Grenadière St Cyr sur Loire	Mai-Juin 2024
44 enfants	subvention demandée 44 x 17 € = 748 €	
Projet n° 18	Wallon à la campagne	les 10 et 11/06/2024
52 enfants	subvention demandée 52 x 17 € = 884 €	
<b>Ecole Joliot Curie</b>	<b>1 projet</b>	<b>5 classes /5 dont classe enfantine</b>
Projet n° 231	Tout le monde au zoo de Beauval	le 02/07/2024
102 enfants	subvention demandée 102 x 17 € = 1 734 €	
<b>Elémentaire République Line Porcher</b>	<b>4 projets</b>	<b>8 classes /8</b>
Projet n° 23	Découverte de Paris-le Louvre et la Tour Eiffel	Mai ou Juin 2024
80 enfants	subvention demandée 80 x 17 € = 1 360 €	
Projet n° 28	Château de Chambord	Mai ou Juin 2024
66 enfants	subvention demandée 66 x 17 € = 1 122 €	
Projet n° 29	Rencontres autour de la Danse	le 04/06/2024
42 enfants	subvention demandée 42 x 12,35 € = 518,70 €	

42 enfants subvention demandée 42 x 4,65 € = 195,30 €

- d'attribuer en sus les sommes suivantes aux structures suivantes :

OCCE 25 914 €

Une avance de 957,50 € a été versée à la maternelle Marceau Paul Louis Courier selon la délibération n° 2023 12 20-22. Le solde de la subvention est de 24 956,50 €

USEP H Wallon 2 941 €

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Brimou, une présentation succincte, s'il vous plaît !

**M. BRIMOU** : Ah non, vous restez 20 ans sur vos propres délibérations, donc je prends le temps de présenter la mienne !

Bon, alors, je vais essayer d'aller vite, j'ai bien noté le coup de pression !

**M. FRANÇOIS** : Non, mais je vais la présenter.

**M. BRIMOU** : Non, mais c'est très rapide ! Effectivement, la subvention... Non, mais là, vous rigolez, mais ceux qui créent du débat, c'est l'opposition ! Ce n'est pas la majorité, hein ?

Donc on se détend ! On remet aussi l'Église au centre du village. Alors, je peux continuer ?

Donc je le rappelle : la subvention est versée dès lors que le projet a lieu pendant le temps scolaire, en appui aux activités d'enseignement. Il faut que le projet réponde aux enjeux suivants :

- la Transition Écologique,
- l'ouverture des jeunes sur le monde et à l'écosystème,
- l'éducation artistique, la sensibilisation à l'art, aux sciences et aux techniques,
- l'égalité filles-garçons,
- la lutte contre toute forme de discrimination
- la prévention à la santé.

Donc cette année, la municipalité maintient son soutien financier à hauteur de 17 euros par élève. Cela représente une enveloppe de près de 30 000 euros, dont une partie est versée à la Coopérative Scolaire (OCCE), et l'autre à l'USEP. Voilà, j'ai fini.

**M. FRANÇOIS** : Très bien ! Et c'était une présentation très claire. C'était très bien, c'était vraiment bien !

Voilà, y a-t-il des questions ? Monsieur Rosmorduc ?

**M. ROSMORDUC** : Alors ce n'est pas une question, non. Nous en avons parlé en Commission et donc oui, c'est un bon dispositif en soutien aux équipes enseignantes, nous sommes satisfaits. Mais du coup nous voulons redire ici quelques pistes peut-être de travail. Car ce que nous avons demandé, c'est qu'on remette aussi ce dispositif à l'étude avec la possibilité de retravailler les critères.

Car après une lecture à froid comme ça, nous nous sommes effectivement demandé pourquoi ce dispositif de subvention reste dans un cadre « par enfant », alors que nous pourrions affecter la somme par école, par établissement... Donc notre idée, ce serait peut-être d'inviter les corps enseignants afin d'échanger avec eux, et pourquoi pas retravailler ces choses-là ? À charge des enseignants de travailler tel ou type de projet, ou peut-être que le paquet pourrait être mis, durant une année donnée, sur un certain type de classe plutôt qu'un autre...

Donc voilà, le dispositif actuel revêt un cadre très large sur les types de projets éligibles, donc c'est très bien. Maintenant, ce cadre est peut-être trop rigide, et peut-être que les modalités d'attribution des subventions pourraient être réinterrogées.

Le fait aussi d'attribuer cette subvention par enfant, cela amène à ce que, sur un petit projet qui se passerait juste à côté, par exemple une classe se rend au zoo ou quelque chose comme ça, eh bien la subvention devient très conséquente. Alors qu'un projet pour aller par exemple au bord de la mer dans le cadre d'une classe verte, eh bien là, finalement, cela revient à verser une aide qui pèse vraiment « epsilon » dans le coût du budget...

Donc il y a certes un côté très équitable de cette aide par rapport aux enfants, mais finalement sur le soutien que porte la municipalité et le sens que nous voulons lui donner, ce principe d'aide par enfant est-il vraiment le critère le plus pertinent ? Voilà, et enfin, nous nous interrogeons aussi sur le calendrier : entre l'étude, le dépôt des dossiers, l'étude et la décision qui est donnée, finalement il s'agit plus d'un calendrier d'instruction des demandes, qui semble davantage calé sur le calendrier budgétaire d'une Mairie que sur une année scolaire.

Donc nous pourrions peut-être retravailler ces éléments-là pour voir si cela représente un problème ou pas pour les enseignants, et en rediscuter tout librement ? Nous saluons le dispositif qui apporte une aide claire, et qui soutient des projets intéressants. Mais peut-être qu'effectivement, il serait intéressant de remettre ça sur la table de travail, pour peut-être l'améliorer.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Brimou, dites-moi si je me trompe, mais je crois que nous sommes la seule commune de la Métropole à avoir ce genre de dispositif envers les enfants ?

**M. BRIMOU** : Alors non parce qu'il y a des soutiens qui existent dans d'autres communes. Mais quand même en effet, à titre de comparaison nous mettons le maximum. Nous mettons 17 euros par élève alors que la moyenne à Tours se situe à un peu moins de 10 euros par élève, et ils financent principalement des petites coopératives. Donc notre effort de 17 euros par élève n'est pas anodin non plus.

**M. FRANÇOIS** : Alors, pour répondre aussi à votre interrogation, Monsieur Rosmorduc, je pense qu'il est bien aussi de laisser le corps professoral choisir, et pourquoi pas mutualiser à un moment donné ? Sauf que dans ces cas-là, ce n'est pas à nous d'intervenir. Je pense sincèrement qu'il faut quand même une certaine indépendance de l'Éducation Nationale.

**M. ROSMORDUC** : Alors justement, je réponds par rapport ça : le problème est que ce n'est pas prévu par le règlement actuel des 17 euros. Donc c'est bien précisément cela que nous voulons remettre sur le tapis. Parce que du coup ce que vous dites là, ce n'est pas possible.

**M. FRANÇOIS** : D'accord.

**M. ROSMORDUC** : Voilà, votre règlement ne le permet pas. Donc c'est justement l'objet de notre propos : laisser une plus grande marge de manœuvre au corps enseignant et ne pas nous montrer intrusifs dessus. Et au final si c'est le principe des 17 euros par enfant qui leur convient, alors tant mieux. Mais nous pensons que ça favorise peut-être davantage des petits projets éparés...

Voilà, et quant au fait d'être la seule commune qui fasse un dispositif de soutien, non là...

**M. FRANÇOIS** : Si, un soutien de ce type-là par élève, oui !

**M. ROSMORDUC** : Oui, de ce type-là, d'accord. Mais nous sommes la seule commune à avoir fait quelque chose d'aussi cadré, et finalement d'aussi contraignant, peut-être... Non, mais c'est la question qui se pose !

**M. FRANÇOIS** : Eh oui, ça ne va jamais ! Non, mais vous avez raison... Nous demanderons effectivement aux directrices d'école s'il y a besoin d'ouvrir davantage et d'être un peu plus flexible. Voilà. Est-ce que ça sera fait ?

**M. BRIMOU** : Oui.

**M. FRANÇOIS** : Très bien. Allez, je vous propose de voter.

*Après en avoir délibéré,*

*le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :*

- *décide d'attribuer au titre des subventions de l'année 2024 la répartition entre les différentes écoles, et pour la somme totale de 28 855 €. Cette somme sera versée soit à l'OCCE soit à l'USEP, organismes auprès desquels sera établie une convention-cadre leur permettant de régler leurs dépenses.*
- *décide d'attribuer en sus les sommes suivantes aux structures suivantes :*

**OCCE**                      **25 914 €**

*Une avance de 957,50 € a été versée à la maternelle Marceau Paul Louis Courier selon la délibération n° 2023 12 20-22. Le solde de la subvention est de 24 956,50 €*

**USEP H Wallon**        **2 941 €**

## **SPORTS :**

### **2024 03 27 – 32 Attribution subvention exceptionnelle 2024 USSP Cyclisme**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la sollicitation de l'USSP Cyclisme d'accompagnement de la collectivité pour dédommager les dégâts matériels subis lors des émeutes.*

*Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 mars 2024,*

*Vu l'avis de la commission des finances en date du 19 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,*

*Monsieur Olivier CONTE, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de la demande d'une aide de l'USSP Cyclisme de 4 000 € en raison des dommages matériels subis lors des émeutes.*

*Il est proposé de verser cette aide sous forme d'une subvention exceptionnelle.*

**M. CONTE** : Il s'agit donc d'une attribution de subvention exceptionnelle à l'USSP Cyclisme. Lors des émeutes du 30 juin l'année dernière, l'USSP Cyclisme a perdu 15 vélos qui servaient notamment à l'apprentissage pour les jeunes, etc. Ces vélos n'étaient pas assurés : ils n'avaient pas assuré leur matériel.

Nous avons donc fait un travail avec les services et en fait, par le biais des indemnités que nous avons perçues des compagnies d'assurance, nous avons pu trouver une enveloppe afin d'apporter une aide à l'USSP Cyclisme. Je vous propose donc de voter cette enveloppe de 4 000 euros pour apporter une aide à l'USSP Cyclisme.

**M. FRANÇOIS** : Des questions particulières ? Oui, Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Alors, simplement, nous nous félicitons de cette proposition, mais à titre informatif, nous voulions savoir : il y a eu 15 vélos d'abîmés, donc ces 4 000 euros couvrent-ils les 15 vélos ? En fait, cette aide de 4 000 euros, combien de vélos représente-t-elle à peu près ?

**M. CONTE** : Alors ils ont estimé les dégâts à 13 600 euros. En fait ils ont un préjudice estimé à 9 000 euros, mais ils ont dû racheter des vélos pour un montant de 13 600 euros à peu près. Donc ils sont en train de chercher aussi des aides avec d'autres partenaires, mais nous, en ce qui nous concerne, nous avons trouvé la solution pour pouvoir les aider.

**M. SOULAS** : Et n'aurions-nous pas pu, par exemple, faire ce qui va être proposé tout à l'heure pour le club de rugby : une avance remboursable ? Ils ne l'ont pas demandée ?

**M. CONTE** : Non, ça n'a pas été demandé.

**M. SOULAS** : Dommage ! D'accord, OK merci.

**M. FRANÇOIS** : Madame Grosliéron ?

**Mme GROSLÉRON** : Alors j'avais prévu de poser une question, mais je ne l'ai plus en tête. Mais par ailleurs, cela signifie donc que nous ne récupérerons pas cette somme de 4 000 euros ? Ce n'est pas prévu ?

**M. CONTE** : Non, c'est la Ville qui donne. C'est une aide pour qu'ils puissent racheter d'autres vélos.

**M. FRANÇOIS** : Allez, je vous propose de voter.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide d'attribuer et de verser à l'USSP Cyclisme une subvention exceptionnelle de 4 000 euros pour l'année 2024.**

**2024 03 27 – 33 Attribution subvention municipale avec avance remboursable 2024 par l'USSP Rugby**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la sollicitation de l'USSP Rugby d'accompagnement de la collectivité pour palier à des difficultés financières,*

*Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 18 mars 2024,*

*Vu l'avis de la Commission des finances en date du 19 mars 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,*

*L'exposé de Monsieur CONTE entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'attribuer une avance remboursable de 5 000 euros avec un échéancier sur 3 ans.*

**M. CONTE** : Donc là il s'agit d'une demande d'avance remboursable de l'USSP Rugby. Alors, on m'a prévenu qu'il y avait une petite coquille sur le projet de délibération. Ce n'est pas une attribution de subvention à la Caisse des écoles, donc voilà, c'est une coquille qui va être corrigée.

Il s'agit donc bien d'une subvention remboursable de 5 000 euros, à la suite des difficultés financières rencontrées par l'USSP Rugby.

**M. FRANÇOIS** : Pas de remarques ?

**M. SOULAS** : Est-ce que les terrains de rugby et de foot sont arrosables ?

**M. CONTE** : Eh bien, nous avons fait une commande. Et vous avez vu, en ce moment...

**M. SOULAS** : Non, mais sérieusement ! Parce que...

**M. CONTE** : Mais oui Monsieur ! Je m'y étais engagé, donc c'est oui !

**M. SOULAS** : Alors dans ce cas, comment se fait-il que je n'aie pas vu la somme dans les délégations de signature de Monsieur le Maire ?

**M. CONTE** : Alors, c'est tout simple et je vous ai déjà répondu Monsieur Soulas : ce n'est pas du tout sur la même enveloppe. C'est un bon de commande qui est passé par les services. Reprenez le procès-verbal, vous verrez que j'ai déjà répondu.

**M. FRANÇOIS** : Bon allez, peu importe... Bien joué, Monsieur Soulas, vous nous avez divertis !

Allez, nous passons au vote.

*Après en avoir délibéré,*

***le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour), décide d'attribuer une avance remboursable de 5 000 euros avec un échéancier sur 3 ans.***

## **URBANISME :**

### **2024 03 27 – 34 Bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune pour l'année 2023**

*Rapporteur : Mme Marion PERSIANI*

*Madame Persiani rappelle que l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de dresser un bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2023 et sera annexé au Compte Administratif de la commune.*

*VU l'article L 2241-1 L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU le tableau du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune de Saint-Pierre-des-Corps pour l'année 2023 au vu des délibérations approuvées par le Conseil municipal au cours de l'année 2023 avec un rappel des actes signés en 2023 en exécution d'une délibération antérieure,*

*L'exposé de Madame PERSIANI entendu,*

*Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-des-Corps au cours de l'année 2023.*

**Mme PERSIANI** : Je vous demande donc de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune pour l'année 2023. Vous avez le récapitulatif des cessions et acquisitions de la Ville qui est joint à cette délibération.

**M. FRANÇOIS** : Alors rappelez-vous, au départ, c'était une demande que vous nous aviez faite et en fait, c'est devenu une obligation légale. Nous sommes d'accord qu'il s'agit seulement de prendre acte ? Pas de questions particulières ? Allez, nous prenons donc acte de ce bilan.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-des-Corps, au cours de l'année 2023.**

**M. FRANÇOIS** : Nous passons à la délibération suivante, toujours la parole pour Madame Persiani qui va nous parler d'un sujet ô combien intéressant : les énergies renouvelables !

### **2024 03 27 – 35 Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

*Rapporteur : Mme Marion PERSIANI*

*La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ambitionne de diviser par deux le temps d'instruction des projets en simplifiant les procédures administratives et ainsi faire face aux crises climatique et énergétique et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.*

*Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales pour l'aménagement du territoire en leur donnant la possibilité de définir les zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération peuvent concerner plusieurs types d'énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc.*

*Les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones sont listées dans le tableau ci-après et représentées dans la cartographie en annexe.*

*Il doit être précisé que ces secteurs d'étude ne préjugent pas de l'acceptation in fine des projets (respect notamment du PLU et du PPRI), dont l'instruction relève exclusivement des services de l'État ni de leur périmètre opérationnel.*

*Ces orientations ont fait l'objet d'une mise à disposition du public sous format numérique sur le site Internet de la Commune, et sous format papier par la mise à disposition d'un dossier et d'un registre que dans les locaux du Centre technique municipal. Les différents supports mis à disposition du public durant 30 jours ont été consultés. Il y a eu 96 vues pour 60 utilisateurs sur la page dédiée à la concertation sur le site Internet de la ville. Aucune contribution papier n'a été réceptionnée.*

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables proposées.

**Mme PERSIANI** : Les communes sont donc invitées à identifier des « zones d'accélération » pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable : c'est-à-dire du photovoltaïque, du solaire thermique, de l'éolien, du biogaz, de la géothermie, etc. Donc je vous demande de délibérer sur les zones qui ont été identifiées pour cela. Voilà.

**M. FRANÇOIS** : Alors pour appuyer cette délibération et cette présentation, je précise que c'est quand même extrêmement technique. Y a-t-il des questions particulières ? Sachant que la présentation avait été faite : nous avons parlé de l'éolien, et en fait nous ne sommes pas admissibles à l'éolien, particulièrement.

Allez, nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- **définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones figurant ci-dessous :**

<i>Filière</i>	<i>Découpage filière</i>	<i>Proposition</i>
<b>1. Bois-énergie / biomasse</b>	-	<b>Toute la ville</b>
<b>2. Géothermie</b>	-	<b>Toute la ville</b>
<b>3. Biogaz / Biométhane</b>	-	<b>0 % de la ville. Pas adapté dans contexte territoire dense</b>
<b>4. Hydroélectricité</b>	-	<b>0 % de la ville. Peu de potentiel</b>
<b>5. Éolien</b>	-	<b>0 % de la ville. Pas de zone favorable pour du grand éolien selon la DREAL. Peu compatible avec le périmètre de protection UNESCO</b>
<b>6. Solaire PV</b>	<b>Toiture</b>	<b>Toute la ville</b>
	<b>Sol</b>	<b>Toute la ville sauf trame verte, trame bleue, zones naturelles et zones agricoles du PLU</b>
	<b>Ombrière</b>	<b>Toute la ville, parking aérien de + de 500 m<sup>2</sup></b>
<b>7. Solaire thermique</b>	<b>Toiture</b>	<b>Toute la ville</b>
	<b>Sol</b>	<b>Toute la ville sauf trame verte, trame bleue, zones naturelles et zones agricoles du PLU</b>

	<b>Réseaux chaud/froid</b>	<b>de</b>	<b>Toute la ville</b>
--	--------------------------------	-----------	-----------------------

- **valide la transmission de la cartographie de ces zones à M. le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département d'Indre-et-Loire, ainsi qu'à Tours Métropole Val de Loire.**

## **VIE ASSOCIATIVE :**

### **2024 03 27 – 36 Attribution des subventions municipales 2024 aux associations – Budget principal de la commune**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le code général de collectivités territoriales,*

*Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 mars 2024,*

*Vu l'avis de la commission municipale en date du 22 février 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,*

*Vu la note du budget prévisionnel 2024 en cette même séance,*

*Vu la volonté municipale d'accompagner le tissu associatif local.*

*Monsieur le premier adjoint rappelle à l'assemblée les orientations budgétaires pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux différentes associations pour l'année 2024.*

*L'exposé de Monsieur CONTE entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *d'approuver les propositions présentées au document annexé à cette délibération,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint à signer tous actes et conventions afférents à ce programme.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au budget primitif de l'exercice 2024, nature budgétaire 6574.*

**M. CONTE :** Donc il s'agit ici de l'attribution des subventions municipales aux associations. C'est inscrit au budget, donc je vous demande de bien vouloir les approuver sur les montants indiqués. Je précise qu'il y a dedans des Conventions pluriannuelles : avec l'USSP, nous avons signé une Convention pluriannuelle qui nous engage pour les exercices 2023, 2024, 2025... Et nous en arrivons à un montant total de 304 983 euros.

**M. FRANÇOIS :** Y a-t-il des questions ? Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Oui, alors ce n'est pas une question, c'est une observation. En faisant un petit calcul, on s'aperçoit que les subventions attribuées ne couvrent pas l'intégralité des demandes des associations. Et nous savons par ailleurs que sur un territoire comme Saint-Pierre-des-Corps, la place et le rôle des associations sont primordiaux : cela renvoie au débat que nous avons eu tout à l'heure sur le volet social d'un budget.

Je pense que pour quelques dizaines de milliers d'euros, nous aurions pu faire cette réflexion en amont. Mais bon j'ai appris que nous pourrions avoir cette réflexion plus tard, donc cela pourra peut-être faire l'objet d'une décision modificative... Mais si nous arrivons à trouver des marges de manœuvre dans un budget social, au regard de l'importance qu'ont les associations sur un territoire comme Saint-Pierre-des-Corps, nous pourrions peut-être couvrir l'intégralité de leurs demandes. C'est à travailler.

**M. FRANÇOIS** : Oui, à travailler. C'est une bonne remarque.

**M. CONTE** : Sur les attributions de subvention, nous avons quand même eu un travail en Commission. Nous y avons passé quelques heures. Et après si vous voulez, la question de la pertinence de la demande se pose aussi.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Guelmami, on vous écoute.

**M. GUELMAMI** : Tout d'abord pour appuyer ce que vient de dire Michel Soulas, nous sommes complètement d'accord parce que nous avons proposé aussi d'augmenter ce budget. Et en effet, certes nous avons travaillé en Commission sur les subventions, mais c'était sur la base d'un budget qui avait été décidé en amont. Donc ça, c'est la première chose.

Ensuite, je voudrais juste vérifier qu'il n'y ait pas une erreur concernant l'USSP justement : on attribue à la section Tennis 100 euros de moins, ce qui baisse mécaniquement l'enveloppe, et ces 100 euros n'ont pas été réattribués. Donc s'agit-il d'une erreur et quelle en est la cause ?

**M. CONTE** : Normalement, les montants sont les mêmes que l'année dernière. Donc il est vrai que lors de la Commission Vie Associative, nous avons décidé de certains montants ensemble. Mais en fait comme nous sommes tenus par une Convention pluriannuelle, nous avons dû remettre des montants identiques à ceux de l'année dernière. Mais je vais faire vérifier.

**M. FRANÇOIS** : Monsieur Chapeau ?

**M. CHAPEAU** : Oui, merci, Monsieur le Maire. Alors, je vais revenir sur ce que vient de dire Monsieur Soulas, qui regrette que l'intégralité des subventions ne couvre pas l'intégralité des demandes. Moi, je voudrais remercier les services pour le travail fait parce qu'en fait, remplir un document CERFA, c'est un véritable travail fait par les services et par les associations. Car le document est d'abord analysé par nos services, et en plus, cette année, je pense que nous avons quand même tenu de longues Commissions sur l'attribution de ces subventions.

Donc moi je voudrais surtout féliciter les associations qui s'emploient aujourd'hui à trouver d'autres sources de financements que les subventions municipales : ça c'est à féliciter. Parce qu'aujourd'hui nous avons des associations qui vont demander l'intégralité de leur budget à la Ville, et nous ne pensons pas spécialement qu'il faille procéder ainsi.

C'est donc pour cela que nous nous sommes mis d'accord sur des règles : la subvention ne doit couvrir que 50 % des demandes des associations, sauf exception. D'ailleurs il faut qu'on travaille sur ces exceptions parce qu'effectivement, nous avons par exemple des associations d'Anciens Combattants qui demandent des toutes petites sommes. Et ces petites sommes-là, on doit pouvoir leur donner, parce que ces associations-là n'ont malheureusement pas tant d'autres possibilités...

Mais en tout état de cause, je pense qu'aujourd'hui pour une municipalité, couvrir l'intégralité des demandes des associations, ce n'est pas forcément les aider. Et en attendant, vous nous aviez reproché une absence de transparence les autres années, mais je pense que cette année, le travail a été extrêmement bien fait : que ce soit par les services comme par l'ensemble des membres de la Commission.

**M. FRANÇOIS** : Allez, Monsieur Soulas ?

**M. SOULAS** : Je ne remets pas en cause la qualité du travail qui a été fait : nous avons simplement posé une interrogation. Mais pour ma part je me suis aperçu, et je pense que je ne suis pas le seul, que des associations ont profité, par exemple, des budgets participatifs pour venir compléter leur budget. Donc voilà, je dis simplement qu'effectivement, on peut se poser une question légitime, parce que l'intégralité des demandes de subventions était raisonnable et légitime...

Après, que les associations puissent aller décrocher d'autres montants, pourquoi pas, il n'y a pas de souci ! Mais simplement, je pense qu'à la marge, il ne s'agissait pas de très grosses sommes, donc cela aurait pu mériter d'avoir une réflexion, plutôt que de lancer les associations à la « pêche aux subventions », pour reprendre l'expression de tout à l'heure !

**M. FRANÇOIS** : Allez, je vous propose de voter.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- **approuve les propositions présentées au document annexé à cette délibération,**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint à signer tous actes et conventions afférents à ce programme.**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le premier adjoint à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au budget primitif de l'exercice 2024, nature budgétaire 6574.**

**2024 03 27 – 37 Attribution de subvention exceptionnelle à l'association « O cœur du Portugal » au titre de l'année 2024**

*Rapporteur : M. Olivier CONTE*

*Vu le code général de collectivités territoriales,*

*Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 18 mars 2024,*

*Vu l'avis de la commission municipale en date du 22 février 2024,*

*Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,*

*Considérant qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association O Cœur du Portugal pour l'année 2024.*

*L'exposé de Monsieur CONTE entendu,*

*Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- *de décider le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 334,00 € à l'association O Cœur du Portugal,*

- *d'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2024*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette prestation exceptionnelle, sur l'exercice 2024, nature budgétaire 6574.*

**M. CONTE :** Il s'agit donc ici de l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Ô cœur du Portugal », pour une somme de 334 euros. Alors tout simplement, lorsque la Salle des Fêtes a été mise à leur disposition pour leur festival, la chambre froide est tombée en panne. Ils ont dû louer un camion-frigo pour toute la nourriture qu'ils avaient achetée, donc la municipalité se devait de rembourser cette dépense qui n'était pas prévue, ce qui est tout à fait normal. Je vous demande donc d'accepter cette subvention exceptionnelle.

**M. FRANÇOIS :** Pas de questions ? Eh bien, nous allons voter pour cette dernière délibération.

*Après en avoir délibéré,*

**le Conseil Municipal, à l'unanimité (32 voix pour) :**

- *décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 334,00 € à l'association O Cœur du Portugal,*
- *approuve le versement de cette subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2024*
- *autorise Monsieur le Maire à mandater cette prestation exceptionnelle, sur l'exercice 2024, nature budgétaire 6574.*

**M. FRANÇOIS :** Cette dernière délibération, comme beaucoup d'autres, a été votée à l'unanimité et je vous en remercie. Nous passons aux questions orales.

**Mme GROSLÉRON :** Alors je n'ai pas de question orale, mais j'ai retrouvé ma question concernant l'USSP Cyclisme. Il est indiqué qu'ils n'étaient pas assurés. Donc leur avez-vous demandé de prendre une assurance ?

**M. CONTE :** Je leur ai fait remarquer lors de leur Assemblée générale, lors de laquelle nous nous sommes un petit peu accrochés par rapport à ça. Je leur ai fait la remarque, ce qui a fait qu'ils ont un peu attaqué la municipalité auprès de leurs adhérents : et j'ai répondu qu'effectivement nous comprenons bien que c'était compliqué d'avoir perdu tous ces vélos... Mais ils n'étaient pas assurés, donc ce serait bien qu'ils le fassent, et qu'ils assurent leur matériel dorénavant. Voilà, maintenant, je ne peux pas non plus leur imposer, cela s'appellerait de l'ingérence... Mais oui, je leur ai fait la remarque.

Et par ailleurs effectivement, nous avons aussi un gros travail en cours avec la Commission Vie Associative et le service Vie Associative : des conventionnements vont être mis en place, notamment sur les mises à disposition de locaux pour entreposer du matériel, etc., pour éviter qu'on se retrouve avec ce genre de problème. Et nous allons dire aux associations de penser à assurer leur matériel s'il a de la valeur.

## **QUESTIONS ORALES :**

1. **Le groupe d'opposition LFI demande à M. le Maire que la question de la réponse communautaire aux associations musulmanes soit évoquée ainsi que la proposition que**

**Monsieur le Maire a faite d'accueillir un cimetière métropolitain sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps, soit mise à l'ordre du jour et soumise au vote de l'assemblée**

Rapporteur : M. Nabil BENZAÏT

Notre question orale porte sur le cimetière métropolitain.

Le 16 novembre 2022, nous avons présenté une motion de soutien au député de La France Insoumise Monsieur Carlos Martens Bilongo, condamnant les propos racistes tenus par un député RN : vœu adopté à la majorité par 30 voix pour 2 abstentions. Nous proposons une question orale, car celle-ci interdit aujourd'hui le débat, que nous proposons à une autre date. Nous évoquons en vœu l'IVG et au prochain Conseil municipal, nous évoquerons l'aire d'accueil des Gens du Voyage, affirmant ainsi notre volonté de lutter contre toute discrimination.

Pour la première fois depuis que nous sommes élus, nous avons fait le choix, en Conseil municipal, de ne pas participer au débat introduit par Cyrille Jeanneau lors de celui sur le Rapport d'Orientation Budgétaire. Tel qu'il a été posé, il ne pouvait concerner dans les oppositions qu'une certaine gauche. Nous avons fait ce choix pour ne pas être en défense de M. le Maire : un comble pour nous !

Préalablement à la rédaction de cette question orale, nous avons fait lire l'article de La Nouvelle République du 23 avril 2023 que vous avez en pièce jointe, et fait écouter le débat en Conseil municipal. Une pétition de soutien, à la demande des associations et aux premières réponses faites à l'échelle métropolitaine, est en cours de lancement. Si le débat était le bon, Monsieur Jeanneau, il aurait fallu évoquer le texte des 15 associations musulmanes, faire état de toutes les réponses des Maires, tenter de comprendre pourquoi il y a un manque de place : insuffisances, morts du COVID, nombre moins important de retours des corps aux pays... Conserver le niveau métropolitain pour parler d'un tel cimetière, et ainsi éviter de rendre le projet douteux, car nécessairement clientéliste de la part du Maire...

En rendant ce débat uniquement corpopétrussien, vous l'avez englué dans des questions qui n'ont rien à voir avec le sujet : légitimité de la Métropole à s'emparer d'un tel sujet quand elle est sollicitée, mise en concurrence avec la piscine, proposition hors secteur à forte densité de population concernée, et demande d'un grand débat nous rappelant le célèbre « le bruit et l'odeur » de Jacques Chirac en 1991...

Comme vous le savez, en quittant la majorité, nous avons créé Vivre ensemble Solidaires en métropole tourangelle, car nous pensons que Tours Métropole Val de Loire doit devenir une communauté de vie et de destin, dépassant les seuls intérêts locaux quand cela est nécessaire. La mise en terre des citoyens musulmans l'est, comme l'ont demandé les 15 associations.

Depuis, nous avons rejoint La France Insoumise et son programme. Il est fondé sur une évidence : répondre aux besoins et utiliser les principes de la République, en lieu et place des valeurs de la République. Car cela reste à construire et le débat sur ce cimetière le montre.

En conclusion de notre question orale, au prochain Conseil municipal nous demandons, vu que la Métropole dit dans La Nouvelle République devoir faire des propositions avant l'été, que la question de la réponse communautaire aux associations musulmanes soit évoquée, et que la proposition que vous avez faite d'accueillir un cimetière métropolitain sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps soit mise à l'ordre du jour, et soumise au vote de l'assemblée. La réponse que vous nous fournirez, Monsieur le Maire, permettra à ses rédacteurs et rédactrices de finaliser la pétition. Merci.

**M. FRANÇOIS** : Alors merci pour cette évocation du cimetière métropolitain. Il ne vous a pas échappé que sur le territoire, nous avons des demandes de dérogation parce que nous avons encore des places dans notre petit carré confessionnel.

Attendez, je termine ! Donc oui, il n'y a plus de place sur les autres cimetières des autres communes, et donc nous donnons des dérogations en permanence. Et à force d'avoir ces dérogations, nous avons demandé à Tours Métropole un financement parce que cela fait travailler nos services, ce qui est tout à fait normal : et ils étaient tout à fait d'accord pour le faire. Et puis là, nous sommes encore sans nouvelles évidemment, mais ça c'est toujours le fonctionnement de la Métropole qui est un peu compliqué.

En ce qui concerne la question orale, normalement il n'y a pas de débat, mais là quand vous dites « à ce que la question de la réponse communautaire aux associations musulmanes soit évoquée », là je ne peux pas vous répondre, car j'ai du mal à comprendre ce que vous voulez dire. Si vous pouvez m'éclairer sur cette phrase ? J'ai eu quelques difficultés. Donc moi je veux bien tout répondre, mais je voudrais essayer de comprendre ce que l'on me dit, s'il vous plaît.

**M. BENZAÏT** : Il s'agit de la réponse de la Métropole qui a été donnée aux associations musulmanes, afin qu'on puisse l'évoquer lors du prochain Conseil municipal. Quelle a été cette réponse ?

**M. FRANÇOIS** : Le problème, c'est qu'il n'y a pas de réponse de la Métropole. On n'avance pas sur le sujet. Je ne peux pas répondre à cette question orale : j'aimerais bien vous répondre, mais c'est métropolitain et nous attendons encore l'avancée du thème métropolitain. Alors voilà, je me défends, j'essaie de faire en sorte qu'on prenne enfin conscience qu'il y a une nécessité sur le territoire de le faire... Et ce n'est pas pour des raisons clientélistes, comme je l'ai entendu, ou des choses comme ça... Certainement pas ! Donc voilà ce que je peux vous répondre, M. Benzaït.

**M. BENZAÏT** : Alors juste pour reprendre les propos, j'ai dit que c'était une question métropolitaine et que lors du débat, des personnes ont voulu ramener le sujet à une volonté de clientélisme, ce qui n'était pas votre volonté.

**M. FRANÇOIS** : Oui oui, c'est ce que vous avez dit j'ai bien compris : vous avez plutôt pris ma défense et je vous en remercie. Alors je précise que j'ai autorisé ce qui est un dialogue entre nous deux, parce que c'est important sur cette question et parce que je ne comprenais pas vraiment la question orale : j'avais du mal à identifier ce qu'il fallait qu'on réponde.

Allons-y maintenant pour le groupe *J'aime Saint-Pierre* qui a une question orale, il me semble. Qui la présente ?

**2. Le groupe d'opposition J'Aime Saint-Pierre-des-Corps pose la question au sujet des travaux en cours rue Molière. Sachant que le chantier va durer encore plusieurs mois, qu'avez-vous prévu de mettre en œuvre, Monsieur le Maire, pour que l'action municipale soit d'une plus grande efficacité et mette fin à ces irrégularités dans les meilleurs délais ?**

*Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU*

*Monsieur le Maire,*

*Nous avons été interpellés dernièrement par les habitants de la rue Molière, à propos de la construction d'un immeuble dans cette même rue. De nombreux appels téléphoniques des habitants à la Mairie ont signalé des nuisances dues aux travaux en cours : empêchement des riverains à sortir ou rentrer chez eux, dégradation des habitations et relationnel compliqué avec les travailleurs d'entreprise.*

*Malgré les engagements de Monsieur Garcia, votre adjoint à la Voirie, à faire cesser ces nuisances, et le passage de la Police municipale, rien n'a changé. Aucun respect des arrêtés municipaux, notamment dans les délais de prévenance sur l'utilisation de l'espace public, et stockage de matériaux sur la voie publique, par exemple...*

*Sachant que le chantier va durer encore plusieurs mois, qu'avez-vous prévu de mettre en œuvre, Monsieur le Maire, pour que l'action municipale soit d'une plus grande efficacité ? Et mettre fin à ces irrégularités dans les meilleurs délais ?*

**M. JEANNEAU** : C'est bon, vous avez fini de rire ? Un peu de respect quand même, merci !

**M. FRANÇOIS** : Merci, Monsieur Jeanneau. Encore une fois, je suis extrêmement surpris par votre discours. Vous parlez de « nombreux appels téléphoniques », mais on en a reçu zéro à l'Urbanisme, Monsieur Jeanneau ! Donc arrêtez d'avancer de fausses vérités comme ça, c'est juste insupportable !

**M. JEANNEAU** : Non, c'est faux ! Monsieur Garcia a reçu des appels, il s'est déplacé, etc. Donc ce n'est pas vrai ! La Mairie globalement, ce n'est pas vous ! La Mairie, c'est un collectif !

**M. FRANÇOIS** : Zéro appel à l'Urbanisme ! Quand même, il faut le dire ! Et dans une question orale... Non, mais parce qu'on se renseigne quand même, quand vous dites des choses. On essaie de vérifier. Donc encore une fois, faites preuve d'attention quand vous avancez un chiffre. Quand vous avancez quelque chose, vérifiez vos sources !

**M. JEANNEAU** : Mes sources sont vérifiées.

**M. FRANÇOIS** : C'est dit ! Alors maintenant, vous avez dit « aucun respect des arrêtés municipaux »... Alors, effectivement, si vous dites ça, nous allons dépêcher notre Police municipale pour aller voir si les arrêtés municipaux d'occupation d'espace public sont respectés. Quand on donne deux places de parking d'occupation d'espace public, c'est deux places de parking, ce n'est pas trois. Donc effectivement, s'il y a des abus, ils seront sanctionnés.

Voilà, c'est tout ce que j'ai à vous raconter.

**M. JEANNEAU** : Pour votre information, la Police municipale...

**M. FRANÇOIS** : Non, c'est fini Monsieur Jeanneau, je ne vous écoute plus.

Je vous remercie pour ce Conseil municipal. A bientôt, bonne soirée et bon appétit pour ceux qui n'ont pas mangé !

*La séance est levée à 22 h 25.*